



GROUPE DMS

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010 ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes consolidés, les rapports de gestion et les rapports d'audit pour les exercices clos le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008. Le document de référence 2009 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12/03/2010 sous le numéro D.10-0110. Le document de référence 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17/07/2009 sous le numéro D.09-0580.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur le site internet du groupe www.dms.com.

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	Responsable du document de référence	6
1.2	Attestation du document de référence contenant le rapport financier annuel.....	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1	Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	7
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	8
4	FACTEURS DE RISQUE	8
5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	9
5.1	Historique et évolution de la société.....	9
5.1.1	La raison sociale et nom commercial.....	9
5.1.2	Le lieu et le numéro d'enregistrement.....	9
5.1.3	La date de constitution et la durée de vie	9
5.1.4	Le siège social et la forme juridique.....	9
5.1.5	Les événements importants dans le développement des activités.....	10
6	APERCU DES ACTIVITES	11
6.1	Principales activités et principaux produits	11
6.1.1	Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie	11
6.1.2	Les produits du groupe DMS	14
6.2	Principaux marchés	20
6.2.1	L'ostéoporose : un marché en fort développement	20
6.2.2	Le marché de la radiologie.....	21
7	ORGANIGRAMME	23
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	24
8.1	Principales Immobilisations corporelles	24
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	24
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	25
9.1	Rapport de gestion	25
9.1.1	L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)	25
9.1.2	Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés.....	26
9.1.3	Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé	27
9.1.4	Activités et résultats des filiales	34
9.1.5	L'activité propre de la société DMS (L 232-1).....	36

9.2	Annexes au rapport de gestion	49
9.2.1	Annexe 1 : Conséquences sociales de l'activité	49
9.2.2	Annexe 2 : Conséquences environnementales de l'activité	51
9.2.3	Annexe 3 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité	52
9.2.4	Annexe 4 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisés au cours du dernier exercice :	54
9.3	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	56
9.4	Rapport du Président sur le contrôle interne.....	57
9.4.1	Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration	57
9.4.2	Procédures de contrôle interne	65
9.4.3	Pouvoirs du Président Directeur Général	67
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	68
10.1	Informations sur les capitaux propres	68
10.2	Flux de trésorerie.....	68
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	68
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	68
12.1	Principales tendances ayant affectées la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	68
12.2	Evenements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.....	68
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	69
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	69
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	70
15.1	Prêt ou garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration ou de Direction.....	70
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de Direction générale	70
15.3	Contrats de services liant les Dirigeants	70
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	70
17	SALARIES.....	71
17.1	Evolution de la masse salariale	71
17.2	Effectif moyen du groupe DMS	71
17.3	Evolution des effectifs du groupe	71

17.4	Participaton des salaires	71
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	72
18.1	Actionnaires non membres d'un organe d'administration	72
18.2	Actionnaires disposant de droits de vote doubles	73
18.3	Changement du contrôle	73
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES	73
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	74
20.1	Etats Financiers Consolides	74
20.1.1	Etats de la situation financière au 31 décembre 2010	74
20.1.2	Etat du résultat global au 31 décembre 2010	75
20.1.3	Variation des capitaux propres consolidés	76
20.1.4	Tableau de flux de trésorerie	77
20.1.5	Annexe des états financiers consolidés	78
20.2	Comptes sociaux de la société DMS	101
20.2.1	Etats financiers de la seule société DMS	101
20.3	Vérification des informations financières historiques	119
20.3.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	119
20.3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS	121
20.3.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2010	123
20.3.4	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	124
20.4	Honoraires des commissaires aux comptes	127
20.5	Politique de distribution des dividendes	127
20.6	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	127
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	128
21.1	Capital Social	128
21.2	Informations concernant les BSAR (Bons de Souscription d'Actions Remboursables)	128
21.2.1	Nature des BSAR B	128
21.2.2	Caractéristique des BSAR B	128
21.2.3	Caducité des BSAR B	128
21.3	Informations concernant les BSA (Bons de Souscription d'Actions)	129
21.3.1	Nature des BSA	129
21.3.2	Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits	129
21.4	Acte constitutif et statuts	131
21.4.1	Objet social	131
21.4.2	Règlement des organes d'administration et de la direction	131
21.4.3	Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires	133

22	CONTRATS IMPORTANTS	134
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	134
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	135
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	136
26	ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010	137
26.1	Table des concordances	137

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean Paul ANSEL, Président du Conseil d'Administration

1.2 ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société (ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation). Les informations relevant du rapport de gestion figurant en page 25 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 119 dudit document, qui contiennent des observations. »

Jean Paul ANSEL, le 28 avril 2011.

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

➤ CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES

Représentée par Monsieur Luc PERON

90 rue Didier Daurat, Parc Mermoz, 34170 Castelnaud le lez

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La société CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La SELARL Donnadiou Dehors Alvarez (DDA)

Représentée par Monsieur Michel DEHORS

Membre du groupe Audit Sud Conseil - 45 rue Jérémie Bentham, ZAC de l'aéroport, 34473 PEROLS CEDEX

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La société SELARL Donnadiou Dehors Alvarez n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233-16 du Code du commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

➤ Cabinet MONTEL

Représentée par Madame Rosemarie MONTEL

16 Rue du Deves, 34820 Teyran

Nommé le 31 mai 2010 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'AGO annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Madame Rosemarie MONTEL n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Elle a déclaré accepter ses fonctions.

➤ La Société AXIOME AUDIT

Représentée par Monsieur Frédéric CARROBE

Membre du Réseau Différence

Le Triade - Bât 3 - 215, Rue Samuel Morse

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Nommée le 5 septembre 2006 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

La Société AXIOME AUDIT n'a vérifié aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L 233 – 16 du Code du Commerce. Il a déclaré accepter ses fonctions.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Total actif	21 632	19 931	29 989
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	11 059	11 700	17 978
Intérêts minoritaires	107	83	126
Total capitaux propres	11 166	11 783	18 104
Produits des activités ordinaires	18 244	15 666	19 510
Résultat opérationnel	-5 526	- 6 262	- 3 696
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 5 686	- 6 070	- 3 881
Part des minoritaires	1	- 38	-5
Résultat net consolidé part du groupe	-5 687	-6 032	-3 876
Résultat de base par action (en euros)	-0.20	-0.25	-0.16
Résultat dilué par action (en euros)	-0.17	-0.25	-0.16

4 FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés au paragraphe 9.1.3.7 ci-dessous.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent la gestion des risques financiers et notamment le risque de liquidité et de crédit. La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le groupe.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 La raison sociale et nom commercial

Diagnostic Medical Systems (DMS)

5.1.2 Le lieu et le numéro d'enregistrement

DMS est référencé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro Montpellier B 389 873 142 - Code APE : 2660Z.

5.1.3 La date de constitution et la durée de vie

La date de création est le 21 janvier 1993 et la durée de la société est fixée à quatre-vingt neuf années à compter de son immatriculation au registre de commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Le siège social et la forme juridique

Le siège social a été transféré le 1er janvier 2011 à l'adresse suivante :

Diagnostic Medical Systems
393 Rue Charles Lindbergh
34130 Manguio
Tel : 04 67 50 49 00
Fax : 04 67 50 49 09

DMS est une Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions des articles L225-1 à L225-257, L242-1 à L242-30 du Code de Commerce (Livre deuxième "des sociétés commerciales et des GIE") et des articles D 58 à D 201 du décret N°67-236 du 23 mars 1967 (sociétés commerciales).

5.1.5 Les événements importants dans le développement des activités

1993	Création de DMS à Montpellier (34)
1994	DMS se lance sur le marché de l'ostéodensitométrie à ultrasons : Ubis 5000
1995	DMS lance une nouvelle gamme d'ostéodensitomètres à rayons X
1996	Initiation du projet Lexxos : développement d'un ostéodensitomètre révolutionnaire bi-dimensionnel
1997	Signature d'un contrat d'exclusivité avec le CEA/Leti pour le développement du projet Lexxos
1998	Introduction de DMS au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1999	DMS rachète la filiale Apelem et ses technologies
2000	DMS rachète les filiales LTR et Merix
2001	Lancement du Lexxos à l'international et (Autorité Mise sur le Marché) AMM aux USA de l'Ubis 5000 Lancement commercial du détecteur Paladio
2003	Lancement de la nouvelle ligne de production « Optima Series »
2004	Création du nouveau logiciel du Lexxos et AMM du Lexxos au Canada Augmentation de capital de 5.889.770 euros par la création de 1.132.648 nouvelles actions à 5,20 euros par action
2005	Lancement du Lexxos 2ème génération
2006	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 4 591 490 actions nouvelles (ABSAR) au prix de 1,80 € par action, soit un montant de global de 8 264 682 € et une prime d'émission de 3 673 192 €.
2007	Augmentation de capital par exercice de BSAR A, B et stock options de 722 504 € et 2 167 512 € de prime d'émission soit un total de 2 890 016 €.
2008	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles sans suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 7 904 450 €.
2009	Modification de la gouvernance : nomination de Gérard Daguisé en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Jean-Paul Ansel au poste de Directeur Général en remplacement d'Antoine Rabaste ancien Président Directeur Général.
2010	Modification de la gouvernance : nomination de Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration (en remplacement de Gerard Daguisé) Augmentation de capital par exercice de BSAR B et de 947 903€ et 10 313 € de prime d'émission soit un total de 958 216 €. Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission de 13 891 911 actions nouvelles (ABSA) au prix de 0.30 € par action, soit un montant de global de 4 125 224 € et une prime d'émission de 42 349 €. soit un total de 4 167 573 €.

6 APERCU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES ET PRINCIPAUX PRODUITS

6.1.1 Les activités du groupe : le diagnostic de l'ostéoporose et de la radiologie

Le groupe DMS conçoit, produit et commercialise des appareils d'imagerie médicale qui interviennent sur deux marchés : celui de la radiologie, à travers sa filiale Apelem, et celui du diagnostic de l'ostéoporose.

Les produits du groupe DMS touchent non seulement le marché des hôpitaux, cliniques et radiologues, mais aussi celui des médecins spécialistes concernés par ces appareils de diagnostic (rhumatologues, orthopédistes, gynécologues...), voire celui des généralistes.

6.1.1.1 L'ostéoporose

L'os est un organe dynamique, soumis à un processus continu de résorption et de reconstitution. L'ostéoporose est un état caractérisé par un déséquilibre de ce processus lorsque la résorption excède la reconstitution. La masse et la densité osseuses s'en trouvent diminuées, avec pour conséquence un risque accru de fracture.

L'ostéoporose est une maladie qui se développe silencieusement et frappe plutôt les femmes après la ménopause (environ 30% des femmes ménopausées). Il est estimé que dans le monde 300 millions de personnes, dont 80 % de femmes, souffriraient d'ostéoporose ou sont à risque. Les chiffres sur l'ostéoporose sont assez impressionnants. Ne serait-ce qu'aux Etats-Unis, cette maladie (source : National Osteoporosis Foundation - www.nof.org) :

- serait une menace pour 44 millions d'habitants âgés de 50 ans ou plus,
- concernerait 10 millions d'américains (dont 80% de femmes) et 34 millions auraient une masse osseuse déficiente, augmentant la probabilité d'être atteint de la maladie,
- aurait coûté en 2005 à la sécurité sociale 19 milliards de dollar. Ce coût devrait atteindre en 2025, selon les experts, à 25,3 milliards de dollar,
- serait responsable de plus de 2 millions de fractures en 2005 ; chiffre qui devrait atteindre plus de 3 millions en 2025.

En Europe les fractures dues à l'ostéoporose sont estimées à 3,79 millions par an. Le coût total de ces fractures est estimé à 31,7 milliards d'Euros chaque année et les experts estiment que ce chiffre atteindra 76,7 milliards d'euros à l'horizon 2050 (source : International Osteoporosis Foundation www.osteofound.org).

6.1.1.1.1 Les traitements contre l'ostéoporose

Jusqu'à une période récente, l'ostéoporose était considérée comme une conséquence inévitable et incurable du vieillissement. Dans les pays économiquement développés, le vieillissement généralisé de la population et l'attention portée à la santé de la femme ont toutefois conduit la recherche médicale à développer des traitements contre l'ostéoporose. Alors qu'il n'existe toujours pas de remède, il existe aujourd'hui plusieurs traitements préventifs pour lutter contre la maladie. Des règles d'hygiène de vie courante, telles qu'un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine C et une activité physique régulière aident à garder des os en bonne santé. Il existe également les traitements médicamenteux qui peuvent être prescrits pour prévenir les fractures, quand la densité de l'os atteint un niveau critique. Par exemple, en septembre 1995, la Food and Drug Administration (FDA) américaine a approuvé le médicament Fosamax, des laboratoires Merck, contre l'ostéoporose établie chez les femmes ménopausées. Ce médicament est aujourd'hui autorisé dans plus de quarante pays et consommé par plus de 2 millions de personnes dans le monde. On peut également citer Boniva, Actonel, Miacalcin, Forsteo, et Reclast. Ce marché est en pleine croissance, et compte parmi ses acteurs les grands groupes pharmaceutiques : Sanofi-Aventis, Johnson & Johnson, Eli Lilly, GlaxoSmithKline, Proctor & Gamble et Novartis.

6.1.1.1.2 Le diagnostic de l'ostéoporose et les technologies d'ostéodensitométrie

Le seul moyen de lutte contre les effets de l'ostéoporose étant la prévention, la détection précoce est un facteur primordial dans le traitement de cette maladie. La détection est souvent compliquée par le fait que l'ostéoporose soit une maladie silencieuse, qui progresse sans que la patiente n'en soit consciente. C'est pourquoi le besoin de diagnostiquer, de dépister, ainsi que de suivre les patients, est en croissance. Il s'agit d'évaluer la densité osseuse et la rigidité de la microarchitecture de l'os.

Les technologies utilisées dans le dépistage de l'ostéoporose se divisent en deux familles : les rayons X et les ultrasons. Parmi ces deux technologies, on distingue deux types d'appareillage :

- les ostéodensitomètres multisites ou « corps entier », qui sont basés exclusivement sur la technologie des rayons X. Ils peuvent mesurer la densité de n'importe quel os du corps humain, en fonction du calibrage choisi,
- les ostéodensitomètres monosites ou périphériques, qui peuvent être à rayons X ou à ultrasons. Ils ne mesurent, quant à eux, que la densité de l'os du calcaneum (talon), de l'avant bras ou de la main.

Le tableau suivant résume les technologies et les types d'appareillage.

Ostéodensitomètres Monosites	Ostéodensitomètres Multisites / Corps entier
Ultrason, Rayons X	Rayons X

La performance d'un ostéodensitomètre est caractérisée par :

- la reproductibilité des mesures ;
- la sensibilité du point de vue du diagnostic, c'est à dire la capacité à bien discerner les individus sains, de ceux atteints d'ostéoporose.

La technologie par rayons X

Différents moyens d'analyse non invasifs de la masse osseuse ont été mis au point depuis les années 60. Tous ces appareils étaient, jusqu'au début des années 90, fondés sur l'utilisation des rayons X ou rayons Y. Ils ont ainsi permis d'aller au-delà des interprétations subjectives qui pouvaient survenir à partir de radiographies classiques, en apportant des mesures quantitatives précises sur la masse osseuse.

La technologie la plus répandue sur les ostéodensitomètres est appelée DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry). Cette technologie est basée sur l'utilisation d'une « double énergie », c'est-à-dire sur deux niveaux d'énergie différents – l'énergie haute et basse. Une « double » émission de rayons X permet de discriminer les tissus osseux des tissus mous, de façon extrêmement précise. L'analyse du tissu osseux seul est ensuite obtenue par l'utilisation d'un algorithme de calcul.

Plusieurs types de technologie DXA peuvent être utilisés sur les ostéodensitomètres.

Le premier type apparu sur le marché fut le « Pencil Beam ». Il consiste à balayer la zone visée en longueur et en largeur (cf. **Figure 1**). La technologie « Pencil Beam » est la technologie de référence pour les appareils DXA, tous les fabricants d'ostéodensitomètres comptent cette technologie parmi leur gamme d'appareils. Le deuxième type, le « Fan-Beam » qui permet un examen plus rapide que le « Pencil Beam » (cf. **Figure 2**). Les appareils « Fan Beam » scannent le patient avec une sorte de rideau de rayons X et non plus seulement avec un faisceau simple et étroit. Le temps de mesure s'en trouve donc amélioré notablement et devient dans la plupart des cas inférieur à une minute. Néanmoins, cette technologie comporte des désavantages : une reproductibilité à peine supérieure voire inférieure au Pencil Beam, une dose ionisante émise très importante et un coût élevé.

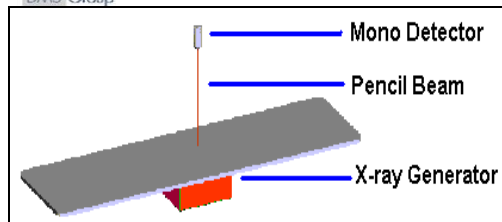


Figure 1: Technologie Pencil Beam

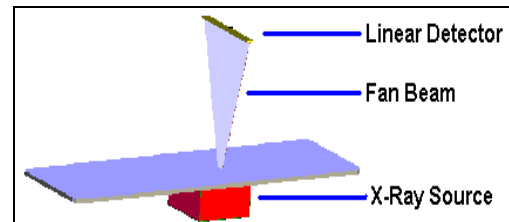


Figure 2 : Technologie Fan Beam

Aujourd'hui, les appareils issus de la deuxième génération de Pencil Beam sont dotés des dernières évolutions technologiques et peuvent réaliser un examen aussi rapidement qu'un appareil Fan Beam tout en gardant leur précision et leur compétitivité en terme de prix.

Précisons que les émissions de rayons X des ostéodensitomètres sont dix fois moins puissantes que celles des appareils de radiologie classique. Ces derniers « photographient » les parties internes du corps humain, alors que les ostéodensitomètres reconstruisent l'image de l'os et « cartographient » sa densité. Ils ne nécessitent pas de personnel manipulateur formé à la radioactivité du fait de son faible effet ionisant.

La technologie par ultrasons

Les appareils à ultrasons s'adressent aux spécialistes qui souhaitent faire le dépistage de l'ostéoporose sans pour autant investir dans un appareil DXA qui a un prix plus élevé. En effet, les ostéodensitomètres à ultrasons présentent l'avantage d'être moins coûteux que les appareils à rayons X, et sont aisément transportables. Ils ne requièrent pas, bien entendu, de personnel manipulateur formé à la radioprotection, puisqu'ils ne présentent aucun danger vis à vis de l'organisme. Ces appareils s'adressent aux spécialistes tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ainsi que les pharmacies ou les sociétés pharmaceutiques. Ces dernières s'intéressent à ce système pour promouvoir leurs médicaments.

La plupart des matériels utilisent la technologie d'atténuation du signal ultrasonique et mesurent ce qui est communément appelé la BUA (Broadband Ultrasound Attenuation) ainsi que la vitesse de propagation du signal (Speed Of Sound). Les plus performants (ceux qui fournissent une reconstruction de l'image de l'os) nécessitent cependant d'immerger la partie du corps à mesurer : ils ne permettent donc pas d'effectuer des mesures directes sur les sites à risque élevé de fracture comme le bassin ou la colonne vertébrale. La plupart des appareils ultrason opèrent sur le calcaneum (talon). Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) bien qu'étant rarement le siège d'une fracture, le calcaneum est un excellent prédicteur de la fracture du col du fémur, de par son appartenance au type des os « trabéculaires » (os spongieux avec microcavités).

6.1.1.2 La radiologie

La radiologie est la spécialité médicale qui utilise l'imagerie pour faire du diagnostic. Elle est articulée autour de plusieurs techniques, sommairement présentées comme suit :

- **Le rayon X**, sur lequel repose la radiologie conventionnelle, est une technique banalisée et la plus répandue.
- **La scanographie** (ou scanner) est un procédé qui permet l'étude anatomique du corps humain, en effectuant des coupes transversales du corps à partir d'une source de rayon X.
- **L'échographie**, qui repose sur la réflexion des ultrasons, est utilisée en gynécologie et cardiologie, ainsi que pour l'étude des viscères.
- **L'imagerie par Résonance Magnétique (IRM)** permet, grâce à l'utilisation de rayons ionisants et aux progrès de l'informatique et de la numérisation, de donner une carte anatomique et chimique avec transparence osseuse et de détecter ainsi les tumeurs.
- **La médecine nucléaire** est une technique de diagnostic permettant d'obtenir des images d'un organe après injection au patient d'un produit radioactif se fixant dans l'organe analysé et d'en étudier la fonctionnalité dans le temps. La mise en œuvre de cette technique nécessite un détecteur de rayonnement associé à un système mécanique (« gamma-caméra »), qui tourne



autour du patient, ainsi qu'un ordinateur qui reconstruit une image de l'organe à partir des signaux transmis par la gamma-caméra.

Parmi ces techniques, le groupe DMS, s'est spécialisé dans les technologies basées sur les rayons X, soit la radiologie conventionnelle et la radiologie numérique.

6.1.2 Les produits du groupe DMS

6.1.2.1 Les ostéodensitomètres

6.1.2.1.1 Les ostéodensitomètres à ultrasons

➤ UBIS 5000

L'Ubis 5000 est un appareil monosite (l'examen s'applique toujours au même endroit : l'os du talon) qui utilise la technologie des ultrasons pour mesurer la densité de l'os. Pour ce faire, le signal passe à travers le pied qui est immergé dans l'eau, l'un des meilleurs conducteurs de l'ultrason. Après son lancement en 1996, l'Ubis 5000 a été le premier système disponible sur le marché de l'ultrason, à donner une image numérique de l'os.

En récompense pour sa technologie tout à fait innovante, **l'Ubis 5000 a obtenu le prix Yves Rocard de la meilleure technologie de Sciences Physiques en 1997.**

Ce produit s'adresse aux médecins tels que les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres, endocrinologues, médecins du sport et généralistes ayant besoin d'un système moins cher que les systèmes DXA (systèmes à rayons X) mais avec des résultats aussi précis. L'Ubis 5000, avec son image numérique, est donc l'appareil à ultrason le plus précis du marché.

La dernière version de l'Ubis 5000 intègre une interface compatible avec Windows XP : il s'agit de l'Ubis 5000 XP.



UBIS 5000 XP

Ce produit n'est plus commercialisé sur l'exercice 2011.

6.1.2.1.2 Les ostéodensitomètres à rayons X - DXA (Dual Energy X-ray Absorptiometry)

➤ CHALLENGER ENVISION

Le Challenger Envision est un appareil entrée de gamme qui a été mis sur le marché en 1997. Il est doté de la technologie « Pencil Beam » (un balayage de rayons X sur les axes horizontaux et verticaux, qui effectue une série de mesures de la densité osseuse). Il s'agit d'un appareil multi-site qui peut effectuer des examens du rachis, du col fémoral et de l'avant-bras, les principaux sites concernés par le diagnostic de l'ostéoporose.

En 2006, la deuxième génération du Challenger Envision a été lancée. Cette nouvelle version est équipée d'un logiciel plus performant et plus ergonomique par rapport à ces concurrents. L'appareil est également disponible en version compacte (avec une table pliable) afin de répondre à tous les besoins en termes de compacité, facilité d'utilisation, précision et coût.

Ce produit s'adresse principalement aux cabinets privés de radiologie, de rhumatologie et dans certains pays d'orthopédie et de gynécologie.



Challenger Envision

Ce produit n'est plus commercialisé sur l'exercice 2011.

➤ STRATOS

Le Stratos qui a été lancé en 2007 se positionne comme un appareil moyen de gamme et représente 70% du marché mondial de l'ostéodensitométrie. En effet, c'est un appareil multi-site, tout comme le Challenger Envision, qui offre également l'application corps entier. Il présente l'avantage majeur, grâce à sa technologie Digital Fast Beam de pouvoir effectuer un examen de qualité, de façon rapide : entre 60 et 90 secondes.

Le Stratos est doté de la dernière génération du software ergonomique qui comporte de nombreux nouveaux outils pour compléter la diagnostique de l'ostéoporose mais aussi des options tels que l'orthopédie ou la pédiatrie pour d'autres applications. Il répond aux exigences de tous les appels d'offres internationaux et permet donc à DMS de se positionner sur de nouveaux marchés et de conforter sa place sur les marchés historiques.

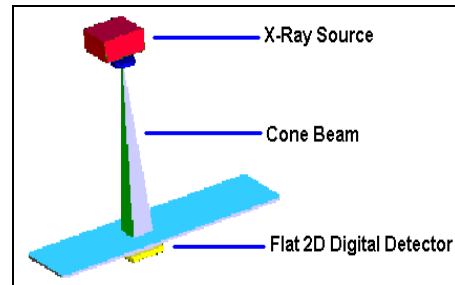


STRATOS

Le **Lexxos** est un appareil haut de gamme qui a été mis sur le marché en 2001. Il est fondé sur l'idée du « diagnostic éclair », possible grâce à son innovation principale, le « Digital Flash Beam® ».



LEXXOS



Technologie Digital Flash Beam

Cette technologie se caractérise par une numérisation de l'image en deux dimensions (supérieur à la technique du balayage). L'examen se réalise en, un flash de moins de 2 secondes alors que les appareils concurrents les plus rapides peuvent au mieux et seulement pour certains patients, proposer des examens en 30 secondes. Sachant qu'un examen comprend en général 6 clichés, le gain de temps est très appréciable, à la fois pour le praticien et pour le patient. De plus, avec pour la première fois une résolution d'image de type quasi-radiologique, le Lexxos ouvre de nouvelles perspectives aux utilisateurs, en ajoutant la notion de qualification de l'os au diagnostic de l'ostéoporose. En effet, grâce à une qualité d'image inégalée sur le marché, il est possible de voir les compressions et/ou fractures vertébrales lors d'un examen visuel du rachis latéral, alors qu'auparavant il était nécessaire de faire ce genre d'examen sur un appareil de radiologie classique.

Le Lexxos est destiné principalement aux hôpitaux, cliniques et cabinets de radiologie et de rhumatologie. La technologie du Lexxos permet aux praticiens de s'ouvrir à de nouvelles applications comme la gestion des implants dans domaine orthopédique.

Ce produit n'est plus commercialisé sur l'exercice 2011.

➤ STRATOS DR

En ostéodensitométrie, le groupe a lancé au second semestre 2010 la commercialisation du futur produit phare de sa gamme, le **Stratos DR**. Le Stratos DR utilise une technologie développée par DMS baptisée « 2D Fan Beam » avec détecteur bi-dimensionnel (2D) permettant un temps d'examen réduit à seulement 30 secondes. Le Stratos DR s'adresse au marché du moyen/haut de gamme, qui représente la majeure partie du marché de l'ostéodensitométrie aujourd'hui encore non adressé par DMS.

En outre, le Stratos DR utilise une base mécanique et électronique commune avec l'ostéodensitomètre d'entrée de gamme Stratos lancé fin 2007 permettant ainsi des économies d'échelle industrielles importantes.



STRATOS DR

6.1.2.2 Le matériel de radiologie

➤ BACCARA

La Baccara est une table télécommandée, lancée en 1999, qui dispose, dans sa version traditionnelle, d'un sélecteur (pour cassettes 18x24 à 36x43 cm) qui autorise des diagnostics précis et sûrs (divisions en 1/2/3/4 et 5 sur les grands formats de cassette). L'innovation majeure est que cet appareil peut être upgradé très facilement en numérique avec les systèmes de numérisation Flash ou le capteur plan dRF 43 (cf. les produits Flash et dRF 43).

En plus des examens classiques (gastro-intestinaux, urologie, pulmonaires, hystérogaphie, myélographie, lymphographie, radiographie du squelette, tomographie) la table de radiologie Baccara permet les explorations en angiographie, angiographie périphérique (stepping), phlébographie, procédures interventionnelles, vasculaires et non vasculaires.



BACCARA

➤ BACCARA dRF

La Baccara dRF est un nouveau concept innovant qui propose l'intégration d'un capteur plein champ dynamique 43 x 43 cm de dernière génération, sur une table télécommandée, la Baccara. Elle a été conçue pour répondre aux besoins croissants de polyvalence et de rapidité d'examen du monde de l'imagerie médicale actuel. Se positionnant comme successeur de la Baccara Paladio, la Baccara dRF présente une solution 100% digitale permettant de réaliser des clichés de très haute qualité, lors d'examens statiques et dynamiques.



BACCARAT dRF

➤ DA VINCI

Da Vinci est une gamme de produits lancée en 2007. Il s'agit de statifs de radiologie, de détecteurs numériques équipés d'un détecteur Trixell (Trixell est une joint-venture entre Thales Electron Devices, Philips Medical Systems et Siemens Medical Solutions). Les produits de cette gamme permettent de réaliser principalement des examens pulmonaires ou osseux. La gamme da Vinci complète l'offre digitale du groupe DMS et s'adresse à 85% du marché numérique mondial de la radiologie.



Solo

Verso

Duo

GAMME DA VINCI

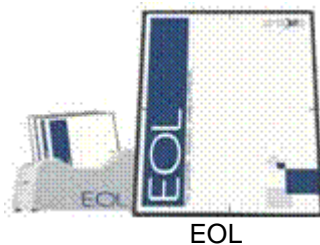
➤ FLASH

Le Flash est un système de numérisation d'images qui peut compléter une table de radiologie telle que la Baccara. Ces systèmes présentent l'avantage d'éliminer les cassettes et permettent d'accéder aux images instantanément et directement sur l'écran, pour le traitement de l'image et le diagnostic. Ce système a été mis sur le marché pour la première fois en 1995 et une nouvelle version a été lancée en 2003.

➤ EOL

Apelem a lancé l'**EOL** en 2009. Il s'agit d'un détecteur numérique sans fil, à la taille d'une cassette, conçu pour s'adapter à n'importe quelle salle de radiologie conventionnelle en n'y apportant aucune modification.

L'EOL peut être installé comme « up-grade » dans les salles conventionnelle de notre gamme de produits de radiologie (ex: BRS, Feria, Camargue, Baccara). La solution EOL représente la solution la plus économique du marché, pour faire évoluer une Baccara ou une Camargue conventionnelle CR, vers le DR. En effet, l'EOL permet tous les avantages du numérique (excellent qualité d'image, plus de manipulation des cassettes, amélioration de productivité, etc) sans que le client soit obligé de réinvestir dans un équipement complet.



➤ BACCARA PLATINUM

En radiologie, DMS a présenté lors du Congrès Européen de Radiologie, qui s'est déroulé à Vienne du 4 au 8 mars 2010, sa nouvelle table de radiologie baptisée Baccara Platinum. Cette nouvelle table, considérée comme le système le plus innovant développé par DMS en radiologie, permet au groupe de se replacer parmi les acteurs majeurs de ce marché.

Cette nouvelle table, disponible en version 100% numérique mais également analogique, permet au groupe de se positionner non seulement sur les marchés matures des pays développés mais aussi sur les principaux marchés émergents en version conventionnelle, zones où historiquement le groupe DMS est très présent.



6.1.2.3 Les autres produits

➤ GIOTTO IMAGE

Le Giotto Image : La société DMS propose sur le marché français la gamme de mammographes du constructeur IMS. Cette gamme comprend un système de mammographie 2 en 1 entièrement évolutif, aussi bien adapté à la mammographie numérique qu'à la macrobiopsie sous stéréotaxie. L'offre en mammographie s'ajoute à l'ostéodensitometrie et la radiologie, permettant ainsi au Groupe DMS de proposer aux radiologues Français, une gamme tout à fait complète.

Le système de mammographique Giotto Image dispose d'une excellente qualité d'image, d'une acquisition quasi instantanée (en moins de 4 secondes) permettant ainsi un gain de temps, et est très facile d'utilisation.



GIOTTO IMAGE

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

6.2.1 L'ostéoporose : un marché en fort développement

Plusieurs facteurs concourent au développement du marché de l'ostéodensitométrie :

- l'accroissement de la population âgée, qui est sujette à cette détérioration des tissus osseux qu'est l'ostéoporose,
- l'attention portée à la santé des femmes, et ce depuis le suivi de la future mère jusqu'aux problèmes de vieillissement débutants à la ménopause (concept de « Woman's Health » et de centre dédiés à la femme),
- l'accélération de la mise sur le marché de médicaments efficaces dans le traitement et la prévention de l'ostéoporose, et de moyens de diagnostic,
- une prise de conscience de plus en plus marquée des problèmes liés à l'ostéoporose y compris les coûts de traitement.

Les utilisateurs d'ostéodensitomètres sont:

- les hôpitaux et cliniques qui demandent des appareils haut de gamme pour leurs patients ou pour les études cliniques qui sont réalisées en leur sein,
- les radiologues qui souhaitent disposer d'un ostéodensitomètre en sus de leurs appareils classiques et coûteux de radiologie. Précisons bien à nouveau que les radiographies (« photographes » et donc à forte intensité) du squelette sont reconnues comme non pertinentes pour calculer la densité osseuse : il faut un ostéodensitomètre pour réaliser un diagnostic fiable sur une prédiction ou un suivi d'ostéoporose,
- les rhumatologues, orthopédistes, gynécologues, pédiatres et endocrinologues, voire les généralistes américains (les « family practice doctors ») qui en raison de leur spécialité sont amenés à rencontrer et examiner des patients et patientes susceptibles de connaître des problèmes osseux.

L'une des clefs du développement de l'ostéodensitométrie est bien entendu le niveau de remboursement par les organismes sociaux dans les différents pays et ce, tant en matière de traitement que de diagnostic. L'état de la réglementation varie d'un pays à l'autre. Les pays développés comme les Etats-Unis, le Japon, ou la plupart des pays Européen remboursent les examens destinées à la détection et le suivi de l'ostéoporose. On peut remarquer que parmi les pays qui ont accordé le remboursement, certains d'entre eux demandent que les patients vérifient certains critères : facteurs de risques importants, déformation des vertèbres, antécédents de fractures à répétition. D'autres, permettent une analyse par an et par patient. Dans d'autres pays, le remboursement est partiel ou dépend des régions.

Il faut bien rappeler que le monde médical est seulement en train de commencer à s'intéresser au diagnostic ostéoporeux, dans la foulée des grands laboratoires pharmaceutiques qui se penchent sur cette maladie du XXIème siècle.

Le segment moyen de gamme représente près de 70% du marché mondiale. Grâce à la sortie du Stratos en fin 2007, DMS a pénétré ce segment du marché qui avait été jusqu'alors dominé par les 2 concurrents principaux.

La concurrence

Les deux principaux concurrents de DMS sont des sociétés américaines cotées au NASDAQ, General Electric et Hologic, les deux plus importantes par le volume d'activité, se partagent respectivement 46% et 40% du marché mondial des ostéodensitomètres multi-sites (Bone Densitometers analysis from « Global Industry Analyst inc. »).



➤ General Electric Healthcare (Lunar)

La société Lunar a été rachetée par le Groupe General Electric en 2001. Le volume d'activité de l'entreprise est réalisé à environ 65 % en Amérique du Nord. L'ostéodensitométrie représente plus de 80% du chiffre d'affaires (Lunar): la technologie à rayons X développée par Lunar a accéléré au début des années quatre-vingt-dix le remplacement du matériel à ondes radioactives. Les ostéodensitomètres à ultrasons (gamme Achilles) ne représentent qu'un chiffre d'affaires inférieur à 5%.

General Electric, la holding du Groupe, (Mnemonic : GE) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés 2010 de 150 milliards de dollars pour un bénéfice de 11,6 milliards de dollars. Le Groupe emploie 287 000 salariés.

➤ Hologic

Très présente sur le marché nord-américain, l'entreprise a su profiter de la croissance du marché pour consolider sa position de leader avec 88,3 M\$ de chiffre d'affaires consolidé 2010 dans les ventes d'ostéodensitomètres.

Hologic (Mnemonic : HOLX) a réalisé un chiffre d'affaires consolidés pour le compte de son exercice clos fin septembre 2010, de 1,679 milliard de dollars pour une perte nette de 62,8 milliards de dollars. Au cours de l'exercice fiscal 2010, 79% des ventes ont été réalisés aux Etats, Unis, 12 % en Europe, 5 % en Asie, et 4% dans d'autres régions.

➤ La concurrence vue comme une opportunité

Le nombre d'intervenants sur le marché de l'ostéodensitométrie est donc limité et DMS est courtisé par de nombreux distributeurs de tous pays. Il y a une opportunité pour DMS de profiter d'un marché d'offre, où les taux d'équipement en ostéodensitomètres ont encore des marges importantes de progression.

6.2.2 Le marché de la radiologie

6.2.2.1 Description et tendance

Le marché de la radiologie se situe principalement dans les pays développés, USA, Europe et Japon. Dans les autres régions du monde, l'aide des pays développés et des organismes internationaux est importante : protocoles français, financement de la banque mondiale, du FMI. Apelem a travaillé et travaille encore sur ce type de financement qui rapporte de gros contrats avec des pays qui ont des besoins et peu de sources de financement.

Le numérique : le marché de la radiologie a été fortement dynamisé depuis le milieu des années 90 par l'innovation technologique du numérique et la percée des nouveaux capteurs. Le phénomène de substitution, encore insignifiant il y a quelques années, est aujourd'hui un marché en pleine croissance. La radiologie numérique permet, par rapport aux rayons X conventionnels, d'éliminer le film classique tout en solutionnant les problèmes de manipulation, d'archivage et de stockage d'images. Elle permet non seulement de réduire les coûts et de gagner du temps, mais aussi de donner une meilleure résolution d'image en réduisant les doses nocives de rayons X.

6.2.2.2 Les acteurs et la structure du marché

Au niveau mondial, près d'une vingtaine de sociétés développent des systèmes numériques de radiologie. Parmi eux, il y a 1) de grands groupes internationaux (GE, Siemens, Toshiba, Philips) qui ont pour principal objectif de proposer une offre d'appareils très haut de gamme et très onéreux: scanner, IRM, échographie et 2) les petits ou moyens opérateurs: Apelem, Villa, Mecall, Swissray... Ces dernières sont en général spécialisées dans le matériel classique de radiologie: tables télécommandées, générateurs, arceaux... Il existe une réelle opportunité pour elles car les niches existent et il est possible de concurrencer correctement les grands, sur ce type de produits.

En France et dans tous les pays développés, la demande consistera dans les années à venir à remplacer les tables existantes par de la numérisation. Plusieurs possibilités s'offrent aux radiologues : remplacer la table, s'équiper d'un système dédié (par exemple pour le poumon, qui représente une grosse partie des actes) ou de faire évoluer sa table (upgrade) en y adaptant une plaque numérique grand champ.

À l'étranger, de belles perspectives résident dans l'équipement de pays en manque de technologies classiques : tables télécommandées, arceaux, générateurs. La Chine, la Russie, l'Amérique du sud en sont les principaux.

7 ORGANIGRAMME

La société DMS a été créée le 26 janvier 1993.

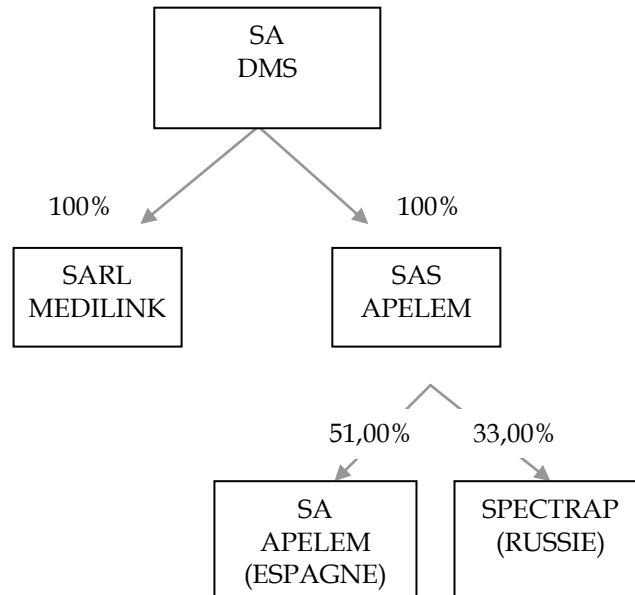
Par acte sous seing privé du 10 mars 1998, les actionnaires de la société MEDILINK ont fait apport à la société DMS de la totalité des actions composant le capital social de MEDILINK. Cet apport a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DMS le 24 mars 1998. Les deux sociétés sont complémentaires dans la distribution de la gamme de produits.

En septembre 1999, DMS a racheté 100% du capital de D.C.L., société détenant à 99.7% la société APELEM. En 2000, la société D.C.L. a fait l'objet d'une fusion absorption par la société APELEM. Au cours du même exercice, la société DMS a fait l'acquisition des sociétés LTR et MERIX.

La société APELEM a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 26 juin 2006.

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des filiales LTR et MERIX détenues à 100% à effet au 31 décembre 2010.

Organigramme du Groupe DMS au 31 décembre 2010



La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et est située à Nîmes (Etablissement principal)

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, composent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 PRINCIPALES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir NOTE 5 - Immobilisations Corporelles des états financiers consolidés.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une démarche d'éco conception a été engagée en 2006 pour augmenter l'éco efficacité globale. Cette démarche a pour objet de tenir compte, dès le développement des produits et la mise en place des procédures de fabrication, des aspects environnementaux. L'intégration de ces principes dans un projet est susceptible de donner de meilleurs résultats en termes d'efficacité et d'économie.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 RAPPORT DE GESTION

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 407 746,85 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition et à celle des porteurs de valeurs mobilières dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis au comité d'entreprise (article L 2323-7 du code du travail) qui n'a formulé aucune observation.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe. (Articles L 225.100, L 233-26 et L 232-1 du Code de Commerce)

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des normes comptables internationales IFRS telles qu'adoptées au 31 décembre 2010 dans l'Union Européenne.

L'exercice 2010 est toujours marqué par la crise économique et financière dont l'impact ne peut être apprécié de façon précise. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date d'arrêt mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

9.1.1 L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé (L 225-100, L 233-26, R.225-102)

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés suivantes :

- Société anonyme DMS
- Société à responsabilité limitée MEDILINK
- Société par actions simplifiée APELEM
- Société anonyme APELEM ESPAGNE

Les comptes annuels des sociétés MEDILINK, APELEM et APELEM ESPAGNE au 31 décembre 2010 ont été intégrés dans les comptes consolidés du groupe DMS.
Toutes ces sociétés sont consolidées par la méthode d'intégration globale.

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, dans le but d'une simplification administrative et d'une rationalisation de la structure du Groupe. Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

9.1.2 Eléments significatifs ressortant des comptes consolidés

9.1.2.1 Compte de résultat consolidé Groupe DMS

Le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, réalisé s'est élevé à 18 244 K€ contre 15 666 K€ pour l'exercice précédent clos le 31/12/2009.

Les charges opérationnelles ont augmenté et s'élèvent à 25 605 K€ contre 22 644 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel est négatif de - 5 526 K€ contre un résultat négatif de -6 262 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de - 160 K€ contre une perte de - 13 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues est une perte de - 5 686 K€ au 31/12/2010 contre une perte de -6 275 K€ au 31/12/2009.

Les comptes annuels du groupe DMS se sont soldés par une perte nette de l'ensemble consolidé de - 5 686 K€ contre une perte nette de -6 070 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net (part du groupe) est négatif de - 5 687 K€ au 31/12/2010 contre une perte de -6 032 K€ au 31/12/2009, après addition des intérêts minoritaires de 1 K€.

9.1.2.2 Bilan consolidé du Groupe DMS

Les postes clés (valeur nette) sont les suivants :

- Les actifs non courants sont de 2 952 K€ contre 2 861K€ au titre de l'exercice précédent.
- Les actifs courants sont de 18 680 K€ contre 17 070 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 11 059 K€ contre 11 700 K€ au titre de l'exercice précédent
- Les passifs non courants sont de 186 K€ contre 200 K€ au 31/12/2009.
- Les passifs courants sont eux de 10 280 K€ contre 7 948 K€ au 31/12/2009.
- Le total général du bilan consolidé est de 21 632 K€ contre 19 931 K€ au titre de l'exercice précédent.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes (article L 225-100).

9.1.3 Commentaires sur l'activité globale du groupe au cours de l'exercice écoulé

9.1.3.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de l'ensemble des entreprises consolidées, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature financière ou non ayant trait à l'activité spécifique des entreprises consolidées notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100, al.3)

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe est en hausse de 15.9% passant de 15.7 M€ à 18.2 M€.

Le résultat opérationnel s'établit à (5 526 K€) (perte) contre (6 262 K€) (perte) au 31/12/2009 soit une amélioration de 736 K€.

Le résultat financier s'établit à (160) K€ au 31/12/2010 contre (13) K€ au 31/12/2009 et porte le résultat relatif aux activités maintenues à (5 686 K€) contre (6 275 K€) au 31/12/2009.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés et des intérêts des minoritaires, le résultat net part du groupe s'établit à (5 687 K€) au 31/12/2010 contre (6 032 K€) en 2009 soit une amélioration de 345 K€.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an représentent 183 K€ au 31/12/2010 soit un ratio de dettes à long terme sur capitaux propres de 1,64%. Le ratio de dettes à long terme sur chiffre d'affaires s'établit quant à lui à 1%.

L'évolution de l'endettement du groupe est la suivante :

En K€			31/12/2010	31/12/2009
Liquidités (D)		D=A+B+C	5 620	2 285
	trésorerie	A	3 476	1 654
	caisse	B		-
	valeurs mobilières	C	2 144	631
Créances financières		E		-
Dettes financières court terme (I)		I=F+G+H	1 562	1 159
	dettes financières bancaires	F	1 443	1 065
	part court terme des dettes long et moyen termes	G	19	20
	autres dettes financières	H	100	74
Endettement financier court terme net		J=I-E-D	- 4 058	- 1 126
Endettement financier long et moyen termes net (N)		N=K+L+M	183	196
	dettes financières bancaires	K	0	19
	autres dettes financières	L	183	177
	obligations émises	M		-
Endettement financier net		J+N	- 3875	- 930

Le bilan du Groupe DMS présente une dette financière à moyen terme à taux fixe et taux variable.

Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 19 K€ au 31/12/2010 (lignes G et K du tableau ci-dessus) contre 39 K€ au 31/12/2009 (lignes G et K du tableau ci-dessus).



L'emprunt de 19 K€ au 31/12/2010 (contre 39 K€) correspond au capital restant d'un emprunt de 60 K€ contracté en 2008 par la société DMS pour financer des travaux d'aménagement des locaux. Cette partie de l'emprunt est à échéance de moins de 5 ans et son taux fixe est de 5.60%.

9.1.3.2 Les faits marquants

Périmètre du Groupe DMS

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, dans le but d'une simplification administrative et d'une rationalisation de la structure du Groupe. Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

Changement de direction

Le conseil d'administration du 31 mai 2010 a procédé à la nomination de M. Jean-Paul Ansel à la Présidence du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Gérard Daguisé, qui demeure administrateur de DMS. M. Jean-Paul Ansel est donc désormais Président Directeur Général de la société.

Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

Lors de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 678 793 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 24 591 708 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 11 981 338.50 euros à 7 302 545.50 euros par imputation du montant de la réduction de capital sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau ».

Diagnostic Medical Systems (DMS) a ensuite renforcé ses fonds propres sur le deuxième semestre 2010 pour un montant total de 5,1 M€ :

- DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. DMS proposait aux porteurs de BSAR B d'exercer leurs bons à raison de 1 BSAR B pour 1 action nouvelle DMS au prix de 0,30€ par action. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.
- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.
- Les frais liés à ces deux opérations d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 52 662 €, le solde étant comptabilisé en charges.

Poursuite des plans de réduction de coûts et de relance commerciale

- **Réduction des coûts**

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de - 13% et d'une diminution des frais de structure du Groupe. Diagnostic Medical System a quitté ses locaux du siège Pérols en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) plus adapté aux besoins de la structure.



La provision pour restructuration correspondante constituée au 31 décembre 2009 à hauteur de 23 K€ a donc été reprise et des mises au rebut ont été constatées sur les agencements et matériels hors d'usage sans impact en terme de valeur nette comptable.

Parallèlement, le litige qui opposait la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social à Pérols) dont M. RABASTE (ancien dirigeant de DMS) est le gérant, à la société DMS est clos, l'ensemble des loyers ayant été réglé.

- **Contrats commerciaux**

DMS a lancé sur le premier semestre 2010 un plan de relance commerciale dont les premiers effets ont été ressentis sur l'exercice avec la signature de partenariats commerciaux :

A compter du mois de septembre 2010, T2I Healthcare distribue en France l'ensemble des solutions de radiologie et d'ostéodensitométrie conçues et développées par DMS, y compris la table de radiologie Platinum et le futur produit phare en ostéodensitométrie, le Stratos DR, qui a été lancé fin 2010.

Fort d'une cinquantaine de collaborateurs et d'une couverture nationale, T2I Healthcare va ainsi permettre de renforcer considérablement le réseau commercial de DMS, à la fois en terme d'équipes de vente mais également sur le plan géographique avec un maillage désormais complet de l'hexagone, et offrir si nécessaire la possibilité d'un financement pour l'achat des équipements. Les effets commerciaux seront véritablement visibles sur le deuxième semestre 2011.

Autres éléments :

- En mars 2010, la société DMS a conclu un contrat de distribution de produits dans le domaine de l'hygiène afin de compléter sa gamme, avec une période de test de trois mois. DMS a mis fin à ce protocole en juin 2010 et a exercé la clause de reprise des invendus. En comptabilité apparaissent donc 993K€ en autres charges et 993K€ en autres produits, cette opération est sans incidence sur le résultat. Pour mémoire, la saisie conservatoire des comptes bancaires du Groupe DMS opérée par le fournisseur a été levée au cours du deuxième semestre 2010, marquant ainsi la clôture du litige.
- Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 715 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 295 K€.
- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 perdue, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS ayant fait appel de cette décision. Le litige porte sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement), pour lesquelles 200 K€ ont été comptabilisés en charge en 2008. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.
- En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€. Le dossier est en voie de transaction et DMS doit obtenir à titre transactionnel une indemnité de 246 K€ courant 2011. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2010.

9.1.3.3 Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

A l'issue de l'exercice 2010, Diagnostic Medical Systems (DMS) a réalisé un chiffre d'affaires de 18,2 M€, en progression de 15.9% par rapport à 2009.

Pour le seul 4^{ème} trimestre, le chiffre d'affaire consolidé de DMS s'est établi à 7,1 M€. Au cours de la période écoulée, DMS a finalisé les livraisons, débutées au 3^{ème} trimestre, des tables du contrat de radiologie de 2,9 M€ remporté en Russie, et a donc facturé le solde pour un montant sur la période de 1,8 M€. DMS avait bénéficié d'un contrat similaire en 2009 avec le même donneur d'ordre public pour un montant de 2,7 M€, intégralement facturé au seul 4^{ème} trimestre 2009.

Par ailleurs, pénalisé par le conflit social qui ralentit l'activité du port de Marseille, le groupe DMS n'a pu expédier, et donc comptabiliser au 4^{ème} trimestre, deux commandes de radiologie pour un montant total de 0,5 M€. La facturation de ces commandes sera comptabilisée dans le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011.

Le dernier trimestre 2010 a également été marqué par les premières facturations, encore symboliques, consécutives aux deux accords de distribution conclus avec le groupe Carestream Health et la société T2I Healthcare. Les retombées commerciales issues de ces partenariats s'accéléreront progressivement en 2011.

9.1.3.4 Activité en matière de recherche et de développement (L 233.26)

En 2010, le Groupe DMS a investi environ 3.45% de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit environ 629 K€, contre 5.14% en 2009, ventilés de la façon suivante :

K€	2010	2009	2 008
Masse salariale imputée à la R&D	615	762	722
Achats, fournitures, matériels et documentations	13	31	214
Déplacements, participations à des conférences scientifiques			-
Frais de projets			-
Etudes et recherches extérieures		12	
Redevances sur brevets et licences	1		26
Autres charges			-
TOTAL	629	805	962

9.1.3.5 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés (L233-26)

DMS a décidé début 2011 de mettre en œuvre un plan de licenciement économique de 7 salariés sur le site de Mauguio, suite à la réunion d'annonce à la délégation unique du personnel en date du 7 janvier 2011. Dans le cadre de cette mesure de réduction de coûts, DMS a également signé sur 2011 un contrat de sous-traitance pour la fabrication d'appareils d'osteodensitométrie.

Le site de production de radiologie sur Nîmes sera maintenu et modernisé dès 2011 avec la réalisation de travaux d'amélioration de l'outil (agencements et chaîne de production) et la mise en place d'un ERP.

9.1.3.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir (L233-26 R.225-102)

DMS recentre sa gamme d'ostéodensitomètre essentiellement autour de trois produits : le Stratos, le Stratos DR (doté d'une technologie au moins égale, sinon supérieure à celle des ses concurrents) et le Pegasus 2, qui devrait être prêt à l'automne 2011, il s'agit d'un ultrason destiné à couvrir certains marchés géographiques spécifiques.

Cette gamme permet au Groupe DMS de couvrir tous les besoins du marché, de renforcer notamment sa présence sur la zone Asie, zone qui connaîtra la plus forte progression dans les années à venir, et de créer des opportunités avec des grands groupes internationaux.

Dans le domaine de la radiologie, la société a complété également sa gamme en développant une nouvelle table, la Platinum qui est considérée comme supérieure aux équipements actuellement sur le marché et dont la phase de production en grande série est prévue pour le deuxième semestre 2011.

9.1.3.7 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée (C. com. art. L 225-100, al. 4 et L 225-100-2, al.2)

9.1.3.7.1 Risque de marché

➤ Risque de liquidité et de crédit

L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative aux avances remboursables, s'élève à 100 K€ pour le groupe, au 31/12/2010 (ne concerne que la société DMS). Cet encours sera remboursé à hauteur de 50 K€ au 30/06/2011 et de 50 K€ au 30/09/2011.

L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élève à 183K€ pour le groupe au 31/12/2010, ces avances feront l'objet de remboursement annuels à compter du 1^{er} mars 2012 et jusqu'au 1^{er} mars 2015, les montants des remboursements annuels seront calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat.

Concernant les possibilités d'accès au crédit bancaire, le groupe dispose de :

- 3620 K€ de lignes de mobilisation de créances (Dailly ou de MCNE)
- 1680 K€ de lignes de Crédit documentaire Import et Cautions sur marchés étrangers

Ces lignes ont fait l'objet d'une renégociation fin 2009 et sont applicables pendant 18 mois soit jusqu'au 30 juin 2010, avec l'appui d'OSEO.

Le Groupe ne dispose pas de lignes de découvert bancaire.

En millions d'euros	2010		2009	
	Autorisé	Utilisé	Autorisé	Utilisé
Lignes de crédit court terme France	630	-	630	244
Dailly France	500	187	500	359
Lignes de crédit court terme international	2 490	1 256	2 490	298
Affacturation	-	-	-	-

Le groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas réduction des capacités de financement par les établissements bancaires.

L'endettement bancaire et financier est décrit au paragraphe 9.1.3.1 du présent document.

La capacité de remboursement des emprunts du Groupe et le niveau de sa trésorerie dépendront de ses performances opérationnelles futures et pourraient être affectées par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjuncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.).

9.1.3.7.2 Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirects

Le groupe DMS dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent le risque de dépendance liée à la résiliation éventuelle de contrats commerciaux avec ses fournisseurs.



Les partenaires bancaires tiennent une place prépondérante dans le financement des activités du groupe notamment à l'export. Le soutien des banques est une condition importante de la pérennité de l'activité du groupe dont l'activité se situe majoritairement à l'export.

Par ailleurs, pour son activité réalisée à l'export, le groupe s'appuie sur des distributeurs qui bénéficient de l'exclusivité territoriale pour la distribution des produits du groupe.

9.1.3.7.3 Risques clients

Le Groupe DMS est en relation avec environ 80 distributeurs dans le monde entier.

Le Groupe DMS a contracté une assurance COFACE sur certains de ces clients. Grâce à ces sécurités, les créances non recouvrées sont très rares.

En dehors de ces assurances, DMS privilégie l'expédition de ses appareils dans les pays à risque qu'après réception de garantis bancaires ou assurances suffisantes.

Néanmoins, compte tenu de l'importance des contrats conclus avec certains clients et des montants concernés, tout défaut ou retard de paiement peut avoir un effet défavorable significatif sur les activités du groupe, sa situation financière, ses résultats et ses cash flows.

9.1.3.7.4 Risques juridiques

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litiges, arbitrages ou faits exceptionnels, autres que ceux qui sont mentionnés dans les comptes, susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

9.1.3.7.5 Réglementation et homologations

L'activité de DMS peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives de mise sur le marché de ses appareils, ainsi que des procédures d'homologation de ses nouveaux produits qui peuvent être longues à obtenir.

9.1.3.7.6 Risques technologiques article L 225-102-2 du code de commerce (loi du 30.07.2003)

Le groupe ne dispose d'aucune installation SEVESO (art L. 515-8 C de l'environnement).

9.1.3.7.7 Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)

Le groupe DMS a souscrit auprès d'AXA des polices d'assurance pour couvrir les risques industriels liés à son activité :

- Multirisque professionnelle à concurrence d'un montant total de 3.527 K€ pour une cotisation annuelle de 24 K€,
- Responsabilité civile pour une cotisation annuelle de 29 K€,
- Assurance véhicules du parc automobile des commerciaux et techniciens France pour 16 K€,
- Assurance des mandataires sociaux pour 7 K€

Le groupe DMS a également contracté une Assurance Coface pour 8 K€.

9.1.3.8 Engagements hors bilan

9.1.3.8.1 Description des engagements hors-bilan en milliers d'euros liés à l'activité courante

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Privilège Trésor	0	413	-413
Cautions et garanties	6 410	6 410	0
Nantissements	0	7 053	-7 053
Retour à meilleure fortune	3 910	710	0
TOTAL	10 320	14 586	-7 466

Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « nantissements » de 7053 KE correspondant principalement au nantissement du fonds de commerce de DMS au profit des banques en garantie des emprunts à moyen terme octroyés ont été levés au cours de l'exercice.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune (710 K€) concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans

DMS a consenti en date du 25 novembre 2010 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 K€. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes au 31 décembre 2010.

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font toujours l'objet d'un recours en appel. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal (hors majorations et pénalités liées au retard de paiement). Seuls 200 K€ ont été comptabilisés en charge en 2008 :

- - 100 K€ ont été décaissés en 2008
- - 100 K€ ont été réglés en 2009 en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt

Au terme des voix de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 100 K€ déjà décaissés.

D'autre part, le groupe a assigné en justice en 2008 un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1,2 M€. Un jugement favorable est intervenu en novembre 2009. Une indemnité transactionnelle est en cours de conclusion sur l'exercice 2011 à hauteur 246 K€. Toutefois, aucune écriture n'a été constatée dans les comptes de l'exercice 2010.

9.1.3.8.2 Description des engagements complexes

Aucun engagement complexe n'existe à ce jour.

9.1.3.9 L'activité du groupe par branches d'activités (L 233-6 al. 2)

Activités	Chiffre d'affaires consolidé (en K€)	Résultat opérationnel 2010	Résultat opérationnel 2009
Dopplers, ostéodensitomètres	1 574	- 2 685	-4 828
Appareils radiologie	16 669	- 2 841	-1 429
Total	18 243	-5 526	-6 527

L'information sectorielle présentée est fondée sur les entités juridiques. L'ostéodensitométrie est réalisée par les sociétés DMS et MEDILINK. L'activité des « appareils de radiologie » est réalisée par la société APELEM et APELEM Espagne, les activités de « Distribution et maintenance » sont incluses dans les activités principales correspondantes.

9.1.4 Activités et résultats des filiales

9.1.4.1 SOCIETE MEDILINK

SARL au capital de 48.000 Euros
 Siège social : 393 rue Charles Lindbergh, 34130 Mauguio
 Immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 389 288 044
 Activité : la fabrication et la vente de matériel médical
 Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2010 :
 Chiffre d'Affaires : 1 784 K€ en 2010 contre 1 665 K€ en 2009
 Résultat comptable : perte de 73 K€ en 2010 contre une perte de 365 K€ en 2009.

La Société DMS possède une participation de 100% dans le capital de la société MEDILINK

9.1.4.2 SOCIETE APELEM

Société par Actions simplifiée au capital de 276.225 Euros
 Siège social : 494 Rue Leon Blum 34000 Montpellier
 Etablissement principal : 175 Allée Von Neumann 30900 Nimes
 Immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146
 Activité : la fabrication de matériels de radiologie
 Exercice social : 31 décembre

Situation au 31 décembre 2010 :
 Chiffre d'Affaires : 14 950 K€ en 2010 contre 10 339 K€ en 2009.
 Résultat comptable : perte de 60 K€ en 2010 contre une perte de 2 918 K€ en 2009.

La Société DMS possède 100% du capital de la société.

La Société APELEM détenant elle-même :

- 51% du capital de la Société Apelem Espagne

9.1.4.3 SOCIETE APELEM ESPAGNE

SA au capital de 60 100 euros
 Siège social : Calle Lluça 13 Bajos BARCELONE Espagne
 Activité : vente de matériel médical
 Exercice social : 31 décembre
 Dernier exercice social : 31 décembre 2010 :
 Chiffre d'affaires : 353 K€ au 31/12/2010 contre 455 K€ en 2009.



Résultat comptable : bénéfice de 3 K€ contre 10 K€ en 2009.

La société DMS détient une participation de 51 % dans le capital de la société (par l'intermédiaire d'APELEM, soit un pourcentage d'intérêt de 51 %).

Il est rappelé que les sociétés LTR et MERIX ne sont plus considérées comme des filiales au 31 décembre 2010 car DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

9.1.5 L'activité propre de la société DMS (L 232-1)

9.1.5.1 Eléments significatifs ressortant des comptes

9.1.5.1.1 *Compte de Résultat de la Société DMS*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est de 3 785 K€ contre 4 622 K€ au 31/12/2009

Le résultat d'exploitation est une perte de 1 695 K€ contre une perte de 2 314 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier est une perte de 3 364 K€ contre une perte de 331K€ l'an dernier.

Le résultat exceptionnel est une perte de 712 K€ contre une perte de 786 K€ au 31/12/2009.

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net est une perte de 5 664 K€ contre une perte de 3 279 K€ au 31/12/2009.

9.1.5.1.2 *Bilan de la société DMS*

Au Bilan au 31 décembre 2010, les postes clefs nets sont les suivants :

- L'actif immobilisé est de 5 503 K€ contre 5 852K€ au titre de l'exercice précédent,
- Parmi ces actifs immobilisés, les participations financières représentent 4 991 K€ contre 5 056K€ au 31/12/2009
- L'actif circulant est de 14 663 K€ contre 15 013 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Les capitaux propres s'élèvent à 16 951 K€ contre 17 541 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total des dettes à la clôture de l'exercice est de 3 215 K€ contre 3 324 K€ au titre de l'exercice précédent,
- Le total général du bilan au 31 décembre 2010 est de 20 167 K€ contre 20 865 K€ au titre de l'exercice précédent,

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux (L.225-100).

9.1.5.1.3 *Changements de méthode*

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

9.1.5.2 Commentaires sur l'activité de la société DMS au cours de l'exercice écoulé

9.1.5.2.1 *Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires, comportant le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment relatives aux questions d'environnement et de personnel (article L 225-100).*

Le chiffre d'affaires de la SA DMS est en baisse de 18.11 % soit 837 K€ passant de 4 622 K€ au 31/12/2009 à 3 785 K€ au 31/12/2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à – 1 695 K€ au 31/12/2010 contre -2 314 K€ au 31/12/2009 soit 619 K€ d'amélioration par rapport à 2009.

Le résultat financier, s'établit à -3364 K€ et porte le résultat courant à – 5 059 K€ au 31/12/2010 en détérioration de 2 414 K€ par rapport à 2009.

Le résultat exceptionnel passe de -786K€ à -712 K€ au 31/12/2010 soit 74 K€ d'amélioration par rapport à 2009.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à -5 664 K€ au 31/12/2010 contre -3 279 K€ en 2009 soit 2 384 K€ de moins.

Par ailleurs, il n'y a plus de dettes envers les établissements de crédit à plus d'un an.

9.1.5.2.2 Les faits marquants - Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées (R.225-102)

Restructuration du Groupe

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, dans le but d'une simplification administrative et d'une rationalisation de la structure du Groupe. Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

L'impact des opérations de TUP dans les comptes au 31 décembre 2010 de DMS est une perte financière de 417 446 € correspondant à des mali de confusion sur LTR (205 K€) et MERIX (212 K€). En parallèle, DMS a procédé aux reprises de provisions sur comptes courants antérieurement constituées pour un montant global de 384 653 €. Ces reprises impactent le résultat d'exploitation.

DMS a consenti en date du 25 novembre 2010 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 000 €. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes au 31 décembre 2010.

Changement de direction

Le conseil d'administration du 31 mai 2010 a procédé à la nomination de M. Jean-Paul Ansel à la Présidence du conseil d'Administration, en remplacement de M. Gérard Daguisé, qui demeure administrateur de DMS. M. Jean-Paul Ansel est donc désormais Président Directeur Général de la société.

Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

Coup d'accordéon

Lors de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 678 793 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 24 591 708 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 11 981 338.50 euros à 7 302 545.50 euros par imputation du montant de la réduction de capital sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau ».

Augmentations de capital

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres sur le deuxième semestre 2010 pour un montant total de 5,1 M€ :

- DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de

certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. DMS proposait aux porteurs de BSAR B d'exercer leurs bons à raison de 1 BSAR B pour 1 action nouvelle DMS au prix de 0,30€ par action. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.

- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.
- Les frais liés à ces deux opérations d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 52 662 €, le solde étant comptabilisé en charges.

Plan de réduction de coûts

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de - 32% et par une diminution des frais de structure.

La société a de plus quitté ses locaux de Pérols en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) mieux adapté aux besoins de la structure. La provision pour déménagement correspondante constituée au 31 décembre 2009 à hauteur de 23 K€ a donc été reprise et des mises au rebut ont été constatées sur les agencements et matériel hors d'usage sans impact comptable significatif.

Parallèlement, le litige qui opposait la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social à Pérols) dont M. RABASTE (ancien dirigeant de DMS) est le gérant, à la société DMS est clos, l'ensemble des loyers ayant été réglé.

Autres faits caractéristiques

En mars 2010, la société DMS a conclu un contrat de distribution de produits dans le domaine de l'hygiène afin de compléter sa gamme, avec une période de test de trois mois. DMS a mis fin à ce protocole en juin 2010 et a exercé la clause de reprise des invendus. En comptabilité apparaissent donc 505 691 € en autres charges et 505 691 € en autres produits, cette opération est sans incidence sur le résultat.

Pour mémoire, la saisie conservatoire des comptes bancaires du Groupe DMS opérée par le fournisseur a été levée au cours du deuxième semestre 2010, marquant ainsi la clôture du litige.

Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 683 552 € de mises au rebut comptabilisées en pertes exceptionnelles dans les comptes sociaux afin de ne pas biaiser la marge brute. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 294 862 €.

D'autre part, au cours des exercices précédents, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté en appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés) et 100 K€ ont été comptabilisés en charge à payer.

Le solde du principal a été réglé par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt, la cour d'appel ne s'étant pas encore prononcé. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement

intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant a été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Aucun produit n'a été constaté au 31 décembre 2010, néanmoins le dossier est en voie de transaction et DMS compte obtenir à titre transactionnel une indemnité de 246 K€ courant 2011.

Pour les autres faits importants se référer à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.3 *Activité en matière de recherche et de développement (L 232-1)*

K€	2010	2009
Masse salariale imputée à la R&D	283	473
Achats, fournitures, matériels et documentations		7
Déplacements, participations à des conférences scientifiques		-
Frais de projets		-
Etudes et recherches extérieures		-
Redevances sur brevets et licences	1	4
Sous total Frais extérieurs	1	11
TOTAL	284	484

9.1.5.2.4 *Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs (C. com. Art. L.441-6-1 et D.441-4 ; LME art.24-II)*

Le tableau présente le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au 31/12/2010 :

Données en euros	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Factures échues	626 307	568 211
Factures à échoir en janvier N+1	319 754	278 837
Factures à échoir en février N+1	62 943	96 639
Factures à échoir en mars N+1	2 504	-
Total du poste dettes fournisseurs	1 011 508	943 687

Le solde des factures échues (626 K€) comprend 111 K€ de factures en litige.

9.1.5.2.5 *Evénements importants depuis la clôture (L 232-1)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

9.1.5.2.6 *Evolution prévisible (L 232-1) et perspectives d'avenir (R.225-102)*

Les commentaires sur ce point sont identiques à ceux indiqués pour le groupe DMS (cf. 9.1.3.5 ci-dessus)

Les principaux risques et incertitudes pour DMS sont identiques à ceux du groupe. Ces risques sont décrits au paragraphe 9.1.3.7.

9.1.5.2.7 *Prises de participation et de contrôle*

Aucune prise de participation et/ou de contrôle n'a été effectuée cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

9.1.5.2.8 Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.2.9 Conséquences environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

9.1.5.3 Les Résultats de la société DMS

9.1.5.3.1 Affectation du résultat

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et aux statuts de notre société.

Nous vous proposons d'affecter la perte de 5 663 904 € comme suit :

- Au report à nouveau pour 5 663 904 €.

9.1.5.3.2 Distributions antérieures

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

9.1.5.3.3 Charges non déductibles fiscalement

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

9.1.5.3.4 Le capital de la société DMS

- L'actionnariat de la société (L 233-13)

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de Commerce, nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2010 plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Plus de 5%	Néant	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste, Jean-Luc Dumas
Plus de 10%	Néant	Néant	Néant
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

Droits de vote	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Plus de 5%	Néant	Néant	Jean-Luc Dumas
Plus de 10%	Néant	Antoine Rabaste	Antoine Rabaste
Plus de 15%	Néant	Néant	Néant
Plus de 20%	Néant	Néant	Néant
Plus de 25%	Néant	Néant	Néant
Plus de 33,33%	Néant	Néant	Néant
Plus de 50%	Néant	Néant	Néant
Plus de 66,66%	Néant	Néant	Néant
Plus de 95%	Néant	Néant	Néant

➤ Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 225-100-3)

En application de l'article L. 225-100-3, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre 18 et au § 20.2.1.4.23 « Tableau des filiales et participations ».
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- pactes entre actionnaires :

Un pacte d'actionnaires entre Messieurs Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS), Antoine Rabaste et la société DMS a été conclu le 15 mars 2010.

Ce pacte, conclu pour 5 ans, a pour objet de déterminer les "conditions dans lesquelles M. Rabaste apportera son soutien aux résolutions que M. Ansel pourra proposer au conseil d'administration" de DMS.

En application des clauses du pacte, M. Rabaste s'engage à voter (i) en faveur de toute résolution soumise à l'assemblée par le conseil d'administration de DMS et ayant obtenu l'aval de M. Ansel, et (ii) à s'abstenir de soutenir les résolutions ayant pour objectif la nomination d'administrateurs n'ayant pas reçu l'aval de M. Ansel ou la révocation d'administrateurs sans l'aval de M. Ansel.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 17 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe (Cf : § 9.2.3 - Annexe III).
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration

➤ Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

DMS détient 122 958 actions propres.

Les autres sociétés du groupe ne détiennent pas d'actions de la société DMS.

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

➤ Avis de détention et aliénation de participation croisée (R.233-19)

Néant.

- Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L. 225-211 al. 2)

Au cours de l'exercice 2010, aucune action propre n'a été acquise
Aucune n'a été vendue.

- Opérations afférentes aux actions de la société

(1) Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital et options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Les modifications suivantes sont intervenues sur la parité des BSAR B du 16 juillet 2010 au 23 août 2010 :

- la réduction temporaire du prix d'exercice de 9 € à 0,30 € ;
- la modification concomitante de la parité d'exercice à 1 BSAR B permettant de souscrire à 1 action DMS en lieu et place 4 BSAR B pour 1,07 action DMS.

A l'issue de cette période, le prix et la parité d'exercice initiaux des BSAR B, soit 4 BSAR B donnant le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle au prix unitaire de 9 €, ont été automatiquement rétablis, et ce jusqu'à l'échéance des BSAR B fixée contractuellement au 31 décembre 2010.

(2) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 al. 2)

Au 31 décembre 2010, le Groupe DMS détenait 122 958 actions propres pour une valeur totale de 41 631€ (prix de revient). Les actions d'autocontrôle sont déduites des capitaux propres à hauteur de leur prix de revient.

Titres	Nombre	Cours au 31.12.2010	Valorisation boursière au 31.12.2010
Actions DMS	122 958	0,35 €	45 035 30

DMS a décidé de conserver ces actions propres et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

- Les délégations en matière d'augmentations de capital (L. 225-129)

Cf : § 9.2.3 - Annexe III : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

9.1.5.4 Les salariés

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0,26 % du capital social de la société.

9.1.5.5 Les mandataires sociaux

9.1.5.5.1 Mode d'exercice de la direction générale (R.225-102)

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 Juin 2002, le conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

Il a alors été décidé au cours de la séance du conseil d'administration du 28 juillet 2009 de séparer la fonction de Président du Conseil d'Administration (qui a été confiée à M. Gérard Daguisé) de celle de Directeur Général (qui a été confiée à M. Jean-Paul Ansel).

Le Conseil d'Administration a pris acte le 31 mai 2010 de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Lors de ce même conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

9.1.5.5.2 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (L 225-102-1 al 3) au cours des cinq dernières années – Renouvellement des mandats des administrateurs :

Les administrateurs de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » sont les suivants :

- Monsieur Gérard DAGUISE
- Monsieur Jean-Noël ROY
- Monsieur Jean-Luc DUMAS
- Monsieur Jean Paul ANSEL

➤ Monsieur Gérard DAGUISE

Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » depuis le 28 juillet 2009

Monsieur DAGUISE a démissionné de ses fonctions de président du conseil d'administration le 31 mai 2010.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Administrateur de DMS du 7 février 2005 au 2 juin 2008

Directeur Général de DMS du 5 septembre 2006 au 2 juin 2008

Président du Conseil d'Administration de DMS du 28 Juillet 2009 au 31 mai 2010

➤ Monsieur Jean-Luc DUMAS :

Administrateur de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Son mandat d'administrateur a été renouvelé lors de la délibération de l'assemblée générale du 2 Juin 2008. Son mandat d'administrateur arrivera à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2013.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM jusqu'au 31 mai 2010, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 494 Rue Leon Blum 34000 Montpellier, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146

Monsieur Jean-Luc Dumas a démissionné de ses fonctions de gérant de la SARL Merix et de la SARL Les Techniques Radiologiques « LTR », lors de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2009. Il a été remplacé dans ses fonctions, dans chacune des deux sociétés, par Monsieur Jean-Paul Ansel.

Directeur Général Délégué de DMS jusqu'au 15 décembre 2009.

➤ Monsieur Jean-Noël ROY :

Administrateur, de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS »

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

Néant

➤ Monsieur Jean Paul ANSEL

Président Directeur général de la SA DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS « DMS » depuis le 31 mai 2010

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2010 a décidé de nommer Monsieur Jean-Paul ANSEL, né le 4 octobre 1949 à Corbeil, de nationalité Française, en qualité de nouvel administrateur de la Société, en adjonction des membres en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration de la société a pris acte de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Ses mandats ou fonctions dans une autre société du groupe ou hors groupe :

- Directeur Général de DMS du 28 juillet 2009 au 31 mai 2010
- Président de la SAS APELEM depuis le 19 novembre 2009 : Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 494 Rue Leon Blum 34000 Montpellier, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146
- Gérant depuis le 19 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 de la société MERIX, S.A.R.L. au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800. La société MERIX a été dissoute par suite de transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010.
- Gérant depuis le 19 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR", S.A.R.L. au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798. La société LTR a été dissoute par suite de transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010.
- Président de la société GSE Holding de droit Belge, située stationsstrate 68, 94050 Haaltert, Belgique.
- Administrateur de la société CUBIGEL COMPRESSOR SA , c/antoni Farrellad 2E, 08192 Sant Quinze del Valles, Espagne, enregistrée sous le N°A08256612

9.1.5.5.3 Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

9.1.5.5.4 Les démissions d'administrateur

Néant

9.1.5.5.5 Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2010 a décidé de nommer Monsieur Jean-Paul ANSEL, né le 4 octobre 1949 à Corbeil, de nationalité Française, en qualité de nouvel administrateur de la Société, en adjonction des membres en fonction, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration de la société a pris acte de la démission de Monsieur Gérard Daguisé de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à effet immédiat (Monsieur Gérard Daguisé conservant ses fonctions d'administrateur de la société) et a désigné M. Jean Paul Ansel en qualité de Président du Conseil d'Administration.

9.1.5.5.6 Les jetons de présence

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire). Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2000 euros décaissés en 2010).

9.1.5.6 Les rémunérations des mandataires

La rémunération brute totale et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par votre société ou toute société contrôlée au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce, au cours de l'exercice 2010, s'établissent comme suit :

- Gérard DAGUISE (Président du conseil d'administration du 28 juillet 2009 au 31 mai 2010 - Administrateur)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Gérard DAGUISE – Président du 28 juillet 2009 au 31 mai 2010	2009 (depuis le 28 juillet 2009)	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Gérard DAGUISE - Président du 28 juillet 2009 au 31 mai 2010	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2010	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	2 000	2 000
- avantages en nature ¹	-	-	-	-
TOTAL	-	-	2 000	2 000

➤ Jean Luc DUMAS (Administrateur)

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	54 178	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	54 178	-

<i>Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean-Luc DUMAS – Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2010	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	51 508	51 508		
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	7 000	-
- avantages en nature ¹	2 670	2 670	-	-
TOTAL	54 178	54 178	7 000	0

➤ Jean-Noël ROY

<i>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</i>		
Jean Noël ROY – Administrateur depuis le 28 juillet 2009	2009 (depuis le 28 juillet 2009)	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	-	-

<i>Tableau 2 récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</i>				
Jean Noël ROY – Administrateur depuis le 28 juillet 2009	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2010	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	-	-	-	-
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	7 000	-
- avantages en nature ¹	-	-	-	-
TOTAL	-	-	7 000	0

- Jean-Paul ANSEL (Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 puis président du conseil d'administration à compter du 31 mai 2010)

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Jean Paul ANSEL –	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	50 000	100 331
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	50 000	100 331

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Jean Paul ANSEL –	Montants au titre de l'exercice 2009		Montants au titre de l'exercice 2010	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	50 000	50 000	83 331	83 331
- rémunération variable	-	-	17 000	17 000
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	6 000	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	50 000	50 000	106 331	100 331

Les avantages en nature concernent principalement l'assurance chômage au régime GSC pour les dirigeants de la Société.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'Emetteur et par toute société du groupe.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et aucune option n'a été levée par ces deniers.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

Indemnités relatives à une clause de non-concurrence :

Néant

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

Jetons de présence versés au cours de l'exercice :

Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2000 euros décaissés en 2010 au profit de Monsieur DAGUISE Gerard).

9.1.5.7 Les commissaires aux comptes

Aucun mandat de commissaire aux comptes n'arrive à expiration lors de la prochaine assemblée.

9.1.5.8 Conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Si certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil, il conviendra de les approuver dans les termes de l'article L 225-42 du code de commerce.

CONCLUSION

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fait à Mauguio
Le 28 avril 2011

9.2 ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

9.2.1 Annexe 1 : Conséquences sociales de l'activité

I - CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

Le Groupe poursuit ses actions de rationalisation des coûts et d'optimisation des processus internes. En 2010 une nouvelle configuration du Groupe s'est définie toujours dans l'optique d'optimisation et de maîtrise de la masse salariale qui représentent deux enjeux majeurs pour l'avenir du Groupe.

Le climat social en période de réorganisation

Evolution des effectifs Groupe depuis 2002 :

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectifs annuels moyens	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94
Effectifs au 31 décembre	164	137	130	128	127	129	121	95	91

Les points forts de notre structure restent la grande polyvalence et la mobilité interne des salariés, en effet le groupe offre de nombreuses opportunités en termes d'évolution de carrières et de promotion interne.

La fin d'année 2010 a vu plusieurs phases importantes du projet de réorganisation se mettre en place :

- la centralisation de la production sur le site industriel de Nîmes,
- le départ des locaux de Pérols et la centralisation des activités tertiaires (commerciales, marketing, administratives et comptables) du groupe dans de nouveaux locaux à Mauguio plus adaptés à notre nouvelle configuration.
- le déploiement d'une solution ERP

L'importance des investissements réalisés par la direction dans des projets d'envergures, destinés à structurer durablement et à pérenniser l'activité du Groupe, à permis de rassérer les salariés quant à l'avenir de celui-ci et à ses perspectives. Le lancement sur le marché de deux nouveaux appareils ayant d'ores et déjà reçu un accueil enthousiaste dans le milieu de l'imagerie médicale montre le dynamisme du Groupe et prouve une nouvelle fois son expertise.

Représentation du personnel

La Direction et les instances représentatives du personnel composées de la Délégation Unique du Personnel (DUP) et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) travaillent conjointement pour garantir une communication interne efficace et apporter des réponses concrètes aux salariés du Groupe.

Développer les compétences des salariés

L'année 2010 a vu se perpétuer les relations privilégiées entretenues de longues dates entre le Groupe et les centres de formations notamment par le biais des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ainsi que les partenariats universitaires pour des stages de longue durée (4 à 12 mois). Ces dispositifs permettent à DMS de profiter des derniers enseignements universitaires et professionnels, de transférer sur les salariés en place de nouvelles compétences, et de posséder un « bassin de recrutement » non négligeable.

En réponse aux obligations légales, le Groupe propose aux salariés, par le biais de la formation professionnelle continue, des formations leur permettant une constante adéquation avec leur poste de travail ou, au regard des évolutions technologiques et des mutations structurelles.

Notre investissement en matière de formation va néanmoins au-delà de ces prescriptions en permettant aux salariés d'accéder à des formations orientées vers le développement des compétences. Pour l'année 2010 des formations linguistiques, techniques et commerciales ont ainsi été dispensées en interne ou par le biais de prestataires extérieurs.

Des dispositifs tels que le Droit Individuel à la Formation (DIF), l'accès aux bilans de compétences (BC) ou encore les validations des acquis de l'expérience (VAE) ont permis à de nombreux salariés de développer leurs compétences, de faire un bilan sur leurs acquis professionnels, dans une logique d'employabilité et afin d'être acteur de leur parcours professionnel.

Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés :

Au 31 décembre 2010, le Groupe DMS emploi 1.5 « unités bénéficiaires » (UB) contre 1.88 UB au 31 décembre 2009. Tout comme en 2009 cette perte d'UB est compensée par une baisse significative des effectifs sur 2010 (16,1 salariés en moins en moyenne par rapport à 2009), ainsi que par le maintien des contrats de prestation de service signés avec des ESAT.

Au titre de l'exercice 2010 ces emplois et contrats n'ont pas permis de remplir pleinement les exigences légales (4 UB légalement requises) et la taxe correspondante s'est élevée à 3.8K€ contre 5.7K€ en 2009.

9.2.2 Annexe 2 : Conséquences environnementales de l'activité

Le rayonnement ionisant est le risque le plus élevé qui a été identifié au niveau environnemental.

L'exposition à ce risque trouve son origine dans les activités rayon X de calibration des machines. De nombreuses mesures de sécurité existent : dosimètre individuel et d'ambiance, marquage des zones de sécurité au sol, signalisation lumineuse pendant les tirs, tabliers, paravents, salles et armoires plombées. De plus, des mesures d'ambiance des rayons X sont effectuées mensuellement par un laboratoire indépendant.

Les appareils sont conformes aux normes en vigueur en la matière. Rappelons également que les ostéodensitomètres à rayons X ne sont pas des appareils de radiologie classique : leur émission ionisante de rayons X est, ainsi, environ 100 fois plus faible qu'un appareil de radiologie conventionnel.

Début 2003, le groupe a lancé une grande campagne d'information sur ce risque auprès des salariés, dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels. Cette campagne s'est conclue par la rédaction d'un document unique sur les risques professionnels.

Quant aux autres considérations environnementales, le groupe DMS respecte les normes en vigueur, il ne concourt pas à l'émission de nuisances sonores, olfactives ou de déchets dangereux. L'activité du groupe ne porte pas non plus atteinte au milieu naturel dans son ensemble et est faiblement consommatrice de ressources en eau, matière première et énergie.

Nous traitons nos déchets industriels non banaux (DINB) dans le cadre de la directive n° 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) recyclage et revalorisation.

Un reporting annuel est réalisé auprès de l'ADEME.

9.2.3 Annexe 3 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de Réserves, bénéfices, primes de fusion et d'apport	31/05/2010	31/07/2012	Dans la limite des éléments à incorporer	-	-	
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	31/05/2010	31/07/2012	30 000 000	-	-	30 000 000
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	31/05/2010	31/07/2012	15% de l'émission initiale	-	-	-
Autorisation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	31/05/2010	31/07/2012	10% du capital social	-	-	10% du capital social
Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE	31/05/2010	31/07/2012	2% du capital social	-	-	2% du capital social
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	31/05/2010	31/07/2012	30 000 000	-	5 126 492	24 873 508
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	limite légale de 10% du capital social	-	-	
Utilisation des délégations en période d'offre publique	31/05/2010	30/11/2011	NA	NA	NA	NA
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	02/06/2008	02/08/2011	15% du capital social	-	-	
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée au paragraphe II de l'article L411-2 du code monétaire et financier	31/05/2010	31/07/2012	20% du capital social par an dans la limite de 30 000 000	-	-	

<p>Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit d'investisseurs qualifiés (L411-2II), investisseurs en « small caps » ou en « pme communautaires », partenaires industriels/commerciaux de la société</p>	31/05/2010	30/11/2011	30 000 000	-	-	
--	------------	------------	------------	---	---	--

9.2.4 Annexe 4 : Tableaux de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisés au cours du dernier exercice :

Nom et prénom	DUMAS Jean-Luc
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	-
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	Néant
Prix moyen pondéré	€
Montant total des cessions	€
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	Néant
Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	DAGUISE Gérard
Qualité	Président du Conseil d'Administration (jusqu'au 31 mai 2010) et Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	Néant
Prix moyen pondéré	Néant
Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis	Néant
Prix moyen pondéré	Néant
Montant total des acquisitions	Néant

Nom et prénom	ROY Jean-Noël
Qualité	Administrateur
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés	80 414
Prix moyen pondéré	0.41 €
Montant total des cessions	33 353 €
Nombre total d'instruments financiers acquis	157 864
Prix moyen pondéré	0.44€
Montant total des acquisitions	68 687€

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul
Qualité	Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 Président directeur général et administrateur depuis le 31 mai 2010
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	50 0.50€ 25 €

Nom et prénom	ANSEL Jean-Paul via GSE HOLDING
Qualité	Directeur Général jusqu'au 31 mai 2010 Président directeur général et administrateur depuis le 31 mai 2010
Identité et qualité de la personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	Actions
Nombre total d'instruments financiers cédés Prix moyen pondéré Montant total des cessions	Néant
Nombre total d'instruments financiers acquis Prix moyen pondéré Montant total des acquisitions	83 333 0.30€ 24 999,90 €

9.3 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	8 035 108	8 782 723	11 981 298	11 981 298	12 375 672
Nombre des actions ordinaires existantes	8 035 108	8 782 723	24 591 624	24 591 624	41 675 733
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	3 443 512	1 147 727	1 228 105	1 228 021	27 783 822
. Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. Par exercice de droits de souscription	3 443 512	1 147 727	1 228 105	1 228 021	27 783 822
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 660 423	9 830 920	5 992 137	4 622 476	3 784 909
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions et transferts de charges	-1 260 552	486 505	-252 262	-2 877 441	-6 685 052
Impôts sur les bénéfices	-38 417	-44 481	-41 798	-151 418	-107 047
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 368 025	307 290	-1 399 448	-3 279 345	-5 663 904
Résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,152	0,06	-0,01	-0,12	-0,16
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0,17	0,035	-0,06	-0,13	-0,14
Dividende attribué à chaque action (a)	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	51	57	52	46	31
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 512 810	1 791 501	1 649 502	1 782 645	1 168 852
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	671 426	776 790	736 211	661 492	490 227

a) Préciser, le cas échéant, par catégorie, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

9.4 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS "D M S"
S.A. au capital de 12 407 389.92 euros
SIEGE SOCIAL : 393, Rue Charles Lindbergh
34130 MAUGUIO
389 873 142 R.C.S. MONTPELLIER

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ARTICLE L.225-37 AL6 DU CODE DE COMMERCE

Le rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Sous l'autorité du Président, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été la Directions Financière et Juridique de la Société.

En matière de code de gouvernement d'entreprise, notre société se référait jusqu'à présent au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

La société a choisi de se référer désormais au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites élaboré par Middlednext en décembre 2009 estimant qu'il est plus adapté à la taille de la société.

Ce code Middlednext est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com) ci-après le Code de référence.

Le conseil d'administration a pris connaissance du Code de référence, et notamment des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-37 du Code de commerce, le présent rapport précises les dispositions du Code de référence qui ont été écartées et les raisons de ce choix sont les suivantes ;

- Recommandation R6– Règlement intérieur du Conseil d'administration (cf infra 9.4.14),
- recommandation R12 – Comités spécialisés (cf infra 9.4.14),
- Recommandation R15 – Evaluation du conseil d'administration (cf infra 9.4.14).

9.4.1 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

9.4.1.1 Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale ordinaire peut nommer à la majorité des voix, au maximum, deux censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Toute personne morale qui sera désignée en qualité de censeur devra désigner un représentant permanent.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Au 31 décembre 2010, votre Conseil d'administration est composé de quatre membres. La composition de ce conseil d'administration a été modifiée en date du 31 mai 2010.

Nom	Date de nomination - renouvellement	Date d'expiration du mandat	Fonction
Jean-Paul Ansel	31/05/2010 (administrateur)	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Président
Jean-Luc Dumas	02/06/2008	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014	Administrateur
Dr Jean-Noel Roy	28/07/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur
Gérard Daguisé	28/07/2009	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2015	Administrateur

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Aucun administrateur n'est élu par les salariés et aucun censeur n'est membre du Conseil. Compte tenu de la taille réduite de la société, les administrateurs à l'exception du Président, ne sont membres d'aucun comité particulier (contrôle interne, audit, rémunération ...) et ne siègent qu'aux Conseils d'administration.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Parmi les membres du conseil, un seul d'entre eux : Jean-Noel Roy est considéré comme indépendant conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middledent de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs aux compétences et profils variés. Ils ont tous une bonne connaissance de l'activité de DMS et de son secteur d'activité. Les profils de chaque administrateur proposé ont été communiqués à l'assemblée générale et la nomination de chaque administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte.

La liste des mandats exercés par les administrateurs de la société dans d'autres sociétés, est la suivante :



➤ Jean-Luc Dumas administrateur :

Directeur Général Délégué de la SAS APELEM jusqu'au 31 mai 2010, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 494 Rue Leon Blum, 34000 Montpellier, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146. Mr Dumas a démissionné de ses fonctions le 31 mai 2010.

M. Jean-Luc Dumas a démissionné de ses fonctions de Directeur Général Délégué de DMS le 22 décembre 2009 à effet au 15 décembre 2009.

➤ Gérard Daguisé, administrateur depuis le 28 juillet 2009 :

Président du Conseil d'Administration du 28 juillet 2009 au 31 mai 2010, (Mr Daguisé a démissionné de ses fonctions du président du conseil d'administration le 31 mai 2010 et a été remplacé par Mr Jean-Paul Ansel)

Monsieur Daguisé n'exerce aucun autre mandat dans le Groupe et hors du Groupe.

➤ Jean-Noël Roy Administrateur depuis le 28 juillet 2009 :

M. Roy est médecin privé, spécialiste en médecine sportive, biomécanique, échographie et médecine aéronautique, également attaché au CHRU de Montpellier en chirurgie orthopédique.

Monsieur Roy n'exerce aucun autre mandat dans le Groupe et hors du Groupe.

➤ Monsieur Jean-Paul Ansel Administrateur depuis le 31 mai 2010 et Président du conseil d'administration depuis le 31 mai 2010.

Président de la SAS APELEM depuis le 19 novembre 2009, Société par Actions Simplifiée au capital de 276.225 Euros, dont le siège social est 494, Rue Leon Blum , 34000 Montpellier, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 319 996 146.

Gérant de la société MERIX SARL depuis le 19 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010, Société à Responsabilité Limitée au capital de 80.000 euros, dont le siège social est 8 rue Montespan 91000 EVRY, immatriculée au RCS d'EVRY sous le N°348 233 800. La société MERIX a été dissoute par suite de transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010.

Gérant de la société LES TECHNIQUES RADIOLOGIQUES "LTR" SARL depuis le 19 novembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.160 euros, dont le siège social est Route de Grasse Domaine des Charmettes 06600 ANTIBES, immatriculée au RCS de ANTIBES sous le N°344 312 798. La société LTR a été dissoute par suite de transmission universelle de patrimoine au 31 décembre 2010.

Administrateur Délégué de la société GSE Holding de droit Belge, située stationsstraat 68, 94050 Haaltert, Belgique enregistrée sous le N°2.150868201 PPR/RPMTURNHOUT

Administrateur de la société CUBIGEL COMPRESSOR SA, c/antoni Farrellad 2^E, 08192 Sant Quinze del Valles, Espagne, enregistrée sous le N°A08256612

La société, compte tenu de sa taille modeste et de l'implication de son dirigeant, n'applique pas pour le moment les recommandations du rapport Bouton relatives au gouvernement d'entreprise, en matière d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de création de comités de contrôle (audit, rémunérations, etc.).

9.4.1.2 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

➤ Missions du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

➤ **Délibérations du conseil d'administration**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent normalement au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2010, le taux de participation des administrateurs s'élève à 86%.

Dates	Thèmes débattus	Taux de Participation Des administrateurs
2 mars 2010	Arrêté des comptes annuels Arrêté des comptes consolidés Conventions réglementées Constatation de l'exercice de BSAR B Projet de réduction de capital Projet de modification temporaire de certaines caractéristiques des BSAR B Projet d'attribution gratuite de Bons de souscriptions d'actions B2 Situation des mandats des administrateurs Situation des mandats des commissaires aux comptes Répartition des jetons de présence Préparation de l'AGM	100%
31 mai 2010	Nomination du nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire	100%
12 juillet 2010	Détermination des modalités techniques et pratiques des modifications temporaires des BSAR B	100%
6 septembre 2010	Constatation de l'exercice de Bons de souscription	75%
21 septembre 2010	Arrêté de la situation au 30 juin 2010 Lancement de l'opération d'augmentation de capital	75%
20 octobre 2010	Analyse des résultats de la souscription des DPS Affectation des actions relatives aux DPS non exercés Cosntatation de la réalisation de l'augmentation de capital	75%

	Modification corrélative des statuts Admission des actions nouvelles, des BSA C, des BSA D sur le compartiment C de Nyse Euronext Paris Autorisations de garanties	
25 novembre 2011	Dissolution sans liquidation des sociétés LTR et MERIX Abandon de créance en faveur de la société APELEM Transfert du siège social	75%

Aucune réunion ne s'est tenue sans la présence du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

➤ Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes

Les administrateurs ont été convoqués cinq jours au moins à l'avance par lettre simple ou verbalement.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

➤ Information des administrateurs

Chaque fois qu'un membre en fait la demande, le Président lui communique les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

Le Président veille à fournir aux administrateurs toute information nécessaire entre les réunions du conseil lorsque l'actualité de l'entreprise le justifie.

➤ Relation du conseil avec les tiers

Le conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil qui examinent et arrêtent les comptes intermédiaires (comptes consolidés semestriels) ainsi que les comptes annuels (sociaux et consolidés).

9.4.1.3 Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général par le Conseil d'administration

Nous vous rappelons que lors du conseil d'administration du 31 mai 2010, il a été décidé que le président du conseil d'administration cumulerait ses fonctions avec celles de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Eu égard, à la taille de la société la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration ne se justifiait pas.

Ainsi, la fonction de Directeur Général est assumée par le Président du Conseil d'Administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité limiter les pouvoirs du Directeur Général au-delà de ce qu'autorise la loi.

9.4.1.4 Gouvernement d'entreprise

➤ Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur, mais demeure attentif aux bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, et notamment des points de vigilance du Code Middenext. À cet effet, le Conseil d'administration se réunit à chaque fois que l'intérêt social le nécessite.

➤ Evaluation du Conseil d'administration

Conformément au Code de référence, la société a privilégié l'autocontrôle par les administrateurs s'agissant de leur capacité à évaluer la pertinence du fonctionnement du Conseil d'administration, et les administrateurs sont régulièrement invités à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux.

La Société considère que le mode de fonctionnement du Conseil est satisfaisant et qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un système spécifique d'évaluation de ses travaux.

➤ Code de déontologie

Il n'y a pas à l'heure actuelle de code de déontologie pour les organes de Direction de la Société. Les administrateurs n'ont aucune limitation d'intervention.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante). Le nombre d'actions maximum devant être détenu par un administrateur n'est pas réglementé.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de DMS des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

En l'absence de règlement adopté par le conseil d'administration, les administrateurs ont pris l'engagement de s'interdire d'intervenir sur des opérations portant sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

➤ Comités spécialisés

Compte tenu du faible nombre d'administrateurs (quatre), les comités spécialisés (audit, rémunérations, nominations, stratégie,) n'ont pas encore été mis en place en 2010, nous étudierons l'opportunité de les constituer en 2011 en fonction de l'évolution du nombre d'administrateurs et de leurs domaines de compétence.

Compte tenu de la taille de la Société et de la forte implication des dirigeants dans la gestion des procédures clés du groupe, la gouvernance mise en place permet une bonne régulation du pouvoir ainsi qu'une efficacité des prises de décision.

La fonction d'audit interne du Groupe est assurée par le Conseil d'administration assistée par la direction générale.

Dans le respect des dispositions du Code de référence et conformément à l'article L 823-19 du Code de commerce et le Conseil d'Administration de DMS s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Conformément aux missions dévolues au comité d'audit, le Conseil d'administration assure ainsi le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes

Néanmoins, il existe deux comités au sein de DMS ; le comité de direction et le comité de coordination et d'organisation.

■ Comité de direction

Le Comité de Direction est présidé par le Président Directeur Général. Il se réunit de façon informelle une fois par mois.

Il met en œuvre les orientations stratégiques du groupe, traite des arbitrages entre les directions, des allocations de ressources et des moyens de façon à assurer le pilotage global.

Il est constitué du Président Directeur général, du Directeur commercial France, du Directeur commercial export, du Directeur industriel, du Directeur des ressources humaines et du Directeur financier. D'autres participants peuvent être invités en fonction des sujets abordés.

- Comité de Coordination et d'Organisation

Un Comité de Coordination et d'Organisation, présidé par le Directeur industriel et composé des représentants de tous les services liés à la production, a pour mission d'assurer la bonne information des équipes et de coordonner les actions de tous les services. Le Comité de Coordination et d'Organisation se réunit de façon ponctuelle en fonction des besoins.

9.4.1.5 Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration de la Société.

- Du 1er janvier 2010 au 31 mai 2010:

Les principes de fixation de la rémunération du Directeur Général (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable

Monsieur Daguisé Gérard n'a reçu aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

- A compter du 31 mai 2010 :

Les principes de fixation de la rémunération Président du conseil d'administration (Monsieur Ansel) comprennent :

- une rémunération fixe annuelle
- une rémunération variable

Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2010 sont mentionnées dans le rapport de gestion au paragraphe 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires ».

Les dirigeants mandataires sociaux :

- ne bénéficient pas de contrat de travail,
- n'ont jamais été attributaires d'indemnités de départ au-delà du cadre légal,
- ne jouissent pas d'un régime de retraite supplémentaire,
- n'ont pas été, sur l'exercice, attributaires d'options d'achat ou d'actions gratuites.
- ne bénéficient pas d'avantage en nature

- Jetons de présence versés aux administrateurs (recommandation R14)

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a fixé à 70 000€ le montant global des jetons de présence. Ce montant a été maintenu pour l'exercice 2009 et pour les exercices suivants (sauf décision contraire). Le conseil d'administration du 2 mars 2010 a décidé de fixer le montant des jetons de présence à mille euros par administrateur et par conseil.

Au titre de 2010, des jetons de présence ont été comptabilisés à hauteur 22000 euros dans les comptes de l'exercice (dont 2000 euros décaissés en 2010).

- Missions exceptionnelles confiées à certains administrateurs

Néant

9.4.1.6 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

L'assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit de se faire représenter à l'assemblée générale et celui de participer au vote des résolutions s'exerce conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aucune restriction n'est apportée par les statuts de la Société. S'agissant du mode de fonctionnement de l'assemblée, de ses principaux pouvoirs ainsi que des droits des actionnaires, l'article 26 des statuts de DMS prévoit les règles suivantes qui sont conformes à la loi :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur. »

Conformément à l'article R. 225-85 du code de commerce, seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités. Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée. Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-3 pour être admis à l'assemblée. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

9.4.1.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas de mesures anti-OPA.

9.4.2 Procédures de contrôle interne

9.4.2.1 Objectifs

Les procédures de gestion des risques, ou de contrôle interne, ont notamment pour objectifs :

- de recenser les risques potentiels qu'ils soient comptables et financiers ou opérationnels et de les évaluer (probabilité d'occurrence, impacts),
- de définir et de mettre en œuvre des actions de maîtrise et de contrôle des risques.

Dans le domaine comptable et financier, les procédures de contrôle les plus importantes (susceptibles d'avoir un impact sur les comptes) visent à maîtriser les processus suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires (suivi des expéditions, suivi des marges)
- suivie de trésorerie.

Au niveau opérationnel, les risques potentiels principaux identifiés (processus de vente) sont les suivants :

- dépassement sur les prix de revient des matériels médicaux élaborés (et donc risque de perte financière),
- détection trop tardive d'une non-satisfaction client dans le cadre de la livraison de matériels médicaux.

Les risques opérationnels peuvent être importants du fait de l'importance des commandes, de la nature des matériels livrés (matériel médical) et de la répartition du chiffre d'affaires sur un nombre de clients limités.

9.4.2.2 Organisation générale du contrôle interne

La société n'a pas organisé un service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte.

Toutefois, le contrôle et la maîtrise des risques liés aux activités de la société reposent principalement sur :

- l'indépendance et la séparation des fonctions entre les personnes chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle.
- la mise en place du Comité de Coordination et d'Organisation et du Comité de Direction qui comprend les responsables des différentes fonctions de la société. Ils traitent de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de l'entreprise dans ses différents aspects. Chaque membre de ce comité assure le contrôle interne de sa fonction.

Compte tenu de la taille du groupe, la gestion des risques est assurée par la direction générale qui réunit régulièrement le comité de direction réunissant les Directeurs du groupe. Elle passe régulièrement en revue les principaux risques auxquels la société est confrontée et notamment ceux décrits dans le rapport de gestion. La gestion opérationnelle des risques est confiée aux directeurs responsables des activités ressources humaines, industrielles, commerciales et financières.

La taille du groupe permet une communication très régulière entre le Président, le Directeur Général et les Directeurs.

La direction générale a notamment le souci de s'assurer que les expériences passées soient prises en considération.

Une veille continue et informelle est également réalisée pour essayer d'anticiper les effets de la crise internationale notamment sur le secteur spécifique de l'imagerie médicale.

La société a également mis en place un ensemble de polices d'assurances destinées à garantir la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

Le Système de Management de la Qualité est certifié conformément à la norme ISO 9001 2008 et la norme ISO 13485 2003 (norme complémentaire spécifique aux dispositifs médicaux)
Ses produits sont conformes à la réglementation européenne exprimée par la directive CE/2007/47 et certifiés par l'organisme notifié SGS.

9.4.2.3 Des implantations stratégiques et des moyens mutualisés

En France, le groupe DMS bénéficie d'implantations stratégiques dans les différentes zones géographiques dans les domaines de la distribution et du service après vente.

En ce qui concerne l'export, le groupe a conclu des accords avec des distributeurs locaux, parfois exclusifs, qui prennent en charge l'installation et le service après vente des produits DMS.

La société mère DMS SA développe à la fois une activité de production et distribution de matériels d'ostéodensitométrie ainsi qu'une activité de centre de services au profit de ses filiales afin de mutualiser les ressources et d'en optimiser l'utilisation.

9.4.2.4 Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

- Contrôle interne – procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière :

- Procédure reporting / budget :

Un reporting est transmis mensuellement à la direction générale. Il permet notamment de déterminer les écarts de réalisations par rapport aux prévisions initiales.

- Reconnaissance du chiffre d'affaires :

- Des contrôles de marges, à priori, par la mise en place de fiches de prix de revient et, à posteriori, lors des arrêtés de comptes par la comparaison des stocks théoriques avec les stocks réels permettent de s'assurer du bon rattachement des charges et des produits à l'exercice.

- Une analyse juridique approfondie a été menée pour mieux prendre en compte les impacts juridiques des incoterms sur la reconnaissance du chiffre d'affaires. Un lien systématique a été mis en place entre les services commerciaux, logistiques et comptables pour obtenir les informations nécessaires à la reconnaissance du chiffre d'affaires en conformité avec les définitions des transferts de propriété définies par les incoterms.

- Cycle trésorerie :

Le cycle est traditionnellement considéré comme un processus sensible ; ce qui conduit à imposer une organisation avec séparation des tâches.

- Pour le cycle décaissements, les personnes sont différentes pour les tâches suivantes : délivrance d'un bon à payer / émission du titre de paiement / signature du titre de paiement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle du rapprochement bancaire.

- Pour le cycle encaissements, les intervenants sont différents pour les tâches suivantes : relance clients / réception des titres de paiement client / remise à l'encaissement / comptabilisation / rapprochement bancaire / contrôle rapprochement bancaire.

➤ Contrôle interne – procédures opérationnelles métier :

- Avant vente et commandes clients :

Après validation de la faisabilité d'une affaire tant en terme technique que de délai, le service commercial transmet au client une offre commerciale pour signature. L'utilisation d'une fiche d'analyse de commande est systématique sur les affaires de radiologie plus complexes que les affaires d'ostéodensitométrie, afin de vérifier au préalable la cohérence financière de l'offre commerciale.

- Réalisation de la vente:

Le service commercial transfère les données nécessaires à la préparation de l'expédition sous la forme de l'offre technico-commerciale et de la facture proforma pour l'ouverture du dossier logistique. Celui ci sera retourné au service commercial pour archivage au dossier client suite à l'expédition de la commande dans le cas de la partie radiologie. En ce qui concerne la partie ostéodensitométrie, le dossier logistique est archivé par le service logistique.

Pour les ventes à l'export une assurance COFACE a été souscrite.

Il n'est pas nécessaire de s'assurer contre le risque de change car toutes les ventes sont libellées en euros.

- Stocks

Chaque demande d'achat ponctuelle n'est traitée qu'après vérification de l'état des stocks concernés. Les commandes cadencées sont basées sur les prévisions commerciales.

Les sociétés du groupe travaillent régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'elles ont préalablement référencés.

Les caractéristiques des pièces constitutives des appareils fabriqués sont définies par le bureau d'études et actualisées, une remise à niveau des pièces en stock peut être effectué par le fournisseur ou en interne.

Les stocks font l'objet d'inventaires physiques au moins deux fois par an lors des situations comptables

Un système informatique intégré de type ERP est en cours d'installation et sera opérationnel en 2011, ce système permettra une meilleure traçabilité des flux de matériels et améliorera les processus d'évaluation des stocks.

- Ressources humaines, recrutement, gestion de la masse salariale :

Les décisions d'évolutions de la masse salariale sont prises lors des séances de comité de direction en présence du Directeur Général.

Le service Ressources Humaines contrôle le processus de recrutement en étroite relation avec le responsable de service concerné, (détermination du profil de poste, diffusion de l'annonce, et sélection des candidats).

Les bulletins de salaires sont établis par le service comptable, ils sont ensuite validés et vérifiés par le Service des ressources humaines. Le directeur des ressources humaines appose mensuellement sa signature sur les listes des virements de salaires à effectuer.

9.4.3 Pouvoirs du Président Directeur Général

Je vous précise que, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration, et, dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Fait à Mauguio, le 28 avril 2011

Le Président Directeur Général

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

Cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés, paragraphe 20.1.3

10.2 FLUX DE TRESORERIE

Cf. Tableau des flux de trésorerie, paragraphe 20.1.4.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Au 31 décembre 2010, l'effectif du groupe DMS comprenait 7 ingénieurs de niveau Bac +5 ou titulaire d'une thèse et 8 personnes de niveau Bac +2 à Bac +4 dédiées à la recherche.

Un brevet a été déposé en 2009 et il est toujours en cours d'instruction.

12 INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTEES LA PRODUCTION, LES VENTES ET LES STOCKS, LES COÛTS ET LES PRIX DE VENTE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

DMS a décidé début 2011 de mettre en œuvre un plan de licenciement économique de 7 salariés sur le site de Mauguio, suite à la réunion d'annonce à la délégation unique du personnel en date du 7 janvier 2011. Dans le cadre de cette mesure de réduction de coûts, DMS a également signé sur 2011 un contrat de sous-traitance pour la fabrication d'appareils d'osteodensitométrie.

Le site de production de radiologie sur Nîmes sera maintenu et modernisé dès 2011 avec la réalisation de travaux d'amélioration de l'outil (agencements et chaîne de production) et la mise en place d'un ERP.

12.2 EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER SENSIBLEMENT LES PERSPECTIVES DU GROUPE, AU MOINS POUR L'EXERCICE EN COURS

En dépit d'un environnement économique peu porteur, toujours marqué par l'attentisme des clients, DMS fait actuellement preuve d'un bon dynamisme commercial, en particulier à l'international grâce notamment à l'évolution favorable de la parité €/\$.

L'activité du groupe DMS s'est accélérée au cours du second semestre 2010, marqué par la mise sur le marché de deux nouveaux systèmes phares, la table de radiologie Platinum et l'ostéodensitomètre Stratos DR.

Dans le domaine de la radiologie, la société a complété sa gamme en développant une nouvelle table, la Platinum qui est considérée comme supérieure aux équipements actuellement sur le marché et dont la phase de production en grande série est prévue pour le deuxième semestre 2011.



DMS recentre sa gamme d'ostéodensitomètre essentiellement autour de trois produits : le Stratos, le Stratos DR (doté d'une technologie au moins égale, sinon supérieure à celle des ses concurrents) et le Pegasus 2, qui devrait être prêt à l'automne 2011, il s'agit d'un ultrason destiné à couvrir certains marchés géographiques spécifiques.

Cette gamme permet au Groupe DMS de couvrir tous les besoins du marché, de renforcer notamment sa présence sur la zone Asie, zone qui connaîtra la plus forte progression dans les années à venir, et de créer des opportunités avec des grands groupes internationaux.

La croissance progressive des ventes, notamment grâce à la montée en puissance des accords de distribution ainsi que par la montée en cadence des outils de production, permettent d'anticiper la poursuite du développement du Groupe et de la croissance du chiffre d'affaires en 2011.

En dehors de ces événements, DMS ne connaît pas à ce jour, d'évènements susceptibles d'influencer sensiblement les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Le présent document de référence ne contient aucun de ces éléments relevant de l'interprétation de « prévisions / estimations » au sens du Règlement européen n°809-2004.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

15 REMUNERATION ET AVANTAGES

Cf. 9.1.5.6 « Les rémunérations des mandataires »

15.1 PRET OU GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant

15.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Néant

15.3 CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Aucun contrat de services ne lie les Dirigeants à la société ni ne prévoit d'avantages à leur égard.

Cf. 9.1.5.5 « Les mandataires sociaux »

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Voir paragraphe 9.4.1 « Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration »

17 SALARIES

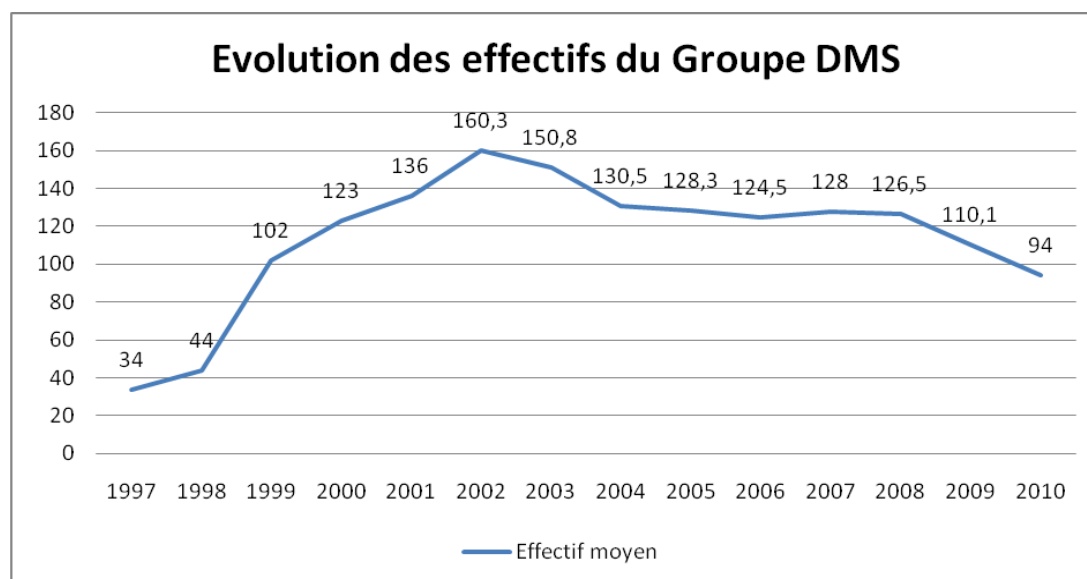
17.1 EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

Evolution des effectifs	Au 31/12/08	Au 31/12/09	Au 31/12/10
Direction	4	1	1
Service Commercial France	6	6	5
Service Commercial Export	15	9	9
Service Technique (SAV)	24	19	21
Production / achats / stocks-expéditions	39	33	31
Finance (RH, contrôle de gestion, comptabilité, trésorerie)	5	4	4
R & D, Informatique, Bureau d'Etudes	20	17	15
Qualité / Marketing / Administratif	8	6	5
Total	121	95	91

17.2 EFFECTIF MOYEN DU GROUPE DMS

Exercice	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Effectif moyen	123	136	160,3	150,8	130,5	128,3	124,5	128	126,5	110,1	94

17.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS DU GROUPE



17.4 PARTICIPATION DES SALARIES

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait environ 0,26 % du capital social de la société.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Les principaux actionnaires, à la date d'établissement du document de référence, sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'Actions	% nombres d'actions
Jean-Paul Ansel – GSE Holding	83 383	0,20%
PUBLIC	41 648 474	99,51%
Autocontrôle	122 958	0,29%
TOTAL	41 854 815	100,0%

Actionnaires	Total droits de vote exerçables	Total droits de vote théorique	% droits de vote exerçables	% droits de vote Théorique*
Jean-Paul Ansel – GSE Holding	83 383	83 383	0,20%	0,20%
PUBLIC	41 969 142	41 969 142	99,80%	99,51%
Autocontrôle	0	122 958	0%	0,29%
TOTAL	42 052 525	42 175 483	100%	100,0%

* : Le pourcentage des droits de vote théorique inclus les droits de vote de 122 958 actions détenues en autocontrôle par DMS.

Le nombre d'actions, à la date d'établissement du document de référence (soit 41 854 815 actions) tient compte de l'émission de :

- 1202 actions nouvelles par exercice de 4492 BSAR B en décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011.
- 95 654 actions nouvelles par exercice de 95 654 BSA C en novembre et décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011.
- 11 155 actions nouvelles par exercice de 11 155 BSA D en novembre et décembre 2010, constatée lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2011.
- 59 815 actions nouvelles par exercice de 59 815 BSA C en janvier et février 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2011.
- 11 256 actions nouvelles par exercice de 11 256 BSA D en janvier et février 2011, constatée lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2011.

Pactes entre actionnaires :

Un pacte d'actionnaires entre Messieurs Jean-Paul Ansel (Président Directeur Général de DMS), Antoine Rabaste et la société DMS a été conclu le 15 mars 2010.

Ce pacte, conclu pour 5 ans, a pour objet de déterminer les "conditions dans lesquelles M. Rabaste apportera son soutien aux résolutions que M. Ansel pourra proposer au conseil d'administration" de DMS.

En application des clauses du pacte, M. Rabaste s'engage à voter (i) en faveur de toute résolution soumise à l'assemblée par le conseil d'administration de DMS et ayant obtenu l'aval de M. Ansel, et (ii) à s'abstenir de soutenir les résolutions ayant pour objectif la nomination d'administrateurs n'ayant pas reçu l'aval de M. Ansel ou la révocation d'administrateurs sans l'aval de M. Ansel.

18.1 ACTIONNAIRES NON MEMBRES D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne dispose de plus de 5% du capital ou des droits de vote

18.2 ACTIONNAIRES DISPOSANT DE DROITS DE VOTE DOUBLES

Chaque actionnaire a droit à autant de voix que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai fixé ci-dessus, ou conservera les droits acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession abintesta ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

A la date d'établissement du document de référence, il existe 320669 actions à droit de vote double dont 234132 actions sont détenues par Monsieur Jean Luc Dumas, Administrateur.

18.3 CHANGEMENT DU CONTROLE

Nous n'avons connaissance d'aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle tel qu'il est décrit ci-dessus en paragraphe 18.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec des apparentées est neutralisé dans les comptes consolidés. Le chiffre d'affaires consolidé ne contient donc aucun chiffre d'affaires avec des apparentées.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

20.1.1 Etats de la situation financière au 31 décembre 2010

ACTIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>Actif non courant</i>		12 mois	12 mois
Goodwill	Note 4	973	973
Immobilisations incorporelles	Note 4	1 155	1 237
Immobilisations corporelles	Note 5	755	561
Impôt différé actif	Note 21	-	-
Actifs financiers non courants	Note 6	69	90
Participation des les entreprises associées			
Autres actifs non courants			
Total de l'actif non courant		2 952	2 861
<i>Actif courant</i>			
Stocks	Note 7	6 166	8 850
Créances clients	Note 8	5 075	4 036
Autres actifs courants	Note 9	1 819	1 899
Trésorerie et équivalence de trésorerie	Note 10	5 620	2 285
Total de l'actif courant		18 680	17 070
TOTAL DE L'ACTIF		21 632	19 931

PASSIF en K€	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
<i>Capitaux propres</i>		12 mois	12 mois
Capital émis	Note 24	12 376	11 981
Prime d'émission		8 174	8 174
Autres réserves		- 3 804	- 2 423
Résultat de l'exercice		- 5 687	- 6 032
Capitaux propres part du Groupe		11 059	11 700
Intérêts minoritaires		107	83
Total des capitaux propres		11 166	11 783
<i>Passif non courant</i>			
Emprunts à long terme (part >1 an)	Note 12	183	196
Impôts différés passifs	Note 21	-	-
Provisions à long terme	Note 11	3	4
Total du passif non courant		186	200
<i>Passif courant</i>			
Fournisseurs	Note 13	6 195	4 752
Autres créditeurs	Note 13	2 429	1 785
Dettes financières (part <1 an)	Note 12	1 443	1 065
Partie courante des emprunts long terme	Note 12	119	94
Impôts exigibles		-	-
Provisions à court terme	Note 11	94	252
Total du passif courant		10 280	7 948
TOTAL DU PASSIF		21 632	19 931

20.1.2 Etat du résultat global au 31 décembre 2010

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
K€		12 mois	12 mois
Activités maintenues			
Produit des activités ordinaires	Note 16	18 244	15 666
Autres produits	Note 17	1 835	716
Variation de stocks de produits finis en cours		-2 696	-684
Marchandises et matières consommées		-11 875	-11 615
Frais de personnel	Note 18	-4 381	-4 983
Dotations aux amortissements	Note 5	-173	-117
Dotations aux provisions	Note 11	-51	50
Dépréciation immobilisations incorporelles	Note 4	-762	-1 250
Charges externes		-4 174	-3 668
Autres charges	Note 19	-1 493	-377
Résultat opérationnel		-5 526	-6 262
Produits financiers		59	127
Charges financières		-219	-140
Résultat financier	Note 20	-160	-13
Résultat avant impôt		-5 686	-6 275
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-5 686	-6 275
Quote part dans résultat net des entités associées		0	0
Activités abandonnées ou cédées		0	0
Résultat de l'exercice des activités abandonnées			
Résultat de l'exercice des activités cédées			
Impôt sur le résultat	Note 21	0	205
Résultat net consolidé		-5 686	-6 070
Part des minoritaires		1	-38
Résultat net consolidé-part du groupe		-5 687	-6 032
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)			
Résultat de base par action	Note 25	-0,20	-0,25
Résultat dilué par action	Note 25	-0,17	-0,25

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	31/12/2010	31/12/2009
	12 mois	12 mois
Résultat net	- 5 686	- 6 070
Écarts de conversion	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 5 686	- 6 070
Dont part du groupe	- 5 687	- 6 032
Dont part des intérêts minoritaires	1	- 38

20.1.3 Variation des capitaux propres consolidés

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidés	TOTAL PART GROUPE	Intérêts mino ritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 1er janvier 2009	24 591 624	11 981	8 174	- 2 176	17 979	126	18 105
Changement de méthode				- 242	- 242	- 5	- 247
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus							
Variation de périmètre					-		-
Autres				- 5	- 5		- 5
Résultat net				- 6 032	- 6 032	- 38	- 6 070
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-		-
Dividendes					-		-
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Solde au 31 décembre 2009	24 591 624	11 981	8 174	- 8 455	11 700	83	11 783
Solde au 1er janvier 2010	24 591 624	11 981	8 174	- 8 455	11 700	83	11 783
Changement de méthode							
Correction d'erreur					-		-
Paiements fondés sur des actions					-		-
Opérations sur titres auto détenus					-		-
Variation de périmètre				-23	-23	23	-
Autres				- 5	- 5		- 5
Résultat net				- 5 687	- 5 687	1	- 5 686
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres			-53		-53		- 53
Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres					-		-
Dividendes							
Augmentation de capital	17 084 109	5 073	53		5 126		5 127
Réduction de capital		- 4 678		4 678	-		-
Solde au 31 décembre 2010	41 675 733	12 376	8 174	- 9 492	11 058	107	11 166

20.1.4 Tableau de flux de trésorerie

Conformément à IAS 7, le tableau de flux de trésorerie doit présenter les flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

En K€	31/12/2010	31/12/2009
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 5 686	- 6 070
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions a)	776	1 344
. Variation des impôts différés	-	-
. Résultat de cession d'actifs non courants		
. Quote part de subventions d'investissement	-	-
. Abandons de créances		- 108
. Coût des avantages accordés (stocks options)		
Marge brute d'autofinancement	- 4 910	- 4 834
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel b)	3 808	1 300
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	- 1 102	- 3 534
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	- 1 048	- 774
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants	-	-
Réduction d'actifs financiers	21	-
Incidence variation de périmètre	-	-
Variation des autres actifs non courants	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	- 1 027	- 774
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentations de capital en numéraire	5 073	-
Augmentation cession de créance	541	
Nouveaux emprunts et financements	106	77
Remboursements d'emprunts et financements	- 20	- 1 256
Remboursement d'avances conditionnées	- 73	- 23
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	5 627	- 1 202
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3)	3 498	- 5 510
Trésorerie d'ouverture	2 122	7 632
Trésorerie de clôture c)	5 620	2 122
Variation trésorerie nette	3 498	- 5 510

Notes au tableau des flux de trésorerie :

- à l'exclusion des provisions sur actifs circulants assimilées à des charges décaissables
- le groupe ayant recours de façon permanente à la cession de créances professionnelles, celle-ci a été considérée comme une source de financement
- Cf note 10 pour le détail des montants de trésorerie d'ouverture et de clôture

20.1.5 Annexe des états financiers consolidés

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Périmètre du Groupe DMS

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, dans le but d'une simplification administrative et d'une rationalisation de la structure du Groupe. Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

Changement de direction

Lors de sa réunion à l'issue de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010, Le conseil d'Administration de la société a procédé à la nomination de M. Jean-Paul Ansel à la Présidence du conseil d'Administration, en remplacement de M. Gérard Daguisé, qui demeure administrateur de DMS. M. Jean-Paul Ansel est donc désormais Président Directeur Général de la société.

Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

Lors de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 678 793 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 24 591 708 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 11 981 338.50 euros à 7 302 545.50 euros par imputation du montant de la réduction de capital sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau ».

Diagnostic Medical Systems (DMS) a ensuite renforcé ses fonds propres sur le deuxième semestre 2010 pour un montant total de 5,1 M€ :

- DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. DMS proposait aux porteurs de BSAR B d'exercer leurs bons à raison de 1 BSAR B pour 1 action nouvelle DMS au prix de 0,30€ par action. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.
- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.
- Les frais liés à ces deux opérations d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 52 662 €, le solde étant comptabilisé en charges.

Poursuite des plans de réduction de coûts et de relance commerciale

- **Réduction des coûts**

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de - 13% et d'une diminution des frais de structure du Groupe.

Diagnostic Medical System a quitté ses locaux du siège Pérols en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) plus adapté aux besoins de la structure. La provision pour restructuration correspondante constituée au 31 décembre 2009 à hauteur de 23 K€ a donc été reprise et des mises au rebut ont été constatées sur les agencements et matériels hors d'usage sans impact en terme de valeur nette comptable.



Parallèlement, le litige qui opposait la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social à Pérols) dont M. RABASTE (ancien dirigeant de DMS) est le gérant, à la société DMS est clos, l'ensemble des loyers ayant été réglés.

- **Contrats commerciaux**

DMS a lancé sur le premier semestre 2010 un plan de relance commerciale dont les premiers effets ont été ressentis sur l'exercice avec la signature de partenariats commerciaux :

A compter du mois de septembre 2010, T2I Healthcare distribue en France l'ensemble des solutions de radiologie et d'ostéodensitométrie conçues et développées par DMS, y compris la table de radiologie Platinum et le futur produit phare en ostéodensitométrie, le Stratos DR, qui a été lancé fin 2010.

Fort d'une cinquantaine de collaborateurs et d'une couverture nationale, T2I Healthcare va ainsi permettre de renforcer considérablement le réseau commercial de DMS, à la fois en terme d'équipes de vente mais également sur le plan géographique avec un maillage désormais complet de l'Hexagone, et offrir si nécessaire la possibilité d'un financement pour l'achat des équipements. Les effets commerciaux seront véritablement visibles sur le deuxième semestre 2011.

Autres éléments

- En mars 2010, la société DMS a conclu un contrat de distribution de produits dans le domaine de l'hygiène afin de compléter sa gamme, avec une période de test de trois mois. DMS a mis fin à ce protocole en juin 2010 et a exercé la clause de reprise des invendus. En comptabilité apparaissent donc 993K€ en autres charges et 993K€ en autres produits, cette opération est sans incidence sur le résultat.
- Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 715 K€ de mises au rebut. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 295 K€.
- Le litige d'impôt sur les sociétés et de contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 perdue, compte tenu du rejet en 2008 de la demande de décharge d'impôt par le tribunal administratif de Montpellier, DMS ayant fait appel de cette décision. Le litige porte sur des impositions à hauteur de 598 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement), pour lesquelles 200 K€ ont été comptabilisés en charge en 2008. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.
- En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant avait été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€. Le dossier est en voie de transaction et DMS doit obtenir à titre transactionnel une indemnité de 246 K€ courant 2011. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2010.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

DMS a décidé début 2011 de mettre en œuvre un plan de licenciement économique de 7 salariés sur le site de Mauguio, suite à la réunion d'annonce à la délégation unique du personnel en date du 7 janvier 2011. Dans le cadre de cette mesure de réduction de coûts, DMS a également signé sur 2011 un contrat de sous-traitance pour la fabrication d'appareils d'ostéodensitométrie.

Le site de production de radiologie sur Nîmes sera maintenu et modernisé dès 2011 avec la réalisation de travaux d'amélioration de l'outil (agencements et chaîne de production) et la mise en place d'un ERP.

Principes généraux et normes comptables

Le groupe DMS n'a pas été épargné par la crise au cours de 2010. Cependant, il est impossible d'en mesurer précisément l'impact. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en prenant en compte cet environnement, notamment pour la valorisation des actifs. Les actifs incorporels, ont été évalués sur la base d'hypothèses qui s'appuient sur les données existantes sur le marché à la date de clôture mais également sur des conséquences, limitées dans le temps, de cette crise économique et financière.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en application des règles d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des **normes comptables internationales IFRS de l'IASB** telles qu'adoptées au 31 décembre 2010 dans l'Union Européenne.

Evolutions des règles et méthodes comptables au cours de l'exercice 2010

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

L'impôt estimé est calculé à partir d'une estimation du taux d'impôt probable à la clôture annuelle (33,33%).

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2010 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliquées. Il s'agit des normes et amendements suivant.

Au 31 décembre 2010, le Groupe DMS a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2010, sauf nouvelles obligations IFRS applicables au 1^{er} janvier 2010 (Voir ci-après.) ; de ce fait, l'ensemble des principes et méthodes comptables du Groupe ne sont pas repris de manière détaillée en Note 2 de l'Annexe au 31 décembre 2010 ; les états financiers consolidés à cette date doivent être examinés conjointement avec ceux établis au 31/12/2009.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2010 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes sont sans impact sur les états financiers du groupe.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter de 2010 en Europe :

Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (exercices ouverts à compter du)
IFRS 3R – Regroupements d'entreprises	1/07/2009	1/07/2009
Amendements d'IAS 27 – Etats financiers individuels et consolidés	1/07/2009	1/07/2009
Améliorations 2008 – Amendement d'IFRS 5	1/07/2009	1/07/2009

Améliorations 2009 – Amendements d'IFRS 2, IAS 38 et IFRIC 9	1/07/2009	1/07/2009
IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires	1/07/2009	1/11/2009
AUTRES		
Amendements IAS 39 – Eléments éligibles à la couverture	1/07/2009	1/07/2009
Améliorations 2009 – Autres	1/01/2010	1/01/2010
Amendement IFRS 2 – Transactions intra-groupes (...) réglées en trésorerie	1/01/2010	1/01/2010
IFRIC 12 – Accords de concession de services	1/01/2008	1/01/2010
IFRIC 15 – Contrats de construction de biens immobiliers	1/01/2009	1/01/2010
IFRIC 16 – Couverture d'un investissement net	1/10/2008	1/01/2010
IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients	Transferts reçus à compter du 1/07/2009	1/11/2009
		Transferts reçus à compter du 01/07/09

Au 31 décembre 2010, le Groupe n'applique pas de normes, amendements et interprétations par anticipation. Ces normes, amendements et interprétations n'auraient pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2010 du groupe.

Continuité d'exploitation

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique et ayant impacté le niveau d'activité et de résultats (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- Le lancement commercial en 2010 de produits nouveaux tels le Stratos DR et la table Baccara Platinum qui doivent permettre au Groupe DMS d'asseoir le développement de l'activité à compter de 2011 et sa part de marché,
- La mise en œuvre de partenariats commerciaux de distribution avec T2I Healthcare et Carestream Health afin de soutenir les perspectives commerciales,
- Le plan de réduction de coûts engagé en fin d'année 2009 ; les premiers effets sont visibles avec notamment une réduction des charges de personnel de - 12% et la diminution des frais de structure du Groupe (déménagement),
- Un renforcement des fonds propres et de la trésorerie afin d'accompagner le développement du Groupe.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en

particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

L'ensemble des sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation étant actuellement contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, ces filiales sont consolidées par intégration globales.

Information sectorielle :

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1^{er} janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Le groupe est organisé autour de deux métiers :

- La radiologie,
- L'ostéodensitométrie.

Radiologie : systèmes qui utilisent l'imagerie pour faire du diagnostic

Osteodensitométrie : systèmes de diagnostic de l'ostéoporose.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée), autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32, sont revus à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Frais de Recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires....). Les frais de recherche et développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée à 3 ans. En cas d'indice de perte de valeur du projet identifié les frais de Recherche et développement peuvent faire l'objet d'une dépréciation complémentaire. Les frais de recherche et développement peuvent être sortis lorsque plus aucun avantage économique futur n'est attendu.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeurs, conformément à IFRS 3 et IAS 36.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements indiquent une perte de valeur potentielle.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill (973 K€) est composé exclusivement de l'UGT APELEM.

L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT APELEM est réalisée par l'application de différentes méthodes principalement :

L'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du « DCF » ou « Discounted Cash Flow »).

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde :

- Sur des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du plan à moyen terme (à 5 ans). Elles sont liées aux conditions d'exploitation prenant notamment en compte les mesures

de restructuration engagées depuis fin 2009 et les perspectives de marchés. Ces hypothèses laissent entrevoir un retour à la rentabilité progressif avec un premier cash flow positif en 2012.

- Sur une valeur terminale pour la période au-delà des prévisions à moyen terme, déterminée par l'application du taux de croissance à long terme (1%) au « Flux de trésorerie libre » normatif de la dernière année des prévisions,
- Sur une variante de calcul de la valeur terminale par application d'un multiple de Valeur d'Entreprise sur chiffre d'affaires qui se justifie par l'existence de valeurs de marché de sociétés cotées comparables. Le multiple retenu de 1,40 des ventes réalisées (année 2010) correspond au multiple le plus faible de l'échantillon auquel a été appliquée une décote de 30% liée à la taille et à la rentabilité négative actuelle.
- Un taux d'actualisation correspondant à l'UGT en fonction du risque métier. Au 31 décembre 2010, le taux d'actualisation a été évalué à 12,8%.

Le Groupe DMS estime, sur la base d'évènements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur sur le montant de goodwill présenté au bilan, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-avant n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire ou dégressif sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions	10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations	7 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 à 10 ans
- Mobilier	10 ans

En ce qui concerne l'immeuble d'APELEM, construit avec un bail à construction, la durée d'utilité des composants amortissables sur une durée supérieure à la durée du bail a été réduite à la durée du bail, soit 30 ans. Le bail à construction a été analysé, conformément à la norme IAS 17.4, en une location simple pour la partie afférente au terrain, le transfert de propriété n'étant pas prévu au contrat.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers n'inclut pas les découverts bancaires et les lignes de trésorerie court terme.

Avantages du personnel

Départ en retraite :

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. Le groupe a souscrit un contrat d'assurance financier. Selon IAS 19, ce contrat est assimilable à un régime à prestation définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Stocks options :

Les instruments financiers que DMS attribue entrent dans le champ de la norme comptable IFRS 2. L'application de cette norme n'est pas rétrospective et ne concerne donc pas les plans émis avant le 1er janvier 2004.

Pour ces transactions, la juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution. L'ensemble des options a été radié depuis l'exercice 2009.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante. Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

NOTE 3 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2010 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Pérois)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.S	Nîmes	319 996 146	Filiale	100,00%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Pérois)	389 288 044	Filiale	100,00%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51,00% (1)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51.00% dans APELEM Espagne.

Conformément aux normes IAS 27 (Etats financiers consolidés et individuels) et IAS 31 (Participations dans des co-entreprises), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère et consolidées à ce titre.

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

Sorties de périmètre :

Le périmètre a évolué du fait de la reprise par fusion confusion (ou TUP) par DMS des filiales MERIX et LTR en date du 31 décembre 2010 ; ces filiales étaient précédemment consolidées par intégration globale.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

La seule entreprise exclue du périmètre est la société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM. La dimension de cette société et le pourcentage de détention ont un impact négligeable pour le groupe alors même qu'il existe des difficultés à obtenir des informations financières fiables dans un délai raisonnable eu égard aux délais de publication du Groupe.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit:

Valeurs brutes (K€)	31/12/2010			31/12/2009		
	Coûts	Dépréciation	Net	Coûts	Dépréciation	Net
Goodwill	3 774	2 801	973	3 773	2 800	973
Concessions, brevets, licences	407	399	8	407	392	15
Frais de R&D	2 896	1 800	1 096	8 204	6 982	1 222
Autres actifs incorporels	51	0	51	0	0	0
Immobilisations incorporelles	3 354	2 199	1 155	8 611	7 374	1 237
TOTAL	7 128	5 000	2 128	12 384	10 174	2 210

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes (K€)</i>	Solde d'ouverture	Acquisition	Diminution	Virement de poste	Clôture
Goodwill	3 773	1			3 774
Concessions, brevets, licences	407	0			407
Frais de R&D	8 204	630	- 5 938		2 896
Autres actifs incorporels	0	51			51
TOTAL	12 384	682	-5 938	0	7 128

Certains postes de frais de développement ne respectant plus les caractères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel, le Groupe DMS a procédé à la sortie de coûts de développement pour un montant brut total de 5,9 M€ ; l'impact est non significatif en valeur nette comptable (1 K€).

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

<i>Amortissements & Dépréciation (K€)</i>	Solde d'ouverture	Dotations	Perte de valeur	Reprise	Clôture
Goodwill	2 800	1			2 801
Concessions, brevets, licences	392	7			399
Frais de R&D	6 982	755		-5 937	1 800
Autres actifs incorporels	0				0
TOTAL	10 174	763	0	-5 937	5 000

Le **goodwill** est constitué quasi-exclusivement (2 800 K€) de l'écart d'acquisition de la filiale APELEM. Ce goodwill a fait l'objet d'une dépréciation pour perte de valeur :

- au titre de l'exercice 2005 d'un montant de 2.300 K€
- au titre de l'exercice 2009 d'un montant de 500 K€, ramenant sa valeur nette à 973 K€

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) identifiées selon les entités juridiques opérationnelles auxquelles il se rapporte. Le montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité.

L'UGT APELEM a été valorisée par la méthode de valorisation du DCF et par confirmation d'un multiple du chiffre d'affaires (valeurs de marchés).

Les estimations de flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur ces sociétés ont pris en compte un taux d'actualisation de 12,76 % et un taux de croissance à l'infini de 1%. Le coefficient de multiple des ventes retenu est de 1,40.

Les évaluations ainsi effectuées au 31 décembre 2010 n'ont pas conduit à constater des dépréciations sur le goodwill.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation, de croissance et de coefficient de multiple :

Impact en % excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de trésorerie libre normatif		Coefficient multiple des ventes	
Variation hypothèses	- 1%	+ 1%	- 0,50%	+ 0,50%	- 50% coeff	+ 50% coeff
Variation en % de l'excédent	6%	-5%	-1%	1%	-25%	25%

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

<i>Frais de R&D</i>	<i>(K€)</i>	<i>Ostéo / Dopplers</i>	<i>Radiologie</i>	<i>Total</i>
Brut Ouverture		6 511	1 693	8 204
Acquisition		88	542	630
Diminution		5 622	316	5 938
Brut clôture		977	1 919	2 896
Amortissements ouverture		5 943	1038	6 981
Dotation		354	402	756
Reprise		5 621	316	5 937
Amortissement clôture		676	1 124	1 800
TOTAL FRAIS DE R&D		301	795	1 096

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i> <i>(K€)</i>	<i>31/12/2010</i>			<i>31/12/2009</i>		
	<i>Coûts</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Net</i>	<i>Coûts</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Net</i>
Terrains	0	0	0	0	0	0
Constructions	1 013	721	292	1 013	687	326
Matériel et outillage	606	247	359	469	337	132
Agencements et autres	509	405	104	613	510	103
TOTAL ACTIFS CORPORELS	2 128	1 373	755	2 095	1 534	561

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

<i>Valeurs brutes</i> (K€)	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Acquisition</i>	<i>Diminution</i>	<i>Virement de poste</i>	<i>Clôture</i>
Terrains	0				0
Constructions	1 013				1 013
Matériel et outillage	469	309	-172		606
Agencements et autres	613	57	-161		509
TOTAL	2 095	366	-333	0	2 128

La variation des amortissements et dépréciation est la suivantes :

<i>Amortissements & Dépréciation</i> (K€)	<i>Solde d'ouverture</i>	<i>Dotations</i>	<i>Perte de valeur</i>	<i>Sortie</i>	<i>Clôture</i>
Terrains	0				0
Constructions (1)	687	34			721
Matériel et outillage	337	82		-172	247
Agencements et autres	510	56		-161	405
TOTAL	1 534	173	0	-333	1 373

- (1) Bail à construction d'une durée de 30 ans (fin 30 avril 2020) : à l'expiration du bail par arrivée du terme ou par résiliation amiable ou judiciaire, toutes les constructions édifiées par le preneur comme toutes améliorations, deviendront de plein droit la propriété du bailleur.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers (K€)	31/12/2010	31/12/2009
Titres de participation	31	31
Autes (dont dépôts et cautionnement)	38	59
TOTAL	69	90

Les titres de participation (31KE) sont non consolidés et concernent la société SPECTRAP, détenue à 33 %, en Russie.

La non consolidation provient des difficultés de la société à diffuser au groupe des informations fiables dans un délai raisonnable. La valorisation de cette participation (31KE) n'a pas été réajustée car elle est non significative pour le groupe.

Participations dans les entreprises associées :

Néant, aucune participation n'est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

NOTE 7 Stocks

Les méthodes d'évaluation des stocks sont décrites dans la note de l'annexe relative aux principes comptables et se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	31/12/2010			31/12/2009			variation N /N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnements	5 527	1 171	4 356	5 091	532	4 559	-203
En cours de production	499	10	489	1 084	292	792	-303
Produits finis	1 242	248	993	3 327	257	3 070	-2 077
Marchandises	484	156	328	486	57	429	-101
TOTAL	7 751	1 585	6 166	9 988	1 138	8 850	-2 684

La diminution notable du stock en valeur nette comptable par rapport à 2009 de près de 2,7 M€ s'explique d'une part par le décalage sur 2010 d'une commande importante de systèmes de radiologie de type Baccara en Europe de l'Est pour une valeur de chiffre d'affaires de 1,7 M€ et d'autre part par les mesures de rationalisation de l'activité (abaissement du besoin stock et mise au rebut de matériel obsolète).

L'évaluation des dépréciations sur stocks a été effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks eu égard au caractère technique (risque d'obsolescence), à la gamme de produit et à la politique commerciale développée par le Groupe.

NOTE 8 Créances clients

Le poste client se décompose comme suit :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Créances clients	5 037	3 982	1 055
Clients douteux	1 401	1 659	-258
Factures à établir	16	10	6
Provisions pour dépréciation	-1 379	-1 615	236
TOTAL	5 075	4 036	1 039

Le financement du groupe à court terme était assuré au 31 décembre 2010 par des mobilisations de créances pour un montant cumulé de 1 443 K€.

Echéances créances clients (5 037 K€)

<i>Echéances clients (en K€)</i>	31/12/2010
Echéances inférieures à 1 mois	965
Echéances entre 1 et 6 mois	4 053
Echéances entre 6 et 12 mois	19
Total créances clients	5 037

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Fournisseurs débiteurs et acomptes	107	41	66
Personnel	6	12	-6
Impôt sur les bénéfices (1)	727	521	206
Impôts et taxes	809	961	-152
Autres créances	64	95	-31
Charges constatées d'avance	106	269	-163
TOTAL	1 819	1 899	-80

(1) Le poste créances d'impôt sur les sociétés inclut 727 K€ de crédits d'impôt recherche calculés sur les sociétés DMS et APELEM.

NOTE 10 Trésorerie

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Valeurs mobilières de placement	2 144	631	1 513
Disponibilités	3 476	1 654	1 822
TOTAL	5 620	2 285	3 335

NOTE 11 Variation des dotations aux provisions

Bilan

K€	31/12/2009	Augment°	Diminution	31/12/2010
Provision pour litiges	156	64	-126	94
Provision pour risque couverture de change	4		-4	0
Provision pour restructuration	92		-92	0
<i>Sous total provisions court terme</i>	<i>252</i>	<i>64</i>	<i>-222</i>	<i>94</i>
Indemnités de retraite (long terme)	4		-1	3
<i>Sous total provisions long terme</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>3</i>
TOTAL	256	64	-223	97

Les diminutions de provision concernent essentiellement les coûts de restructuration (92 K€) liés au plan de annoncé fin 2009 et mis en œuvre sur 2010, et le dénouement favorable d'un litige commercial pour 91 K€.

Dotations aux provisions (compte de résultat)

K€	31/12/2010
Augmentation des provisions	64
Diminution des provisions	-223
Variation des dépréciations de stocks	447
Variation des dépréciations de créances clients	-236
TOTAL	51

NOTE 12 Passifs financiers

Avances conditionnées :

Les avances conditionnées d'un montant global de 283 K€, sont constituées d'avances sans intérêts consenties par l'ANVAR pour aider à la recherche et à la mise au point de nouveaux produits et d'avances de la COFACE dans le cadre d'une assurance prospection commerciale.

Ventilation des dettes financières

Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)	31/12/2010	31/12/2009	variation
Avances conditionnées (part >1 an) (a)	183	177	6
Emprunts (part >1 an)	0	19	-19
Emprunts (part >5 ans)	0	0	0
TOTAL	183	196	-13

Dettes financières à moins d'un an (K€)	31/12/2010	31/12/2009	variation
Avances conditionnées	100	74	26
Emprunt (part <1 an)	19	20	-1
<i>Sous total</i>	119	94	25
Banques créditrices	0	163	-163
Mobilisations de créances	1443	902	541
<i>Sous total</i>	1443	1065	378
TOTA	1 562	1 159	403

Total des dettes financières (K€)	31/12/2010	1/12/2009	variation
Avances conditionnées	283	251	32
Emprunts bancaires	19	39	- 0
Banques créditrices	0	163	-163
Mobilisations de créances	1 443	902	541
TOTAL	1 745	1 355	390

(a) L'encours d'avances liée à la dette financière non bancaire du groupe, relative au contrat d'assurance prospection COFACE s'élève à 183K€ pour le groupe au 31/12/2010, ces avances feront l'objet de remboursements annuels à compter du 1^{er} mars 2012 et jusqu'au 1^{er} mars 2015, les montants des remboursements annuels seront calculés en fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé dans les pays faisant l'objet de ce contrat.

NOTE 13 Autres dettes

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Fournisseurs	6 195	4 752	1 443
Avances reçues	303	322	-19
Personnel	300	293	7
Organismes sociaux	393	435	-42
Etats, TVA	295	337	-42
Autres dettes fiscales et sociales	229	237	-8
Autres dettes	286	142	144
Produits constatés d'avance	623	19	604
Autres dettes	2 429	1 785	644
TOTAL	8 624	6 537	2 087

L'augmentation du poste de produits constatés d'avance de 0,6 M€ s'explique par des ventes de matériel de radiologie fin 2010 dont le transfert de propriété n'a été réalisé que début 2011.

NOTE 14 Engagements de retraite

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit (cf. Note sur les principes comptables).

Provision au 31/12/2009	4 K€
<u>Provision au 31/12/2010</u>	<u>5 K€</u>
Variation	1 K€

DMS utilise désormais comme taux d'actualisation le taux IBOXX, soit 5.37% au 31 décembre 2010. Auparavant, DMS appliquait comme taux d'actualisation une moyenne pondéré du taux de rendement et du taux d'inflation. Il s'agit d'un changement d'estimation, dont les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat, conformément à l'option offerte par IAS 19.

NOTE 15 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation
Privilège Trésor	0	413	-413
Cautions et garanties	6 410	6 410	0
Nantissements	0	7 053	-7 053
Retour à meilleure fortune	710	710	0
TOTAL	7 120	14 586	-7 466

Les « cautions et garanties » (6 410 K€) correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « nantissements » de 7053 KE correspondant principalement au nantissement du fonds de commerce de DMS au profit des banques en garantie des emprunts à moyen terme octroyés ont été levés au cours de l'exercice.

Les engagements donnés sur retour à meilleure fortune (710 K€) concernent l'abandon de créance Anvar du 23 décembre 2003 avec clause de retour limitée à 9 ans

Litiges :

Plusieurs contentieux fiscaux concernant deux sociétés du groupe, déjà présentés dans l'annexe de l'exercice précédent, font toujours l'objet d'un recours en appel. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause. Ces litiges portent sur l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 598 K€ en principal (hors majorations et pénalités liées au retard de paiement) et pour un montant estimé en 2008 de l'ordre de 140 K€ en intérêts. Seuls 200 K€ ont été comptabilisés en charge en 2008 :

- 100 K€ ont été décaissés en 2008
 - 100 K€ ont été réglés en 2009 en grande partie par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt
- Au terme des voix de recours, soit le groupe sera condamné et devra verser la somme de 598 K€ en principal éventuellement augmentée des intérêts de retard, soit le groupe obtiendra gain de cause et recevra le remboursement des 200 K€ déjà comptabilisés

D'autre part, le groupe a assigné en justice en 2008 un fournisseur afin d'obtenir des dommages et intérêts en réparation d'un préjudice pour défaut de livraison intervenu en 2006. Le préjudice est estimé par la société à 1,2 M€. Un jugement favorable est intervenu en novembre 2009. Une indemnité transactionnelle est en cours de conclusion sur l'exercice 2011 à hauteur 246 K€. Toutefois, aucune écriture n'a été constatée dans les comptes de l'exercice 2010 compte tenu du caractère postérieur et encore incertain de cet évènement.

NOTE 16 Produits des activités ordinaires

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Produits des activités ordinaires (K€)</i>	31/12/2010	31/12/2009	variation N/N-1
Vente de marchandises	608	1 201	-593
Biens et services vendus	17 636	14 465	3 171
TOTAL	18 244	15 666	2 578

NOTE 17 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

<i>Autres produits (K€)</i>	31/12/2010	31/12/2009	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	18	15	3
Production immobilisée	596	454	142
Renégociation de la dette financière d'avances remboursables		108	-108
Crédits d'impôts	206		206
Autres	1 015	139	876
TOTAL	1 835	716	1 119

Le poste « Autres produits opérationnels » inclut notamment 203 K€ de crédit d'impôt recherche 2010. DMS comptabilise dorénavant les produits de crédit d'impôt recherche selon IAS 20 soit en subvention, afin de prendre en compte la recommandation CNCC. Ce poste figurait auparavant en impôt sur le résultat.

L'augmentation significative des « Autres produits » provient principalement de l'enregistrement d'un montant de 993 K€ sur la revente de produits invendus dans le cadre de l'accord dénoncé de distribution sur produits d'hygiène (Cf événements marquants d'activités).

NOTE 18 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	31/12/2010	31/12/2009	variation N/N-1
Salaires	3 116	3 619	-503
Charges sociales	1 265	1 364	-99
Stock options			0
TOTAL	4 381	4 983	-602

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 91 salariés contre 95 au 31/12/2009. La variation du poste s'explique par la mise en œuvre du plan de restructuration et de réduction des coûts à compter du 4ème trimestre 2009.

NOTE 19 Autres charges opérationnelles

Le poste « Autres charges opérationnelles » inclut conformément à la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation N/N-1
Autres charges	1 261	84	1 177
Impôts et taxes	232	293	-61
TOTAL	1 493	377	1 116

L'augmentation des « Autres charges opérationnelles » de 1 116 K€ s'explique principalement par le partenariat commercial dénoncé dans le cadre de l'accord de distribution sur produits d'hygiène et la volonté de ne pas retenir les achats dans la marge brute opérationnelle (993 K€).

Dépenses de Recherches et développement :

En 2010, le Groupe DMS a investi environ 3.45% de son chiffre d'affaires dans la R & D, soit environ 0,62 M€, contre 5.13% en 2009, ventilés de la façon suivante :

K€	2 010	2 009
Masse salariale imputée à la R&D	613	762
Achats, fournitures, matériels et documentations	13	31
Déplacements, participations à des conférences scientifiques	-	-
Frais de projets	-	-
Etudes et recherches extérieures	1	12
Redevances sur brevets et licences	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL	629	805

Le poste est ventilé ainsi :

K€	31/12/2010	31/12/2009	variation N/N-1
Produits des placements	31	77	-46
Gains de change	27	38	-11
Autre	1	12	-11
Produits financiers	59	127	-68
Intérêts des emprunts et financements court terme	78	65	13
Pertes de change	68	51	17
Dépréciations			0
Autres	73	24	49
Charges financières	219	140	79
RESULTAT FINANCIER	-160	-13	-147

NOTE 21 Impôts – Preuve d'impôt
Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale est constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK.

Du fait des pertes enregistrées sur les derniers exercices les impôts différés relatifs aux reports déficitaires ne sont pas comptabilisés car leur recouvrabilité n'est pas considérée à la date de clôture comme suffisamment probable.

Au 31 décembre 2010 le groupe DMS détient 24 236 K€ d'impôts différés actifs liés à des déficits reportables non inscrits au bilan du groupe :

Déficits reportables - K€	Base	IS 33,33%
Périmètre d'intégration fiscale (DMS, APELEM, MEDILINK)	24 236	8 079
TOTAL	24 236	8 079

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de 2010 est de 33,33%, la base de détermination des impôts différés actifs est le résultat fiscal des sociétés françaises.

En K€	2 010		2 009	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt	-5 686		-6 070	
Charge ou produit théorique d'impôt		1 895		2 023
Dépréciation écart d'acquisition				
Crédit d'impôt recherche		203		203
Autres crédits d'impôt		2		2
IFA comptabilisés en perte et régularisation d'IS				
Autres différences permanentes	-441	-147	-225	-75
Impôts différés actifs non pris en compte	-5 246	-1 748	-5 845	-1 948
TOTAL		205		205
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		205		205

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Au niveau du groupe DMS, le découpage des activités du niveau primaire a été réalisé en fonction des deux activités principales du groupe. La ventilation est la suivante :

Niveau primaire d'information : Activité	Niveau secondaire d'information : Secteur géographique
Dopplers et Ostéodensitométrie	Europe
Radiologie	Afrique
	Moyen-Orient
	Amérique du Nord et du Sud
	Asié
	Océanie

Un client représente au sein de l'activité radiologie, de façon exceptionnelle sur l'exercice 2010, 16% du chiffre d'affaires total du groupe. Le groupe considère que l'activité générée par ce client ne représente pas un secteur opérationnel distinct.

Information sectorielle primaire

<u>31/12/2010</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2010
<i>Chiffre d'affaires total</i>	17 203	3 785	20 988
<i>Elimination du CA inter activités</i>	-534	-2 211	-2 745
CA sur clients externes	16 669	1 574	18 243
<i>Résultat opérationnel</i>	-2 841	-2 691	-5 532
<i>Retraitements de consolidation</i>	0	6	6
Résultat opérationnel consolidé	-2 841	-2 685	-5 526
Résultat financier consolidé	-139	-21	-160
Charge d'impôt consolidée	0	0	0
Résultat net consolidé	-2 980	-2 706	-5 686

<u>31/12/2009</u>	Radiologie	Osteodensitométrie	Total 31/12/2009
<i>Chiffre d'affaires total</i>	12 437	6 483	18 920
<i>Elimination du CA inter activités</i>	- 423	- 2 831	- 3 254
CA sur clients externes	12 014	3 652	15 666
<i>Résultat opérationnel</i>	- 3 209	- 2 822	- 6 030
<i>Retraitements de consolidation</i>	1 780	- 2 006	- 227
Résultat opérationnel consolidé	- 1 429	- 4 828	- 6 257
Résultat financier consolidé	- 103	85	- 18
Charge d'impôt consolidée	51	154	205
Résultat net consolidé	- 1 481	- 4 589	- 6 070

Niveau primaire d'information : Activité	31/12/2010	31/12/2009
Afrique	3 072	1 410
Amérique du Nord et du Sud	709	402
Asie	1 363	1 056
Europe	11 900	12 152
Moyen Orient	1 200	647
Océanie	0	0
TOTAL	18 244	15 667

NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2010 a constaté l'émission de 84 actions nouvelles par exercice de 312 BSAR B pour un impact de 41 € sur le capital.

DMS a procédé lors de l'assemblée générale du 31 mai 2010 à une réduction de capital de 4 679 K€ par absorption de pertes antérieures et réduction de la valeur nominale des actions.

DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. DMS proposait aux porteurs de BSAR B d'exercer leurs bons à raison de 1 BSAR B pour 1 action nouvelle DMS au prix de 0,30€ par action. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.

DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.

Les frais liés à ces deux opérations d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 52 662 €, le solde étant comptabilisé en charges.

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 12 375 673 € et se compose de 41 675 733 actions au nominal de 0.2969 €

Récapitulatif des BSAR B et BSA C et D :

	BSAR B	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	31/12/2010	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €	0,30 €	0,50 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2007	444		
Nombre de bons radiés au 31/12/07			
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2008	4 591 046		
Nombre de bons exercés en 2008	312		
Nombre de bons radiés au 31/12/08	-		
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2009	4 590 734		
Nombre de bons exercés en 2009	-		
Nombre de bons radiés au 31/12/2009	-		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2009	4 590 734		
Nombre de bons exercés en 2010	3 196 802	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010	1 393 932		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	-	13 796 257	13 880 756
Date d'échéance des bons	31/12/2010	30/04/12	30/04/13

Pour information, le conseil d'administration de DMS du 14 janvier 2011 a constaté l'augmentation du capital suite à l'exercice :

- De 4 492 BSAR B exercés en décembre 2010 pour un montant total de souscription de 10 K€
- De 95 654 BSA C et 11 155 BSA D exercés en novembre et décembre 2010 pour un montant total de souscription de 34 K€.

A la suite de ces souscriptions, le capital social a été porté de 12 375 672,99 € à 12 407 746,85 € .

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions propres détenues par DMS au 31 décembre 2010 s'établit à 122 958.

NOTE 24 Plans d'options de souscription d'actions

L'ensemble des options ont été radiées courant 2009.

NOTE 25 Résultat par action

	31/12/2010
<u>Numérateur (en K€)</u>	
Résultat net part du Groupe	-5 687
<u>Dénominateur (en K€)</u>	
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	28 303 735
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	33 685 376
<u>Résultat par actions (en euros)</u>	
Résultat net part du Groupe par action	-0,20
Résultat net part du Groupe par actions dilué	-0,17

(a) Détail nombre d'action avant et après dilution :

	Nombre d'actions	Coeff pondération temps	Nombre d'actions moyen
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	24 591 624	100%	24 591 624
Emission du 02/03/10	84	83%	70
Emission du 06/09/10	3 192 114	32%	1 010 836
Emission du 20/10/10	13 891 911	19%	2 701 205
Nombre d'actions moyen avant dilution			28 303 735
Actions dilutives			
BSA C du 20/10/10	13 796 257	19%	2 682 606
BSA D du 20/10/10	13 880 756	19%	2 699 036
Nombre d'actions moyen après dilution			33 685 376

NOTE 26 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

En K€	année 2010	année 2009
Cabinet DDA	38	53
Consultant Auditeurs Associés	45	60
M. Alain Meric	13	18
Totaux	96	131

* : Alain Méric est le commissaire aux comptes de la filiale Apelem.

NOTE 27 Autres informations

Transactions concernant les entreprises liées

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

Rémunération des membres de la Direction

Composition des membres de la direction :

Monsieur Jean-Paul ANSEL, Président-Directeur Général

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction s'établit à 100 K€ (hors charges sociales, engagements de retraite et avantages en nature).

La direction estime que seules les personnes ci-dessus mentionnées répondent à la notion de dirigeants telle que prévue par la norme IAS 24.

(K€)	31/12/2010	31/12/2009
Salaires bruts et autres avantages à court terme (1)	100	143
Avantages en nature	0	5
Indemnités de départ	0	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Avantages sur capitaux propres	0	0
TOTAL	100	148



(1) les montants de l'exercice 2009 comprennent les rémunérations Jean Paul Ansel Directeur général à compter du 28 juillet 2009 ainsi que les rémunérations de Antoine Rabaste Président Directeur Général jusqu'au 28 juillet 2009, et de Jean Luc Dumas Directeur général délégué jusqu'au 15 décembre 2009.

Droit individuel à la formation.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation s'établit à 5 977 heures.

20.2 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE DMS

20.2.1 Etats financiers de la seule société DMS

20.2.1.1 Bilan actif

ACTIF (en €)	31/12/2010 (12 mois)			31/12/2009 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	977 497	676 423	301 074	568 006	-266 932
Concessions, brevets, droits similaires	87 335	87 335		98	-98
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations	51 259		51 259		51 259
Terrains					
Constructions					0
Installations techniques, matériel et outillage	170 326	108 126	62 200	92 692	-30 492
Autres immobilisations corporelles	176 524	137 511	39 012	57 385	-18 373
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon					
Autres participations	8 090 386	3 099 515	4 990 871	5 056 535	-65 664
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	41 632		41 632	41 632	
Prêts	600		600		600
Autres immobilisations financières	16 816		16 816	35 441	-18 625
TOTAL (I)	9 612 375	4 108 911	5 503 464	5 851 789	-348 325
Matières premières, approvisionnements	935 671	189 796	745 875	1 219 356	-473 481
En-cours de production de biens	37 448	9 608	27 840	401 205	-373 365
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis	149 771		149 771	283 316	-133 545
Marchandises	195 153	110 999	84 154	204 695	-120 541
Avances et acomptes versés sur commandes	40 084		40 084	23 281	16 803
Clients et comptes rattachés	2 779 193	795 901	1 983 292	2 488 964	-505 672
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	606		606	8 056	-7 450
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	727 379		727 379	521 809	205 570
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	121 302		121 302	101 916	19 386
. Autres	9 440 450		9 440 450	8 621 036	819 414
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	600 599		600 599	500 853	99 746
Disponibilités	671 354		671 354	515 382	155 972
Charges constatées d'avance	70 721		70 721	123 630	-52 909
TOTAL (II)	15 769 731	1 106 304	14 663 427	15 013 500	-350 073
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	25 382 106	5 215 215	20 166 891	20 865 290	-698 399

20.2.1.2 Bilan passif

PASSIF (en €)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 11 981 298)	12 375 673	11 981 298	394 375
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8 174 569	8 173 908	661
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	110 401	110 401	
Réserves statutaires ou contractuelles	1 954 481	1 954 481	
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-1 399 448	1 399 448
Résultat de l'exercice	-5 663 904	-3 279 345	-2 384 559
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	16 951 221	17 541 294	-590 073
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	100 000	150 000	-50 000
TOTAL (II)	100 000	150 000	-50 000
Provisions pour risques	62 164	16 000	46 164
Provisions pour charges		47 170	-47 170
TOTAL (III)	62 164	63 170	-1 006
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	19 411	39 484	-20 073
. Découverts, concours bancaires		355 133	-355 133
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	183 185	76 931	106 254
. Associés	583 205	457 819	125 386
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	119 885	32 135	87 750
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 240 324	1 211 016	29 308
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	107 933	160 825	-52 892
. Organismes sociaux	144 557	211 181	-66 624
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	252 958	283 069	-30 111
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	139 722	157 005	-17 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	244 138	120 909	123 229
Produits constatés d'avance	18 187	5 318	12 869
TOTAL (IV)	3 053 506	3 110 825	-57 319
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	20 166 891	20 865 290	-698 399

20.2.1.3 Compte de résultat

En €	31/12/2010			31/12/2009	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	476 536	19 400	495 936	1 262 392	-766 456	-60,71%
Production vendue biens	1 022 351	1 169 000	2 191 351	1 760 535	430 816	24,47%
Production vendue services	1 095 940	1 683	1 097 623	1 599 548	-501 925	-31,38%
Chiffres d'affaires Nets	2 594 826	1 190 083	3 784 909	4 622 476	-837 565	-18,12%
Production stockée			-917 013	-939 944	22 931	-2%
Production immobilisée			106 032	205 329	-99 297	-48%
Subventions d'exploitation reçues			6 272	2 549	3 723	146%
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 707 295	1 720 312	-13 017	-1%
Autres produits			506 391	1 107	505 284	NS
Total des produits d'exploitation			5 193 887	5 611 829	419 624	7,48%
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			275 117	606 196	-331 079	-54,62%
Variation de stock (marchandises)			66 541	236 509	-169 968	-71,87%
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 305 703	883 543	422 160	47,78%
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			301 779	334 467	-32 688	-9,77%
Autres achats et charges externes			1 784 157	1 735 704	48 453	2,79%
Impôts, taxes et versements assimilés			87 396	143 278	-55 882	-39,00%
Salaires et traitements			1 168 852	1 782 645	-613 793	-34,43%
Charges sociales			490 227	661 492	-171 265	-25,89%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			447 814	469 633	-21 819	-4,65%
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			208 796	1 007 801	-799 005	-79,28%
Dotations aux provisions pour risques et charges			70 099	63 170	6 929	10,97%
Autres charges			682 396	1 322	681 074	NS
Total des charges d'exploitation			6 888 877	7 925 760	-1 036 883	-13,07%
RESULTAT EXPLOITATION			-1 694 990	-2 313 931	618 941	-26,75%
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés			355 960	435 546	-79 586	-18,27%
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change				1 169	-1 169	NS
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			30 600	7 703	22 897	NS
Total des produits financiers			386 560	444 418	-57 858	-13,02%
Dotations financières aux amortissements et provisions			66 485	733 030	-666 545	-90,93%
Intérêts et charges assimilées			3 674 354	37 224	3 637 130	NS
Différences négatives de change			9 952	4 913	5 039	NS
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			3 750 791	775 167	2 975 624	NS
RESULTAT FINANCIER			-3 364 231	-330 749	-3 033 482	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-5 059 222	-2 644 680	-2 414 542	91,29%

	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	36 679	64 843	-28 164	-43,43%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 000	125	5 875	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	42 679	64 969	-22 290	-34,31%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	753 675	851 052	-97 377	-11,43%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	733		733	NS
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	754 408	851 052	-96 644	-11,35%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-711 729	-786 083	74 354	9,46%
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-107 047	-151 418	44 371	-29,30%
Total des Produits	5 623 126	6 121 216	-498 090	-8,14%
Total des charges	11 287 029	9 400 561	1 886 468	20,07%
RESULTAT NET	-5 663 904	-3 279 345	-2 384 559	72,71%

20.2.1.4 Annexe des comptes sociaux de la société DMS

20.2.1.4.1 Faits caractéristiques

Restructuration du Groupe

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés LTR et MERIX, dans le but d'une simplification administrative et d'une rationalisation de la structure du Groupe. Ces opérations de restructuration juridique ont pris leur effet après le délai d'opposition offert aux créanciers sociaux, soit en date du 31 décembre 2010.

L'impact des opérations de TUP dans les comptes au 31 décembre 2010 de DMS est une perte financière de 417 446 € correspondant à des mali de confusion sur LTR (205 K€) et MERIX (212 K€). En parallèle, DMS a procédé aux reprises de provisions sur comptes courants antérieurement constituées pour un montant global de 384 653 €. Ces reprises impactent le résultat d'exploitation.

DMS a consenti en date du 25 novembre 2010 un abandon de créance à sa filiale APELEM pour un montant de 3 200 000 €. Cet abandon assorti d'une clause de retour à meilleure fortune de 15 exercices revêt un caractère financier et a été porté en charges financières dans les comptes au 31 décembre 2010.

Changement de direction

Le conseil d'administration du 31 mai 2010 a procédé à la nomination de M. Jean-Paul Ansel à la Présidence du conseil d'Administration, en remplacement de M. Gérard Daguisé, qui demeure administrateur de DMS. M. Jean-Paul Ansel est donc désormais Président Directeur Général de la société.

Renforcement des fonds propres du Groupe DMS

Coup d'accordéon

Lors de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010, il a été décidé de réduire le capital social d'un montant de 4 678 793 euros par voie de diminution de la valeur nominale des 24 591 708 actions composant le capital, ramenant ainsi le capital social de 11 981 338.50 euros à 7 302 545.50 euros par imputation du montant de la réduction de capital sur les pertes inscrites au compte « report à nouveau ».

Augmentations de capital

Diagnostic Medical Systems (DMS) a renforcé ses fonds propres sur le deuxième semestre 2010 pour un montant total de 5,1 M€ :

- DMS a procédé à une augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. DMS proposait aux porteurs de BSAR B d'exercer leurs bons à raison de 1 BSAR B pour 1 action nouvelle DMS au prix de 0,30€ par action. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.
- DMS a procédé à une augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.
- Les frais liés à ces deux opérations d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 52 662 €, le solde étant comptabilisé en charges.

Plan de réduction de coûts

La Direction a poursuivi sur l'exercice son plan de réduction des coûts qui s'est traduit par une réduction des charges de personnel de - 32% et par une diminution des frais de structure.

La société a de plus quitté ses locaux de Montpellier en date du 31 décembre 2010 pour prendre à bail un local commercial à Mauguio (34) mieux adapté aux besoins de la structure. La provision pour déménagement correspondante constituée au 31 décembre 2009 à hauteur de 23 K€ a donc été reprise et des mises au rebut ont été constatées sur les agencements et matériel hors d'usage sans impact comptable significatif.

Parallèlement, le litige qui opposait la SCI MEDIAG (propriétaire des murs du siège social à Montpellier) dont M. RABASTE (ancien dirigeant de DMS) est le gérant, à la société DMS est clos, l'ensemble des loyers ayant été réglés.

Autres faits caractéristiques :

En mars 2010, la société DMS a conclu un contrat de distribution de produits dans le domaine de l'hygiène afin de compléter sa gamme, avec une période de test de trois mois. DMS a mis fin à ce protocole en juin 2010 et a exercé la clause de reprise des invendus. En comptabilité apparaissent donc 505 691 € en autres charges et 505 691 € en autres produits, cette opération est sans incidence sur le résultat.

Pour mémoire, la saisie conservatoire des comptes bancaires du Groupe DMS opérée par le fournisseur a été levée au cours du deuxième semestre 2010, marquant ainsi la clôture du litige.

Le Groupe DMS a procédé à l'assainissement de son stock de produits avec la destruction de son stock obsolète pour un total de 683 552 € de mises au rebut comptabilisées en pertes exceptionnelles dans les comptes sociaux afin de ne pas biaiser la marge brute. Compte tenu des dépréciations antérieurement constatées sur ce stock et des reprises sur l'exercice, ces mises au rebut impactent le résultat de - 294 862 €.

D'autre part, au cours des exercices précédents, le tribunal administratif de Montpellier a rejeté la demande de décharge d'impôt, pour le litige d'impôt sur les sociétés et contributions additionnelles concernant l'exercice 1999 portant sur des impositions à hauteur de 498 K€ (hors pénalités et majorations liées au retard de paiement). DMS estime sans fondement la décision du tribunal et a interjeté en appel au motif de la double imposition. Néanmoins, l'appel n'étant pas suspensif DMS a réglé fin 2008 auprès du trésor la somme de 100 K€ (comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés) et 100 K€ ont été comptabilisés en charge à payer.

Le solde du principal a été réglé par l'imputation de plusieurs crédits d'impôt, la cour d'appel ne s'étant pas encore prononcé. La position de DMS demeure inchangée et le groupe estime toujours extrêmement probable d'obtenir gain de cause.

En 2008, DMS avait assigné en justice un de ses anciens sous-traitants pour obtenir des dommages et intérêts, pour un montant de 1 M€, afin de compenser une cessation d'approvisionnement intervenue en 2006. Suite à l'audience du 2 novembre 2009, le sous-traitant a été condamné par le tribunal de commerce à verser une indemnité d'environ 244 K€.

Aucun produit n'a été constaté au 31 décembre 2010, néanmoins le dossier est en voie de transaction et DMS compte obtenir à titre transactionnel une indemnité de 246 K€ courant 2011.

Evènements postérieurs

DMS a projeté sur 2011 un plan de licenciement économique de 7 salariés, suite à la réunion du 7 janvier 2011 d'annonce à la délégation unique du personnel.

Dans le cadre de cette mesure de réduction de coûts, DMS a également signé sur 2011 un contrat de sous-traitance pour la fabrication d'appareils d'ostéodensitométrie.

La mise en place d'un ERP est prévue en 2011 ; au 31 décembre 2010, les coûts engagés apparaissent en immobilisations en cours incorporelles pour 51 259 €.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation :

Face aux difficultés de trésorerie engendrées par la crise économique et ayant impacté le niveau d'activité et de résultats (baisse d'activité et resserrement des marges commerciales), la Direction de DMS a mis en œuvre un certain nombre de mesures destinées à assurer la poursuite de l'activité :

- Le lancement commercial en 2010 du Stratos DR qui doit permettre à DMS d'asseoir le développement de l'activité à compter de 2011,
- La mise en œuvre de partenariats commerciaux de distribution afin de soutenir les perspectives commerciales,
- Le plan de réduction de coûts engagé en fin d'année 2009 ; les premiers effets sont visibles avec notamment une réduction des charges de personnel de - 32% et la diminution des frais de structure (déménagement),
- Un renforcement des fonds propres et de la trésorerie afin d'accompagner le développement.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations incorporelles :

DMS immobilise ses frais de développement selon la méthode préférentielle telle que préconisée par le règlement sur les actifs (CRC 2004-06), dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation imposés par la réglementation.

La société distingue les frais externes des frais internes :

- Les frais externes correspondent aux coûts des prestataires extérieurs (CEA...) chargés de l'adaptation de nouvelles technologies au secteur d'activité de DMS ;
- Les frais internes correspondent aux coûts salariaux des personnes affectées au développement des produits existants.

Les frais de recherche et développement sont activés au terme de chaque semestre civil et amortis à compter de cette date sur une période de 3 ans.

Certains postes de frais de développement ne respectant plus les critères d'activation et donc ne répondant plus à la définition d'un actif incorporel, ont été sortis de l'actif immobilisé pour un montant brut de 2,5 M€. Ces frais de développement étaient totalement amortis à leur date de sortie.

Compte	Libellé	Valeur brute K€	Valeur amortissement K€	Valeur nette K€
203000	Frais de R&D	2 547	2 546	1

Immobilisations corporelles :

La méthode de comptabilisation des composants est appliquée depuis l'exercice 2005 aux immobilisations suivantes : agencements et aménagements des constructions.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - Frais de recherche et de développement | 3 ans |
| - Concessions brevets et licences | 1 an |
| - Matériel et outillage | 3 à 4 ans |
| - Installations et agencements divers | 7 à 10 ans |
| - Matériel de transport | 1 à 4 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 10 ans |
| - Mobilier | 10 ans |

Mises au rebut :

En lien avec le déménagement en date du 31 décembre 2010, la société DMS a procédé à la sortie et mise au rebut d'agencements et de matériel mobilier et informatique vétustes.

L'impact en valeur nette comptable est nul.

Compte	Libellé	Valeur brute K€	Valeur amortissement K€	Valeur nette K€
215100	Modules Prototypes	159	159	-
218100	Installations agencements divers	80	80	-
218300	Matériel de bureau et informatique	64	64	-
218400	Mobilier	16	16	-
Total sorties		319	319	-

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire retenue en ce qui concerne les titres de participation est leur valeur d'utilité.

L'évaluation des titres de la filiale APELEM a été faite à partir de l'actif net réévalué. Nous estimons la valeur de la société APELEM, agissant dans le secteur de la radiologie, à deux fois son chiffre d'affaires hors taxes. A ce titre, nous estimons que les titres de cette filiale ne nécessitent pas une dépréciation complémentaire à la clôture de l'exercice.

Les titres MEDILINK ont été dépréciés à hauteur de 100% sur la base d'une situation nette de – 6 K€.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les intérêts financiers.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

20.2.1.4.2 Etat des immobilisations

	Valeur brute des Immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	3 436 633		87 950
Autres immobilisations incorporelles	87 335		51 260
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	320 144		22 532
Autres installations, agencements, aménagements	91 836		
Matériel de transport	15 930		6 856
Matériel de bureau, informatique, mobilier	207 356		15 314
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	635 266		44 702
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	8 908 741		821
Autres titres immobilisés	41 632		
Prêts et autres immobilisations financières (1)	35 441		18 050
TOTAL	8 985 814		18 871
TOTAL GENERAL	13 145 048		202 783

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég.
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise au rebut		
Frais d'établissement, recherche et développement		2 547 086	977 497	
Autres immobilisations incorporelles			138 595	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		172 350	170 326	
Autres installations, agencements, aménagements		80 468	11 368	
Matériel de transport			22 786	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		80 300	142 370	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		333 119	346 849	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations		819 176	8 090 386	
Autres titres immobilisés			41 632	
Prêts et autres immobilisations financières		36 076	17 416	
TOTAL		855 252	8 149 434	
TOTAL GENERAL		3 735 457	9 612 375	

20.2.1.4.3 Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 868 627	354 149	2 546 353	676 423
Autres immobilisations incorporelles	87 237	98		87 335
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	227 452	53 024	172 350	108 126
Installations générales, agencements divers	55 217	27 872	80 468	2 621
Matériel de transport	15 930	961		16 891
Matériel de bureau, informatique, mobilier	186 590	11 710	80 300	117 999
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	485 188	93 567	333 119	245 637
TOTAL GENERAL	3 441 053	447 814	2 879 471	1 009 396

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	354 149				
Autres immobilisations incorporelles	98				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	53 024				
Installations générales, agencements divers	27 872				
Matériel de transport	961				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	11 710				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	93 567				
TOTAL GENERAL	447 814				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amorts.	Montant net à la fin
Primes de remboursement obligations				

20.2.1.4.4 Valeurs mobilières de placement

	En €
Valeurs mobilières de placement à l'ouverture de l'exercice	500 853
Acquisitions	600 020
Cessions (1)	500 274
Valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice	600 599

Plus-value de cession : 30 600 €

20.2.1.4.5 Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	63 170	70 099	71 105	62 164
TOTAL Provisions	63 170	70 099	71 105	62 164
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation (1) Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours (2) Sur comptes clients (3) Autres dépréciations (4)	3 852 206	66 485	819 176	3 099 515
	494 805	208 796	393 198	310 403
	917 931	43 744	165 774	795 901
	384 653		384 653	
TOTAL Dépréciations	5 649 594	319 025	1 762 801	4 205 819
TOTAL GENERAL	5 712 764	389 124	1 833 906	4 267 983
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		278 895 66 485	1 014 730	

- (1) La diminution des provisions sur titres (819 176 €) correspond à l'annulation des provisions suite aux opérations de fusion confusion des filiales LTR et MERIX dont l'impact est l'apparition des mali de confusion (Cf faits caractéristiques)
- (2) L'évaluation des dépréciations sur stocks prend en compte le risque commercial sur stock eu égard à l'appréciation du caractère technique (obsolescence), à la gamme de produit et à la politique commerciale développée par le Groupe.
- (3) L'augmentation des dépréciations clients (43 744 €) provient de la reprise du patrimoine de LTR et MERIX suite aux opérations de fusion confusion
- (4) Les autres dépréciations concernent la reprise de dépréciations sur les créances des filiales LTR et MERIX suite aux opérations de fusion confusion.

20.2.1.4.6 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	600	600	
Autres immobilisations financières	16 816		16 816
Clients douteux ou litigieux	807 805	807 805	
Autres créances clients	1 971 388	1 971 388	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	606	606	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	727 379	727 379	
- T.V.A	121 302	121 302	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	10 300	10 300	
Groupe et associés	9 422 283	9 422 283	
Débiteurs divers	7 866	7 866	
Charges constatées d'avance	70 721	70 721	
TOTAL GENERAL	13 157 066	13 140 250	16 816
Montant des prêts accordés dans l'exercice	1 800		
Remboursements des prêts dans l'exercice	1 200		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	19 411	19 411		
Emprunts et dettes financières divers	183 185		183 185	
Avances et acomptes reçus	119 885	119 885		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 240 324	1 240 324		
Personnel et comptes rattachés	107 933	107 933		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 557	144 557		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	252 958	252 958		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	139 722	139 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	583 205	583 205		
Autres dettes	244 138	244 138		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18 187	18 187		
TOTAL GENERAL	3 053 505	2 870 320	183 185	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	106 254			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 072			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

20.2.1.4.7 *Eléments relevant de plusieurs postes du bilan*

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	8 090 386		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 697 881		
Autres créances	9 422 283		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	583 205		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 056		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	354 735		
Charges financières	3 213 819		

20.2.1.4.8 *Produits et avoirs à recevoir*

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	1 535 770
Autres créances (dont avoirs à recevoir : 7 791)	372 901
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	1 908 672

20.2.1.4.9 Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	13 819
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 688
Dettes fiscales et sociales	289 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	184 087
TOTAL	705 153

20.2.1.4.10 Composition du capital social

Composition du capital social

Le capital social s'élève à 12 375 673 € et est divisé en 41 675 733 actions (au nominal de 0,297 €).

DMS a opté pour la méthode préférentielle qui consiste à imputer les frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission. La part des frais d'augmentation de capital imputée sur la prime d'émission est de 52 662 €.

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	24 591 624	0,487 €
Actions émises pendant l'exercice (1)	17 084 109	0,297 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	41 675 733	0,297 €

(1) Dont augmentations de capital :

- Augmentation de capital réalisée à travers l'exercice des BSAR B (bons de souscription d'actions remboursables) à l'issue de la période de modification temporaire de certaines caractéristiques d'exercice des bons qui s'est déroulée du 16 juillet au 23 août 2010. A l'issue de cette opération, 3 192 114 actions ont été émises, conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 958 216 € dont 947 903 € de capital.
- Augmentation de capital par l'émission de 13 891 911 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 0.30 euros conduisant à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global après imputation de frais d'émission de 4 125 224 € correspondant à la part de capital émis.

Récapitulatif des BSAR :

Rappel : En septembre 2006, une augmentation de capital avait été réalisée pour un montant de 4 591 490€ et avait eu pour conséquence la création de 4 591 490 actions nouvelles. Pour chacune des 4 591 490 nouvelles actions créées à cette occasion, il avait été attaché un bon de souscription « BSAR A » et un bon « BSAR B » qui pouvaient être exercés respectivement jusqu'au 31/12/2007 et 31/12/2010 :

2 bons « BSAR A » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 4€
4 bons « BSAR B » donnent le droit d'acquérir une action au prix de 9€.

Les BSAR A sont arrivés à échéance le 31 décembre 2007

Les BSAR B : à la suite de l'augmentation de capital mentionnée précédemment, la nouvelle parité d'exercice des BSAR B est désormais : 4 BSAR B donnent le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle à émettre au prix unitaire de 9 €.

Les BSAR B sont arrivés à échéance le 31 décembre 2010

Les BSA C et D : Suite à l'augmentation de capital du 20 octobre 2010, émission de 13 891 911 BSA C et D avec parité de 1 BSA C et 1 BSA D pour chaque action nouvellement émise.

	BSAR B	BSA C	BSA D
Date d'échéance des bons	31/12/2010	30/04/12	30/04/13
Prix d'exercice des bons pour acquérir 1 action DMS	9,00 €	0,30 €	0,50 €
Nombre de bons nécessaires à l'achat d'une action	3,74	1,00	1,00
Nombre de bons attribués à l'origine	4 591 490	13 891 911	13 891 911
Nombre de bons exercés en 2007	444		
Nombre de bons radiés au 31/12/07			
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2008	4 591 046		
Nombre de bons exercés en 2008	312		
Nombre de bons radiés au 31/12/08	-		
Nombre de bons restant à exercer au 1/1/2009	4 590 734		
Nombre de bons exercés en 2009	-		
Nombre de bons radiés au 31/12/2009	-		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2009	4 590 734		
Nombre de bons exercés en 2010	3 196 802	95 654	11 155
Nombre de bons radiés au 31/12/2010	1 393 932		
Nombre de bons restant à exercer au 31/12/2010	-	13 796 257	13 880 756

Pour information, le conseil d'administration de DMS du 14 janvier 2011 a constaté l'augmentation du capital suite à l'exercice :

- De 4 492 BSAR B exercés en décembre 2010 pour un montant total de souscription de 10 K€
- De 95 654 BSA C et 11 155 BSA D exercés en novembre et décembre 2010 pour un montant total de souscription de 34 K€.

Plan de souscription d'actions

L'ensemble des options ont été radiées courant 2009.

Actions propres ou Autocontrôle

DMS détenait à l'actif la clôture 122 958 actions propres pour une valeur inscrite à l'actif de 41 632 €. Aucune variation de titres n'est intervenue sur l'exercice. Le cours de clôture de 0,35 € ne justifie pas de dépréciation des titres.

20.2.1.4.11 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	260 544
Ventes de produits finis	2 426 742
Prestations de services	1 097 623
TOTAL	3 784 909
Répartition par marché géographique	Montant
France	2 458 742
Etranger	1 326 167
TOTAL	3 784 909

20.2.1.4.12 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-5 059 222	
Résultat exceptionnel (et participation)	-711 729	
Résultat comptable	-5 663 904	

20.2.1.4.13 Intégration fiscale

Les résultats fiscaux sont transférés à DMS, société mère, dans le cadre du régime d'intégration fiscale dans lequel elle s'est inscrite à compter du 1er janvier 2000.

Les sociétés filles intégrées sont :
Médilink depuis le 1er janvier 2000 ;
Apelem depuis le 1er janvier 2004.

Comptabilisation de l'IS

La société emploie la méthode de la « neutralité » c'est-à-dire :

- les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément ;
- la société mère enregistre son propre impôt et l'économie (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Sortie de filiales avec clauses d'indemnisation

La convention d'intégration fiscale prévoit le versement d'une indemnisation égale à l'appauvrissement de la filiale inhérent à cette perte.

20.2.1.4.14 Engagements financiers

Engagements donnés auprès des banques	Montant
Caution au titre de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem	6 410 000
TOTAL	6 410 000

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances APELEM pour retour à meilleure fortune	3 200 000
TOTAL	3 200 000

20.2.1.4.15 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.

Allègements de la dette future d'impôts	
Total des déficits restant à reporter (régime d'intégration fiscale)	24 236 394
TOTAL	24 236 394

20.2.1.4.16 Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

20.2.1.4.17 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres, agents de maîtrise et techniciens, employés, ouvriers	31.30	0
TOTAL	31.30	0

20.2.1.4.18 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de DMS. Seules les indemnités de départ en retraite font l'objet d'une évaluation. La société a souscrit un contrat d'assurance financier. Ce contrat est assimilable à un régime à prestations définies et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs. L'hypothèse de provisionnement correspond à un départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans. Les actifs du régime sont supérieurs au montant de cette provision simulée par DMS.

Le montant des engagements retraites a été évalué au 31 décembre 2010 à 17 982 €. Cet engagement fait l'objet d'une couverture sur un contrat d'assurance IFC à hauteur de 44 728 €.

20.2.1.4.19 Droit individuel à la formation

Les salariés présents dans l'entreprise au 31/12/2010 ont cumulé globalement 1629.50 heures de formation dans le cadre du DIF.

20.2.1.4.20 Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 31 décembre 2010 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés consolidées le sont par intégration globale.

Société	Forme juridique	Ville	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société-mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	Montpellier (Mauguio)	389 873 142	Société-mère	N/A	N/A
APELEM	S.A.	Nîmes	319 996 146	Filiale	100%	-
MEDILINK	S.A.R.L.	Montpellier (Mauguio)	389 288 044	Filiale	100%	-
APELEM Espagne	S.A.	Barcelona		Filiale	0%	51% (1)-

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM S.A (France), le groupe détient donc un pourcentage d'intérêt de 51% dans APELEM Espagne.

20.2.1.4.21 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
APELEM	276 225	(2 096 968)	100	7 790 869	4 990 869	9 422 283	6 410 000	14 950 191	-60 313	
MEDILINK	48 000	18 390	100	299 515	0	0		1 784 041	-72 690	

20.3 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.1.1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes aux états financiers consolidés :

- Le renforcement des fonds propres, tel qu'exposé dans la note 1 « Eléments marquants de l'exercice », au paragraphe « Renforcement des fonds propres du Groupe DMS ».
- L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué dans la note 2 au paragraphe « Continuité d'exploitation ».
- La non comptabilisation des actifs d'impôts différés, compte tenu des pertes des derniers exercices, telle qu'indiquée dans les notes 2 « principes comptables » et 21 « Impôts – Preuve d'impôt ».

20.3.1.2 Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2010. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- La société procède, systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition, tel que décrit dans les notes 2 (paragraphe « regroupement d'entreprises et reconnaissance des écarts d'acquisition ») et 4 de l'annexe aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.
- Nous avons par ailleurs examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation. Nous nous sommes assurés que les notes 2 (paragraphe « frais de recherche et développement ») et 4 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.1.3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERRON
Associé

20.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société DMS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société DMS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

20.3.2.1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe :

- Le renforcement des fonds propres, tel qu'exposé au paragraphe «Faits caractéristique » ;
- L'impact de la crise économique et financière en matière de suivi du principe de continuité d'exploitation, tel qu'indiqué au paragraphe «Faits caractéristique »;
- La justification de la valorisation des titres APELEM, telle qu'exposée au paragraphe « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement ».

20.3.2.2 Justifications des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2010. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

- Votre Société constate des dépréciations sur les participations détenues, telles que décrites en note « Immobilisations financières » de l'annexe.
Nous avons examiné la méthodologie retenue par la Société et sa mise en œuvre sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons apprécié les estimations qui en résultent.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

20.3.2.3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERRON
Associé

20.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31/12/2010

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

20.3.3.1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Abandon de compte courant S.A.S. APELEM

PERSONNES CONCERNEES :

Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Par décision de votre Conseil d'Administration en date du 25 novembre 2010, votre Société a abandonné une partie de son compte courant créditeur dans la Société APELEM, à hauteur de 3.200.000 euros.

MODALITES :

Cet abandon est consenti avec une clause de retour à meilleure fortune dans un délai de 15 ans, l'engagement de la Société APELEM expirant le 30 juin 2026.

20.3.3.2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagement de caution solidaire en faveur de la Banque Palatine

PERSONNES CONCERNEES :

Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Palatine.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur de la Banque Palatine à hauteur de 2.000.000 €.
La durée de cet engagement est limitée au 10 janvier 2015.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Lyonnais

PERSONNES CONCERNEES :

Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Lyonnais.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Lyonnais à hauteur de 3.650.000 €.
La durée de cet engagement est indéterminée.

Engagement de caution solidaire en faveur du Crédit Agricole

PERSONNES CONCERNEES :

Jean-Luc DUMAS, Administrateur
Jean-Paul ANSEL, Président Directeur Général

NATURE ET OBJET :

Engagement de caution solidaire de votre Société au profit de la Société APELEM, en faveur de la Banque Crédit Agricole.

MODALITES :

Votre Société s'est portée caution solidaire de la Société APELEM en faveur du Crédit Agricole à hauteur de 760.000 €.
La durée de cet engagement est indéterminée.

Montpellier, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERRON
Associé

20.3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.
225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE DMS**

Exercice clos le 31 Décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DMS, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations



Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Montpellier, le 29 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

SELARL DONNADIEU DEHORS ALVAREZ
Michel DEHORS
Associé

CONSULTANTS AUDITEURS ASSOCIES
Luc PERRON
Associé

20.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant global des honoraires alloués au titre de l'exercice aux commissaires aux comptes du groupe et des membres de leur réseau se décompose comme suit :

En K€	année 2010	année 2009
Cabinet DDA	38	53
Consultant Auditeurs Associés	45	60
M. Alain Meric	13	18
Totaux	96	131

* : Alain Méric est le commissaire aux comptes de la filiale Apelem.

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Néant

20.6 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Voir paragraphes 9.1.3.2 « Les faits marquants » et 9.1.3.5. « Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date d'établissement des comptes consolidés »

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

Voir NOTE 23 Gestion des capitaux propres et Capital social.

21.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSAR (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REMBOURSABLES)

21.2.1 Nature des BSAR B

Les BSAR B émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L.228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSAR B, étant précisé que lors de l'exercice de BSAR B, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque ABSAR émis le 27/09/2006 étaient attaché UN (1) BSAR A (échu depuis le 31/12/2007) et UN (1) BSAR B. Lors de cette augmentation de capital 4 591 490 BSAR B ont été émis.

Les BSAR B sont cotés séparément des actions DMS.

Leur cotation se fait sous le numéro de code ISIN FR0010367128.

21.2.2 Caractéristique des BSAR B

Prix d'exercice	: 9 €
Cours de déclenchement du remboursement anticipé	: 10,80 €
Prix de remboursement anticipé	: 0,01€
Parité	: 4 BSAR B permettent de souscrire 1,07 action nouvelle
Période d'exercice	: 3 octobre 2006 – 31 décembre 2010

Suite à l'augmentation de capital d'août 2008, la parité des BSAR B est passée de 4 BSAR B pour 1 action à 4 BSAR B pour 1,07 action.

Les modifications suivantes sont intervenues sur la parité des BSAR B du 16 juillet 2010 au 23 août 2010 :

- la réduction temporaire du prix d'exercice de 9 € à 0,30 € ;
- la modification concomitante de la parité d'exercice à 1 BSAR B permettant de souscrire à 1 action DMS en lieu et place 4 BSAR B pour 1,07 action DMS.

A l'issue de cette période, le prix et la parité d'exercice initiaux des BSAR B, soit 4 BSAR B donnant le droit de souscrire à 1,07 action nouvelle au prix unitaire de 9 €, ont été automatiquement rétablis, et ce jusqu'à l'échéance des BSAR B fixée contractuellement au 31 décembre 2010.

21.2.3 Caducité des BSAR B

Le conseil d'Administration du 14 janvier 2011 a constaté l'exercice de 4492 BSAR B au cours du mois de décembre 2010, le total cumulé des bons exercés au 31 décembre 2010 s'élève à 3 197 558bons.

Le solde des bons BSAR B à exercer s'élève à 1.393.932, ces BSAR B sont venus à échéance le 31 décembre 2010, en conséquence les 1.393.932 BSAR B restant sont caducs et privés de cotation.

21.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES BSA (BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS)

21.3.1 Nature des BSA

Les BSA C et les BSA D émis par la Société sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce.

Ils permettent la souscription d'actions DMS par exercice des BSA, étant précisé que lors de l'exercice de BSA, la Société remettra des actions nouvelles.

A chaque Action Nouvelle émise le 20 octobre étaient attachés un (1) BSA C et un (1) BSA D. Lors de cette augmentation de capital 13 891 911 BSA C et 13 891 911 BSA D ont été émis.

Les BSA sont cotés séparément des actions DMS.
La cotation des BSA C se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944876.
La cotation des BSA D se fait sous le numéro de code ISIN FR0010944884.

Lors du conseil d'Administration du 14 janvier 2011, il a été constaté que 95654 BSA C et 11155 BSA D ont été exercés au cours des mois de novembre et décembre 2010.

Lors du conseil d'Administration du 6 avril 2011, il a été constaté que 59815 BSA C et 11256 BSA D ont été exercés au cours des mois de janvier et février 2011.

A ce jour, il reste 13 736 442 BSA C et 13 869 500 BSA D non exercés en circulation.

21.3.1.1 Caractéristiques des BSA C

Prix d'exercice	: 0.30€
Parité	: 1 BSA C permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 20 octobre 2010 – 30 avril 2012

Les BSA C peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.3.1.2 Caractéristiques des BSA D

Prix d'exercice	: 0.50€ €
Parité	: 1 BSA D permet de souscrire 1 action nouvelle
Période d'exercice	: 20 octobre 2010 – 30 avril 2013

Les BSA D peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des souscripteurs.

21.3.1.3 Devise d'émission des BSA

L'émission des BSA C et D a été réalisée en euros.

21.3.2 Droits et restrictions attachés aux BSA et modalités d'exercice de ces droits.

21.3.2.1 Prix d'exercice des BSA et nombre d'actions DMS reçues par exercice des BSA

Sous réserve des Règles d'ajustement applicables en cas d'événement ayant une incidence sur le sous-jacent ,

- UN BSA C donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.30 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA C.
- UN BSA D donnera le droit de souscrire 1 action nouvelle (ci-après, la « Parité d'Exercice ») moyennant le versement d'un prix d'exercice de 0.50 euros devant être libéré en espèces ou par compensation avec une créance liquide et exigible, simultanément à l'exercice des BSA D.

La Société remettra des actions nouvelles.

Dans l'éventualité où tous les 13 736 442 BSA C restant seraient exercés, il serait émis 13 736 442 actions nouvelles DMS.

Dans l'éventualité où tous les 13 869 500 BSA D restant seraient exercés, il serait émis 13 869 500 actions nouvelles DMS.

21.3.2.2 Période d'Exercice des BSA

Les BSA C peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 avril 2012 inclus.

Les BSA D peuvent être exercés à tout moment jusqu'au 30 avril 2013 inclus.

21.3.2.3 Modalités d'exercice des BSA et de livraison des actions provenant de l'exercice des BSA

Pour exercer leurs BSA, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier chez lequel leurs titres sont inscrits en compte et verser le montant dû à la Société du fait de cet exercice.

La SOCIETE GENERALE assure la centralisation de ces opérations.

La date d'exercice (ci-après la « Date d'Exercice ») sera la date de réception de la demande par l'établissement centralisateur, la livraison des actions interviendra au plus tard le septième jour de bourse suivant la Date d'Exercice.

21.3.2.4 Jouissance et droits attachés aux actions souscrites par exercice des BSA

Les actions souscrites par exercice des BSA portent jouissance du premier jour de l'exercice social au cours duquel lesdites actions auront été souscrites et le prix de souscription réglé.

Elles sont, dès leur création, soumises à toutes les stipulations statutaires.

Elles sont entièrement assimilées aux actions anciennes après paiement, le cas échéant, du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice.

Dans les répartitions de bénéfices qui pourront être réalisées au titre de l'exercice en cours lors de leur émission et au titre des exercices ultérieurs, ces actions nouvelles recevront le même dividende que celui qui pourra être attribué aux actions anciennes de même nominal et portant même jouissance.

Les BSA C non exercés au plus tard le 30 avril 2012 seront caducs et perdront toute valeur.

Les BSA D non exercés au plus tard le 30 avril 2013 seront caducs et perdront toute valeur.

21.4 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.4.1 Objet social

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- toute activité de services, commerciale et financière, industrielle et technique, notamment et en partie, dans le domaine des applications de mesures physiques et de diagnostic médical,
- la mise en place, la réalisation, le contrôle de structures financières, commerciales, industrielles et techniques, pour son propre compte et/ou pour le compte d'autrui, ainsi que l'administration comptable, commerciale et financière, industrielle et technique de toute entreprise,
- la participation directe ou indirecte à toute opération pouvant se rattacher à l'objet social précité, à la création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions, d'alliances, d'associations en participation et par tout autre moyen et sous toute autre forme utilisée en France et à l'étranger, ainsi que la prise de participation, par tout moyen, direct ou indirect, dans toute activité de services, commerciales et financières, industrielles et techniques,
- et plus généralement, toutes les opérations de services, commerciale et financière, industrielle et technique ainsi que toute opération immobilière et mobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, ou à tout objet similaire, connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation, et ce, en tout pays.

21.4.2 Règlement des organes d'administration et de la direction

Conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs peuvent exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 80 ans.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 50 (cinquante).

Président du Conseil

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 75 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera la réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du Conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Direction Générale

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 17 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.4.3 Convocations aux assemblées générales annuelles et assemblées générales extraordinaires

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour participer ou se faire représenter aux assemblées, avoir leurs actions inscrites à leur compte sur les registres de la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à un autre actionnaire ou à son conjoint en vue d'être représenté à une assemblée. Il peut également voter par correspondance conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou un administrateur spécialement délégué à cet effet par le président. A défaut l'assemblée élit elle-même son président.



Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, l'historique d'informations financières, rapports et procès verbaux d'Assemblées Générales et des Conseils d'Administrations peuvent être consultés sur support physique au siège social.

DMS met à la disposition du public les documents d'information requis par la réglementation, disponibles sur simple demande ou accessibles sur le site Internet du Groupe :

- le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
- les avis financiers publiés dans la presse,
- les notes d'opérations financières enregistrées par l'AMF.

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 31/12/2009 :

- publications au BALO :
 - o 23 avril 2010 : avis de réunion de l'assemblée générale des porteurs de BSAR B du 31 mai 2010
 - o 23 avril 2010 : avis de convocation des actionnaires de l'assemblée générale mixte du 31 mai 2010
 - o 16 juillet 2010 : avis aux porteurs de BSARB portant sur les modifications temporaires des caractéristiques des BSARB
 - o 17 septembre 2010 : publication périodique portant sur l'approbation des comptes 2009
- Communiqués de presse :
 - o Communiqué : 15.02.2010 : Chiffre d'affaires consolidé 2009
 - o Communiqué : 15.03.2010 : Résultats Annuels 2009
 - o Communiqué : 22.04.2010 : mobilisation des actionnaires pour la prochaine assemblée générale mixte du Groupe
 - o Communiqué : 17.05.2010 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010 : 3,5 M€ et Obtention de la qualification "Entreprise Innovante" décernée par Oséo innovation (308,70 ko)
 - o Communiqué : 01.06.2010 : Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 31/05/2010
 - o Communiqué : 24.06.2010 : Compte rendu de l'Assemblée Générale des porteurs de BSAR B du 15/06/2010
 - o Communiqué : 28.06.2010 : accord de distribution entre DMS et le Groupe Carestream Health en Europe
 - o Communiqué : 12.07.2010 : Chiffre d'affaires du 1er semestre 2010
 - o Communiqué : 12.07.2010 : Modification temporaire des caractéristiques des BSAR B
 - o Communiqué : 26.08.2010 : résultat de l'augmentation de capital par exercice des BSAR B
 - o Communiqué : 06.09.2010 : signature accord commercial avec T2I Healthcare
 - o Communiqué : 22.09.2010 : Résultats semestriels 2010
 - o Communiqué : 28.09.2010 : Lancement d'une augmentation de capital de 4,2 M€ avec maintien du DPS
 - o Communiqué : 21.10.2010 : Résultats de l'augmentation de capital: 4,2 M€ levés
 - o Communiqué : 27.10.2010 : Chiffre d'affaires du 3eme trimestre 2010 en croissance de 65%
 - o Communiqué : 08.02.2011 : Admission au "SRD Long" à compter du 16 février 2011
 - o Communiqué : 25.01.2011 : Chiffre d'affaires 2010

Site Internet : www.dms.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir l'organigramme du groupe au chapitre 7.

La SA DMS et la SARL MEDILINK produisent des dopplers et des ostéodensitomètres. Elles sont situées à Mauguio.

La SAS APELEM produit des appareils de radiologie et elle est située à Nîmes (Etablissement principal)

DMS a procédé en date du 25 novembre 2010 à la dissolution sans liquidation ou transmission universelle de patrimoine (TUP) des filiales LTR et MERIX détenues à 100% à effet au 31 décembre 2010.

Ces trois entités avec SA APELEM Espagne, représentent le Groupe DMS.

SPECTRAP est une participation du groupe. Son activité est exclusivement commerciale.

Entre les sociétés du groupe existent des conventions:

- d'intégration fiscale
- de mise à disposition de personnel
- de compte-courant rémunéré au taux d'intérêt fiscalement déductible
- de prestations d'animation courante (direction, gestion, ressources humaines) réalisées par la société DMS

26 ANNEXES DU DOCUMENT DE REFERENCE 2010

26.1 TABLE DES CONCORDANCES

La table des concordances prévue à l'article 25.4 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004 permet de réconcilier la présentation des informations du présent document de référence avec l'ordre prévu dans l'annexe concernée du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004. Le tableau ci-dessous reprend l'ordre exact de toutes les rubriques de ladite annexe.

Règlement (CE) n° 809/2004 de la commission européenne du 29 avril 2004 - Annexe 1		Document de référence	
N°	Rubrique	Référence	Pages
1.	PERSONNES RESPONSABLES	1	6
1.1.	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	6
1.2.	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	6
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	2	7
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	7
2.2.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	sans objet	sans objet
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SÉLECTIONNÉES	3	8
3.1.	Informations financières historiques sélectionnées	3	8
3.2.	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	Sans objet	Sans objet
4.	FACTEURS DE RISQUE	4	8
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5	9-10
5.1.	Histoire et évolutions de la Société	5.1	9
5.1.1.	Raison sociale et nom commerciale de la Société	5.1.1	9
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	5.1.2	9
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de la Société	5.1.3	9
5.1.4.	Siège sociale et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	5.1.4	9
5.1.5.	Evènements importants dans le développement des activités de la Société.	5.1.5	10
5.2.	Investissements	Notes 4 & 5	86-87-88
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement.	Notes 4 & 5	86-87-88
5.2.2.	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	Notes 4 & 5	86-87-88
5.2.3.	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	sans objet	sans objet
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	6	11-22
6.1.	Principales activités	6.1	11-19
6.1.1.	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	6.1.1	11-14
6.1.2.	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	6.1.2	14-19
6.2.	Principaux marchés	6.2	20-22
6.3.	Évènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	sans objet	sans objet
6.4.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	9.1.3.7.5	32
6.5.	Éléments sur lequel est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	6.2	20-22

7.	ORGANIGRAMME	7	23
7.1.	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	23
7.2.	Liste des filiales importantes de la Société	7	23
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	8	24
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8	24
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.	8.2	24
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	9	25
9.1.	Situation financières de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	cf rapport de gestion	25
9.2.	Résultat d'exploitation	20.1	74
9.2.1.	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquent ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	sans objet	sans objet
9.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	cf rapport de gestion	25
9.2.3.	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	cf rapport de gestion	25
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	10	68
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court ou à long terme)	10.1	68
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	10.2	68
10.3.	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	9.1.3.1	27
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	sans objet	sans objet
10.5.	Informations concernant la source de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3. et 8.1	Sans objet	Sans objet
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	11	68
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	12	68
12.1.	Principales tendances ayant affectés la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de la vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	12.1	68
12.2.	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	12.2	68-69
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	13	69
13.1.	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	Sans objet
13.2.	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	Sans objet
13.3.	Prévision ou estimation du bénéfice élaboré sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	Sans objet
13.4.	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	Sans objet
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	14	69
14.1	Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	14	69
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale ainsi que tout accord conclu.	sans objet	sans objet
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	15	70
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyées par la Société et ses filiales.	15	70
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	Note 14	92
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	16	70
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	16	70

16.2.	Informations sur les contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée.	16	70
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de la Société	16	70
16.4.	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son, pays d'origine	16	70
17.	SALARIÉS	17	71
17.1.	Nombre de salarié à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	17.1	71
17.2.	Participation et stock options; Indications des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux.	Note 24	98
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariées dans le capital de la Société	sans objet	sans objet
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18	72
18.1.	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation	18.1	72
18.2.	Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée	18.2	73
18.3.	Détention ou contrôle, directe ou indirecte, de la Société	18.3	73
18.4.	Accord connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	sans objet	sans objet
19.	OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES	19	73
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ	20	74
20.1.	Informations financières historiques	20.1	74
20.2.	Informations financières pro forma	sans objet	sans objet
20.3.	Etats financiers	20.1	74
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	20.3	119
20.4.1.	Déclaration attestant que les informations financières historique ont été vérifiées	20.3	119
20.4.2.	Autres information contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	20.3	119
20.4.3.	Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société	sans objet	sans objet
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	20.3	119
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	24	135
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	24	135
20.6.2.	Informations financières intermédiaire, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifiée	sans objet	sans objet
20.7.	Politique de distribution des dividendes	sans objet	sans objet
20.7.1	Dividende par actions	sans objet	sans objet
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	sans objet	sans objet
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	20.6	126
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	21	128
21.1.	Capital social	21.1	128
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	21.1	128
21.1.2	Actions non représentatives du capital	sans objet	sans objet
21.1.3.	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, lui même ou en son nom, ou par ses filiales	9.1.5.3.4	40-41-42
21.1.4.	Valeur mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	21.2 et 21.3	128-129
21.1.5.	Informations sur les conditions réagissant tout droit d'acquisition	sans objet	sans objet

	ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital		
21.1.6.	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou incontinent prévoyant de le placer sous option	sans objet	sans objet
21.1.7.	Historique du capital social pour le période couverte par les informations financières historiques	21.1	128
21.2.	Acte constitutif et statuts	21.4	131
21.2.1.	Objet social	21.4.1	131
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	9.1.5.5	42-43-44
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	sans objet	sans objet
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	sans objet	sans objet
21.2.5.	Convocation et conditions d'admission aux assemblées générales annuelles et aux assembles générales extraordinaires des actionnaires	21.4.3	133
21.2.6.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	sans objet	sans objet
21.2.7.	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	sans objet	sans objet
21.2.8.	Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, réagissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	sans objet	sans objet
22.	CONTRATS IMPORTANTS	22	134
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERETS	23	134
23.1.	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	23	134
23.2.	Attestions confirmant que les informations sont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	23	134
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	24	135
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	25	136